

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 JUIN 2012

VOLUME 8

**ROSA FANIZZI, ODETTE GAGNON, JEAN LAROSE, CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 2010  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDE CHARTRAND,  
Me SONIA LEBEL,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE

PROCUREURS PRÉSENTS :

Me MARCO LABRIE  
Procureur de Jacques Duchesneau, Martin Morin  
et Annie Trudel

Me DAVE KIMPTON  
Directeur général des élections

Me BENOÏT BOUCHER  
Procureur général du Québec

Me DANIEL ROCHEFORT  
Association de la construction du Québec

Me ALAIN TREMBLAY  
Québec Solidaire

Me GASTON GAUTHIER :  
Barreau du Québec

Me PAULE BIRON  
Ville de Montréal

Me DIANE SIMARD  
Union des municipalités du Québec

Me GENEVIÈVE GAGNON  
Société Radio-Canada

Me FLORENCE LUCAS  
The Globe and Mail, The Gazette, Transcontinental  
Media, Gesca, La Presse canadienne, Global  
Television

Me DENIS HOULE  
Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec

Me ESTELLE TREMBLAY :  
Parti Québécois

**TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
PRÉLIMINAIRES. . . . .	4
REPRÉSENTATIONS PAR Me SONIA LEBEL.. . . .	8
REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON. . . . .	9
 <b>JACQUES DUCHESNEAU</b>	
<b>ANNIE TRUDEL</b>	
<b>MARTIN MORIN</b>	
INTERROGÉS PAR Me CLAUDE CHARTRAND.. . . .	13

---

**LISTE DES PIÈCES**

5P-93 :	Rapport de l'Unité anticollusion au ministère des Transports du Québec vierge... . . . .	16
<u>5P-94</u> :	Liste datée du 28 juin 2011 « Réclamations reçues ».. . . .	113

---

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce dix-huitième (18e) jour  
2 du mois de juin :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LE PRÉSIDENT :

7 Bonjour à tous. Maître Chartrand. Oui, si vous  
8 pouvez identifier les parties.

9 LA GREFFIERE :

10 Est-ce que tous les avocats peuvent s'identifier  
11 pour fins d'enregistrement en commençant par les  
12 procureurs de la Commission, s'il vous plaît.

13 Me CLAUDE CHARTRAND :

14 Oui. Claude Chartrand.

15 Me SONIA LEBEL :

16 Sonia Lebel.

17 Me MARCO LABRIE :

18 Marco Labrie pour les témoins Jacques Duchesneau,  
19 Martin Morin et Annie Trudel. Bonjour.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bonjour.

22 Me DAVE KIMPTON :

23 Bonjour. Dave Kimpton pour le Directeur général des  
24 élections.

25

26 Me BENOÏT BOUCHER :

27 Bonjour, Madame, Monsieur. Benoît Boucher pour le  
28 gouvernement du Québec, le Procureur général. Je  
29 suis accompagné de Josée Dupont qui est sous-  
30 ministre au ministère des Transports.

31 LA PRÉSIDENTE :

32 Bon matin.

33 Me DANIEL ROCHEFORT :

34 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la

1 construction du Québec.  
2 Me ALAIN TREMBLAY :  
3 Alain Tremblay pour Québec Solidaire.  
4 Me GASTON GAUTHIER :  
5 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.  
6 Me PAULE BIRON :  
7 Bonjour. Paule Biron, Ville de Montréal.  
8 LA PRÉSIDENTE :  
9 Bonjour.  
10 Me DIANE SIMARD :  
11 Bonjour. Diane Simard, Union des municipalités du  
12 Québec.  
13 Me GENEVIÈVE GAGNON :  
14 Bonjour. Geneviève Gagnon pour la Société Radio-  
15 Canada. On aura quelques représentations à faire.  
16  
17 Me FLORENCE LUCAS :  
18 Bonjour, Madame la Commissaire. Florence Lucas pour  
19 The Globe and Mail, The Gazette, Gobal Television,  
20 Gesca, Transcontinental Media et La Presse  
21 Canadienne.  
22 LA PRÉSIDENTE :  
23 Avez-vous ouvert votre micro?  
24 Me FLORENCE LUCAS :  
25 Oui, mais il ne fonctionne pas.  
26 LA PRÉSIDENTE :  
27 Prenez celui de votre collègue à côté. Comme c'est  
28 votre collègue de La Presse il ne devrait pas y  
29 avoir trop de problèmes.  
30 Me FLORENCE LUCAS :  
31 Il n'y a pas trop de problèmes du tout, mais sauf  
32 que le sien ne fonctionne pas non plus.  
33 LA PRÉSIDENTE :  
34 Bien, ça va bien.

1 Me FLORENCE LUCAS :

2 Donc je reprends. Alors...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Juste un moment. Pour la régie, il y a des micros  
5 qui ne fonctionnent pas. O.K. Allez-y.

6 Me FLORENCE LUCAS :

7 Donc Florence Lucas pour The Globe and Mail, The  
8 Gazette, Transcontinental Media, Gesca, La Presse  
9 canadienne, Global Television, et voilà on  
10 représente les médias aujourd'hui pour les  
11 questions qu'on vous a soulevées dans la lettre  
12 qu'on vous a transmise vendredi. Merci.

13 Me DENIS HOULE :

14 Alors Denis Houle. Je suis accompagné de maître  
15 Simon Bégin pour l'Association des constructeurs de  
16 routes et grands travaux du Québec.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bien, je vois que le micro est ouvert de vos deux  
19 collègues en avant. Allez-y.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Estelle Tremblay pour le Parti Québécois. Bonjour.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Et les avocats de la Commission.

24 Me CLAUDE CHARTRAND :

25 Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
26 Monsieur le Commissaire. Chers Confrères, Chères  
27 Consoeurs.

28 Ce matin on a été informé que les médias  
29 devraient présenter une requête devant la  
30 Commission. Ça sera maître Sonia Lebel pour la  
31 Commission qui interviendra.

32

33 REPRÉSENTATIONS PAR Me SONIA LEBEL :

34 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire. Effectivement, comme vous le savez, la  
2 semaine passée, le quatorze (14) juin, on a déposé  
3 huit organigrammes sous la cote 5C-1, des  
4 organigrammes qui ont été scellés. Et maître  
5 Chartrand a annoncé à ce moment-là que les  
6 organigrammes étaient scellés pour des raisons  
7 d'enquête en cours.

8 Nous avons reçu donc de la part de mes deux  
9 consoeurs, vendredi après-midi, une lettre  
10 contestant naturellement les scellés, demandant  
11 qu'un débat soit fait au nom des médias et  
12 également au nom de la publicité des débats sur ces  
13 scellés-là.

14 Pour ne pas interrompre les auditions ce  
15 matin et pour faire en sorte que ce débat-là soit  
16 fait de la meilleure façon possible, nous avons  
17 convenu, si cela vous sied, naturellement, de  
18 reporter ce débat-là à jeudi, deux heures (14 h).

19 Dans l'intervalle, les procureurs de la  
20 Commission s'engagent à faire valoir les arguments  
21 - c'est d'ailleurs notre fardeau pour supporter ce  
22 scellé-là - faire valoir les arguments de la  
23 Commission au support du scellé pour demain en fin  
24 d'après-midi, demain mardi.

25 En retour, mes consoeurs fourniront à la  
26 Commission leur argumentaire pour mercredi en fin  
27 d'après-midi, c'est exact?

28 Me FLORENCE LUCAS :

29 C'est exact.

30 Me SONIA LEBEL :

31 Parfait. Et on pourrait donc avoir ce débat-là  
32 jeudi, deux heures (14 h), si ça vous convient.

33 LA PRÉSIDENTE :

34 Alors donc... Oui?

1 Me GENEVIÈVE GAGNON :

2 Bonjour. Alors pour Radio-Canada, Geneviève Gagnon.

3 Bonjour, Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour.

6 REPRÉSENTATIONS PAR Me GENEVIÈVE GAGNON :

7 Monsieur le Commissaire.

8 Alors, effectivement, vous avez vu la  
9 demande qu'on vous a fait parvenir. On a discuté  
10 avec les procureurs de la Commission et, dans la  
11 mesure où l'ordonnance est déjà rendue, dans les  
12 circonstances présentes nous n'avons pas  
13 d'objection à reporter le débat. On voulait bien  
14 collaborer. On comprend la préoccupation de  
15 terminer le témoignage de monsieur Duchesneau.  
16 Alors, effectivement, c'est dans ce contexte-là.

17 Nos prétentions n'auraient pas été très  
18 longues ce matin dans la mesure où la Commission a  
19 le fardeau, les procureurs de la Commission ont le  
20 fardeau de démontrer les raisons pour lesquelles le  
21 scellé devait être ordonné. Mais on s'engage  
22 effectivement à faire parvenir les arguments, nos  
23 arguments de notre côté une fois qu'on aura reçu  
24 les leurs. Et on pourra avoir un débat qui, à mon  
25 avis, devrait prendre quelques heures au maximum,  
26 jeudi.

27 La seule nuance c'est dans la mesure où il  
28 y aurait de nouvelles ordonnances, de nouvelles  
29 demandes d'ordonnances dans le cadre du témoignage  
30 de monsieur Duchesneau; on aimerait en être avisés  
31 avant pour qu'on puisse faire les choses dans  
32 l'ordre et non dans le désordre et faire le débat  
33 peut-être à ce moment-là dans une seule fois.

34 LA PRÉSIDENTE :



1 Je prends pour acquis que vous allez assister aux  
2 audiences, comme les journalistes sont toujours là?  
3 Me GENEVIÈVE GAGNON :  
4 Bien, en fait, on est à quelques pas, Madame la  
5 Présidente.  
6 LA PRÉSIDENTE :  
7 C'est justement, alors je ne vois pas l'opportunité  
8 de vous aviser d'avance puisque vous serez en  
9 direct, le cas échéant, si ça présente.  
10 Me GENEVIÈVE GAGNON :  
11 Parfait. Alors, écoutez, je comprends vos propos.  
12 Il y a un élément sur lequel on insiste, par  
13 exemple, on aimerait insister, c'est qu'évidemment  
14 on voudrait que le débat soit fait avant la  
15 suspension des travaux de la Commission pour l'été.  
16 Je pense que c'est ce qui est prévu.  
17 LA PRÉSIDENTE :  
18 Ah! c'est sûr. Vous êtes assurée de ça.  
19 Me GENEVIÈVE GAGNON :  
20 Parfait. Alors, je vous remercie.  
21 LA PRÉSIDENTE :  
22 Parfait.  
23 Me BENOÎT BOUCHER :  
24 Si vous me permettez, Madame la Présidente...  
25 LA PRÉSIDENTE :  
26 Bien, je vais laisser votre collègue s'exprimer  
27 d'abord. Oui?  
28 Me FLORENCE LUCAS :  
29 Je souscris aux représentations de ma consœur et  
30 je serai présente jeudi matin. Merci.  
31 LA PRÉSIDENTE :  
32 Parfait. Merci. Oui?  
33 Me BENOÎT BOUCHER :  
34 Alors, si vous me permettez, si des arguments

1 constitutionnels devraient être soulevés, il serait  
2 opportun qu'on ait un avis de 95 et... un avis de  
3 95 avec les arguments qui doivent être présentés  
4 devant la Commission.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui?

7 Me SONIA LEBEL :

8 À cela je n'ai pas vraiment grand-chose à ajouter,  
9 je ne pense pas qu'on... on n'anticipe pas de  
10 soulever d'arguments constitutionnels, on va y  
11 aller sur les règles des arrêts Dagenais Mentuck,  
12 tels qu'ils sont établis par la Cour Suprême et je  
13 pense... Mais s'il y a lieu, naturellement, on va  
14 se conformer à nos devoirs, Madame la Présidente,  
15 soyez assurée.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Merci.

18 Me SONIA LEBEL :

19 Merci, ça termine pour moi. Je vous souhaite une  
20 bonne journée.

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Alors, maintenant, Madame Trudel, bonjour;  
24 Monsieur Duchesneau. Et pourriez-vous me répéter  
25 votre nom.

26 M. MARTIN MORIN :

27 Martin Morin.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 Merci, Monsieur Morin.

30

31 L'AN DEUX MILLE DOUZE (2012), ce dix-huitième (18<sup>e</sup>)  
32 jours du mois de mai, A COMPARU :

33 **JACQUES DUCHESNEAU**, sous le même serment.

34 **ANNIE TRUDEL**, agent de renseignements.

1 LAQUELLE, après avoir été assermentée, dépose et  
2 dit comme suit :

3 **MARTIN MORIN**, enquêteur UPAC.

4 LEQUEL, après avoir été assermenté, dépose et dit  
5 comme suit :

6 INTERROGÉS PAR Me CLAUDE CHARTRAND :

7 Q. **[1]** D'abord, Madame Trudel, pouvez-vous nous faire  
8 une description de vos tâches, que vous exerciez à  
9 l'Unité anticollusion et à partir de quel moment et  
10 jusqu'à quel moment vous aviez exercé ces tâches?

11 Mme ANNIE TRUDEL :

12 R. Donc, en fait, j'ai commencé à l'Unité  
13 anticollusion à titre de personne qui coordonnerait  
14 l'administration et surtout qui participerait à la  
15 création de cette nouvelle unité. Mes tâches se  
16 sont adaptées aux besoins, donc en cours de route  
17 je suis devenue agent de liaison avec le MTQ et  
18 agent de renseignements, donc je servais surtout  
19 les enquêteurs et les enquêtes.

20 Et, en octobre deux mille onze (2011), j'ai  
21 été transférée à l'Unité permanente anticorruption,  
22 où je travaille encore, à titre d'agent de  
23 renseignements.

24 Q. **[2]** Merci. Et, Monsieur Morin, quant à vous,  
25 pouvez-vous nous indiquer à quel moment vous vous  
26 êtes joint à l'Unité anticollusion et quelles  
27 étaient vos fonctions à cet endroit?

28 M. MARTIN MORIN :

29 R. Je me suis joint à l'Unité anticollusion, Madame la  
30 Présidente, en avril deux mille dix (2010) alors  
31 que je terminais une carrière à la GRC, en février  
32 deux mille dix (2010). J'y ai agi comme enquêteur.

33 Q. **[3]** Et vos fonctions actuelles au niveau de  
34 l'Unité...

1 R. Je demeure enquêteur à l'Unité permanente  
2 anticorruption, à l'UPAC.

3 Q. **[4]** Alors, très bien. Pour la suite de mes  
4 questions, je vais adresser mes questions à  
5 monsieur Duchesneau, toutes mes questions à  
6 monsieur Duchesneau. Et si, Monsieur Duchesneau,  
7 vous croyez que l'un ou l'autre des membres de  
8 votre équipe est plus habilité d'y répondre, je  
9 vais vous demander de nous indiquer à qui vous  
10 allez céder la parole.

11 M. JACQUES DUCHESNEAU :

12 R. Parfait.

13 Q. **[5]** Alors, tout d'abord, Monsieur Duchesneau, si on  
14 revient à... ou si on fait le lien avec la dernière  
15 audience, vous veniez de déposer votre rapport, la  
16 dernière version de votre rapport, qu'on a déposé  
17 en cote SP-92.

18 Je vais demander à mademoiselle de nous  
19 afficher ce document-là, SP-92. 5P. Je m'excuse, je  
20 dis, SP, c'est parce que le 5 fait sur ma feuille  
21 ressemble à un S. 5P-92. Alors, si vous voulez nous  
22 le défiler jusqu'au préambule.

23 Alors, on y remarque qu'il y a eu, comme on  
24 l'a mentionné vendredi, qu'on avait apposé, pour  
25 les questions qui vont suivre, on avait apposé un  
26 surlignage sur le document. Alors, je comprends que  
27 dans sa version originale il n'y avait pas de  
28 surlignage?

29 R. C'est exact.

30 Me CLAUDE CHARTRAND :

31 Voulez-vous, Madame, m'afficher le document numéro  
32 1, s'il vous plaît?

33 Q. **[6]** Bon, c'est à nouveau, je comprends que c'est à  
34 nouveau votre rapport, Monsieur Duchesneau?

1 R. C'est exact, Madame la Présidente.

2 Me CLAUDE CHARTRAND :

3 Voulez-vous le défiler quelque peu, Mademoiselle?

4 Vous nous avez réaffiché le même. Alors, vous avez  
5 une copie vierge du rapport Duchesneau, c'est  
6 celle-là que je veux que vous affichiez.

7 Q. **[7]** Alors, on voit que celle-ci est dans son état  
8 original, c'est bien exact?

9 R. C'est exact.

10 Q. **[8]** Bon. Je vais vous demander, pour les besoins  
11 des participants par la suite, de pouvoir déposer  
12 une copie complètement vierge, donc sur laquelle il  
13 n'y a eu aucune altération. On va la déposer sous  
14 la cote 5P-93. C'est bien ça.

15

16 5P-93 : Rapport de l'Unité anticollusion au  
17 ministère des Transports du Québec  
18 vierge.

19

20 Me CLAUDE CHARTRAND :

21 Maintenant, je vais vous demander de nous  
22 réafficher le document précédent, Mademoiselle.  
23 Alors, si vous voulez nous montrer l'en-tête de la  
24 page, après le préambule, après la préface, plutôt.  
25 Bon. Juste arrêter à l'en-tête de la page, au tout,  
26 tout haut de la page. Arrêtez là.

27 Q. **[9]** Alors, Monsieur Duchesneau, on voit qu'à l'en-  
28 tête de chacune des pages du document, le titre  
29 débute par « document secret »?

30 R. C'est exact.

31 Q. **[10]** Alors, pour quelle raison c'est apposé sur le  
32 document?

33 R. Parce que ce rapport se voulait un rapport à être  
34 remis au ministre.

1 Q. [11] Et pourquoi le terme « secret » utilisé?

2 R. Bien, c'est...

3 Q. [12] Il était le seul destinataire du document?

4 R. Le rapport, si on regarde la page couverture,  
5 c'est, je crois, « rapport au ministre ». Il  
6 faudrait que je regarde ma copie originale. Oui,  
7 « Rapport de l'Unité anticollusion au ministre des  
8 Transports du Québec ».

9 Q. [13] Alors, destiné au ministre simplement?

10 R. C'est ça.

11 Q. [14] L'usage qu'on devait en faire de ce rapport-  
12 là, quel était-il?

13 R. D'informer le ministre des constats que l'Unité  
14 anticollusion avait faits au cours de la dernière  
15 année et demie. À l'époque, vous vous rappelez que  
16 dans mon témoignage la semaine dernière on parlait  
17 de rapports, une série de rapports, qui pourraient  
18 être faits à tous les six mois au ministre. Une  
19 conjoncture particulière a fait que finalement,  
20 comme je le dis dans ma note, ça a été le seul  
21 rapport qui a fait état de notre travail à l'Unité  
22 anticollusion pendant la période de dix-huit (18)  
23 mois.

24 Q. [15] Maintenant, pour compléter ce rapport-là, vous  
25 nous avez dit la semaine dernière qu'il y avait des  
26 enquêtes qui étaient menées et que vous complétiez  
27 des dossiers qui contenaient les résultats de ces  
28 enquêtes, c'est exact?

29 R. C'est exact, Madame la Présidente.

30 Q. [16] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire  
31 combien de dossiers vous avez ouverts à l'Unité?

32 R. Cent trente-cinq (135)... Cent trente-huit (138)  
33 dossiers.

34 Q. [17] Et de ces dossiers, est-ce que tous ces

1 dossiers ont été transmis à l'UPAC au moment où  
2 l'UAC a été absorbée par l'UPAC?

3 R. Oui. Tous les dossiers ont été transmis à l'UPAC,  
4 oui.

5 Q. **[18]** Maintenant, suite à votre témoignage, toujours  
6 la semaine dernière, vous nous avez laissé entendre  
7 également qu'il y a certains documents qui auraient  
8 été transmis à d'autres agences. Est-ce que c'est  
9 exact?

10 R. Il y a dix-sept (17) enquêtes qui ont été  
11 transmises à l'Opération Marteau.

12 Q. **[19]** Et à quelles fins étaient transmis ces  
13 dossiers-là, à l'Opération Marteau?

14 R. Quand on pensait que des enquêtes criminelles  
15 pouvaient être poursuivies, à ce moment-là on  
16 transférait le dossier et c'est l'Opération Marteau  
17 qui prenait l'enquête à ce moment-là et qui  
18 décidait de la suite à donner à l'information que  
19 nous leur transmettions.

20 Q. **[20]** On va revenir au rapport, si vous voulez me  
21 réafficher 5P-92 et décrotiquer un peu, même un peu  
22 beaucoup le contenu du rapport. Voulez-vous  
23 m'amener après la table des matières, s'il vous  
24 plaît.

25 Bon. On note si vous voulez aller aux notes  
26 de bas de page. Or, on note que vous avez dans ce  
27 rapport-là à plusieurs endroits des références en  
28 bas de page et vous avez des citations dans le  
29 texte, c'est bien exact?

30 R. C'est exact.

31 Q. **[21]** Bon. Relativement aux notes ou références en  
32 bas de page ça réfère à quel type de document?

33 R. Soit des documents de sources ouvertes, ça peut  
34 être des citations prises de textes académiques, ça

1 peut être des citations d'informateurs et ça peut  
2 aussi des informations tirées de nos enquêtes qu'on  
3 va souvent résumer dans un texte là qu'on appelle  
4 illustratif pour vous donner la saveur d'un thème  
5 qui a pu être développé dans plusieurs enquêtes.

6 Q. **[22]** Bon. Or d'abord si on regarde ici à la page 2  
7 du rapport, or ce sont les références à ce que vous  
8 appelez des sources ouvertes?

9 R. Oui, dans ce cas ici si on prend la page 2 la note  
10 3 c'est un texte de loi sur lequel on s'appuie.

11 Q. **[23]** Bon. Je comprends quand vous parlez juste pour  
12 les besoins de compréhension de tous, quand vous  
13 parlez de sources ouvertes, vous entendez quoi  
14 comme sources ouvertes précisément?

15 R. Bien ça peut être tout ce qu'on peut trouver soit  
16 dans un article journalistique, une revue  
17 scientifique, ce qui peut être disponible sur le  
18 web, par exemple, là où on peut aller chercher  
19 l'information. Et la note en bas de page vise à  
20 justement donner le crédit à l'auteur.

21 Q. **[24]** Si on passe à la page 2, s'il vous plaît, 3,  
22 et amenez-nous au bas de la page 4. Encore ici on  
23 est au bas de la page 5, encore ici je comprends  
24 que c'est toujours des sources ouvertes auxquelles  
25 on réfère. C'est bien exact?

26 R. C'est exact, Madame la Présidente.

27 Q. **[25]** Or si vous voulez nous amener à la page 10 du  
28 rapport à la note de bas de page encore là. Bon.  
29 Encore ici on voit une citation qui réfère à  
30 l'émission Enquête Radio-Canada, or, c'est encore  
31 j'imagine une source ouverte?

32 M. MARTIN MORIN :

33 Maître Chartrand, je note qu'on ne semble pas avoir  
34 les mêmes références, je ne sais pas.



1 M. JACQUES DUCHESNEAU :

2 R. Oui, le problème c'est qu'avec les notes, les  
3 commentaires que nous avons mis en marge de la  
4 page, mais on va vous suivre, peut-être donnez-nous  
5 juste la note, le numéro de la note en bas de page  
6 parce que voyez-vous nous on l'a sur la page 11,  
7 vous l'avez sur la page 10, mais c'est en raison  
8 des notes qu'on a ajoutées nous-même.

9 Me CLAUDE CHARTRAND :

10 Q. **[26]** Parce que vous avez ajouté, fait des ajouts au  
11 document, papier du document que vous avez  
12 actuellement?

13 R. Effectivement, pour avoir des points de repère.

14 Q. **[27]** Or là ici si vous regardez à l'écran au bas de  
15 la page 10 encore là on fait référence à une note  
16 de source ouverte, c'est bien ça?

17 R. C'est exact, Madame la Présidente.

18 Q. **[28]** Bon. Maintenant à la page 17, Mademoiselle, 17  
19 du document toujours. Si vous voulez nous remettre,  
20 nous ramener dans le texte à la note 23 dans le  
21 texte. Si vous voulez regarder à l'écran, Monsieur  
22 Duchesneau?

23 R. Oui.

24 Q. **[29]** Or, on voit qu'il y a une note en retrait dans  
25 le texte, c'est bien exact?

26 R. C'est exact, Madame la Présidente.

27 Q. **[30]** Maintenant on voit que cette note-là n'est pas  
28 précédée et suivie de guillemets?

29 R. C'est exact, c'est ce que je mentionnais sauf  
30 indication contraire, tous les récits, les  
31 citations mis en retrait sont tirés de nos  
32 enquêtes. Vous vous rappelez des rencontres  
33 hebdomadaires qu'on avait avec les enquêteurs.  
34 Alors si le même thème était traité dans plusieurs

1 enquêtes, on vous en faisait un résumé et ça  
2 c'était présenté sous mode illustratif. Quand c'est  
3 entre guillemets, c'est vraiment le verbatim d'un  
4 témoignage qui nous a été rendu.

5 Q. **[31]** O.K. Donc le mode illustratif c'est un  
6 assemblage de différentes informations prises dans  
7 différents rapports ou sources de renseignements  
8 pour lequel vous avez composé le texte qui apparaît  
9 dans la citation?

10 R. Oui. C'est exact, Madame la Présidente. Et c'est  
11 pour ça que ce matin j'ai madame Trudel et monsieur  
12 Morin qui vont puiser dans les différents rapports  
13 qui vont vous permettre de comprendre les affirma-  
14 tions qu'on a faites dans le rapport.

15 Q. **[32]** Alors, et à la page 18 du document...

16 R. 18...

17 Q. **[33]** Alors, si vous voulez arrêter au plein centre  
18 de la page, or on voit un document entre  
19 guillemets, donc c'est un extrait verbatim d'une  
20 citation d'un texte ou d'un contenu de rapport  
21 d'enquête que vous avez colligé. C'est ça?

22 R. C'est exact, Madame la Présidente.

23 Q. **[34]** Alors on va revenir, maintenant qu'on a  
24 expliqué un petit peu comment étaient citées vos  
25 références, on va revenir au tout début, à la  
26 préface, s'il vous plaît, Mademoiselle. J'attire  
27 votre attention à la première ligne, première  
28 phrase, et la deuxième phrase. Or,

29 Le ministère des Transports du Québec  
30 aurait été le tout premier foyer  
31 d'activité de l'Unité anticollusion,  
32 aussi ce rapport lui est-il  
33 entièrement consacré.

34 Est-ce que je dois comprendre de cet extrait-là, de

1           cette citation-là de la préface, que le rapport ne  
2           concerne que les activités du ministère des  
3           Transports?

4           R. C'est exact, Madame la Présidente.

5           Q. **[35]** Vous ne touchez pas à d'autres organismes,  
6           autres que le ministère des Transports, dans  
7           l'ensemble des constats que vous avez faits dans le  
8           rapport?

9           R. Enfin, oui, on touche à d'autres choses, parce que  
10          quand le ministère des Transports subventionne  
11          certains travaux au niveau de certaines  
12          municipalités, on allait voir dans les  
13          municipalités. Donc c'est, en fait, le ministère  
14          des Transports, comme bailleur de fonds, qui a été  
15          notre préoccupation. On a eu de grandes  
16          municipalités et petites municipalités qui ont été  
17          vérifiées dans ce contexte-là.

18          Q. **[36]** Alors je vous amène maintenant à la citation  
19          qui est en vert dans le texte, toujours la ligne  
20          suivante?

21          R. Oui.

22          Q. **[37]** Alors,

23                        Les soupçons sont persistants qu'un  
24                        empire malfaisant est à se consolider  
25                        dans le domaine de la construction  
26                        routière, que des robinets seraient  
27                        partout ouverts et des fonds publics  
28                        dilapidés dans une relative  
29                        insouciance, qu'on assisterait à une  
30                        banalisation, en amont comme en aval,  
31                        des chantiers, du gonflement des  
32                        estimations par certaines firmes de  
33                        génie et des dépassements de coûts par  
34                        certains entrepreneurs.

1 Alors d'abord, qui est l'auteur de ce texte-là?

2 R. Mais ça c'est un exemple pour situer le débat. Il  
3 faut se rappeler que lorsqu'on dépose, en septembre  
4 deux mille onze (2011), il y a deux ans que les  
5 médias, notamment les médias d'enquête, nous  
6 parlent de ce qui est écrit ici en vert. Donc c'est  
7 un résumé, c'était pour situer le rapport et faire  
8 comprendre que notre travail a été fait dans un  
9 contexte particulier, et celui des nombreux  
10 reportages qu'on avait, autant dans la presse  
11 écrite que dans les médias télévisés et radio.

12 Q. **[38]** Et quant à ce... Quand je vous demandais un  
13 peu plus tôt qui était l'auteur de ce texte-là, on  
14 est dans la rubrique « Message du dirigeant de  
15 l'Unité anticollusion ».

16 R. C'est exact.

17 Q. **[39]** Alors, est-ce que c'est votre rédactrice qui a  
18 écrit ce texte-là, ou c'est quelqu'un d'autre qui  
19 l'a écrit?

20 R. Non. J'ai écrit une partie, ça a été retravaillé  
21 par la rédactrice, mais j'ai mis mon nom en bas.  
22 Donc, de la ligne 1, du mot numéro 1 au dernier mot  
23 sur la page, j'en assume l'entière paternité.

24 Q. **[40]** Alors, je vais vous demander de nous amener au  
25 prochain endroit où... Je vais vous donner le  
26 numéro de la page, or on se retrouve, moi aussi  
27 dans ma page... On devrait se retrouver à la page 2  
28 du document. Or, à 2.1, alors ça, ça reprend un  
29 petit peu ce que vous nous disiez un peu plus tôt.

30 R. Oui.

31 Q. **[41]** Le tout...

32 Le présent rapport est le tout premier  
33 que l'Unité anticollusion soumet au  
34 ministre des Transports du Québec

1 depuis sa création en février 2010. Il  
2 ne s'attarde guère aux modalités de  
3 constitution de l'équipe et aux  
4 conditions de démarrage de ses  
5 activités, pour se tourner résolument  
6 vers l'état des travaux réalisés  
7 jusqu'à maintenant.

8 R. Oui.

9 Q. **[42]** Alors c'était le tout premier, je comprends  
10 que ça a été le dernier également?

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[43]** Alors il y avait, donc, objectif, c'était  
13 prévu qu'il y ait d'autres rapports qui soient  
14 soumis.

15 R. À l'origine, il était prévu qu'on ferait un rapport  
16 à tous les six mois. Et quand vous regardez ce  
17 paragraphe, on dit:

18 Il ne s'attarde guère aux modalités de  
19 constitution de l'équipe...

20 Vous vous rappelez que dans la version 1, le  
21 rapport 1, il était question des difficultés qu'on  
22 avait eues, dont je vous ai parlé la semaine  
23 passée. On était vraiment au-delà de ça quand on a  
24 rédigé ce rapport final, donc on a tout simplement  
25 occulté cette partie-là; c'est ce que ce paragraphe  
26 résume, d'une certaine façon.

27 Q. **[44]** Je vous amène également deux paragraphes plus  
28 bas.

29 Nous avons ainsi découvert un univers  
30 clandestin et bien enraciné, d'une  
31 ampleur insoupçonnée, néfaste pour  
32 notre société aussi bien sur le plan  
33 de la sécurité et de l'économie que  
34 sur celui de la justice et de la

1 démocratie. La situation n'est pas  
2 banale. Ce que nous avons appris, sous  
3 couvert de l'anonymat, de gens  
4 exaspérés, voir désespérés, qui ont  
5 besoin d'appuis pour espérer de  
6 nouveau.

7 Alors, quelle est la signification que vous  
8 attribuez à ce texte-là et sur quelle base vous  
9 êtes-vous appuyé pour énoncer l'énoncé tel quel?

10 R. Mais, comme je le disais, c'est vraiment un rapport  
11 en bout de piste. Alors, pendant dix-huit (18)  
12 mois, bien évidemment, quand on a recruté les gens  
13 pour faire partie de l'équipe, tout le monde avait  
14 son opinion. Ce qu'on dit là, dix-huit (18) mois  
15 plus tard, c'est que le problème était pire qu'on  
16 pensait. Et pourquoi? Bien, c'était suite aux  
17 enquêtes qu'on faisait et, oui, pour nous, c'est un  
18 déni de justice de voir que des gens étaient  
19 écartés de la possibilité de soumissionner quand  
20 venait le temps. C'est un problème de démocratie  
21 énorme. Et je pense que c'était la partie  
22 outrageante de ce qu'on avait décelé.

23 Le problème sur le plan de la sécurité,  
24 c'est indéniable que des gens ont été tassés des  
25 processus d'appels d'offres, et souvent avec  
26 violence, donc on devait le faire.

27 Et, d'un point de vue économique, bien,  
28 c'est que les bourses étaient détenues par peu de  
29 personnes. Il y a des gens qui ont tenté de percer  
30 dans le milieu et qui ne pouvaient pas le faire.

31 Alors, ce que je vous dis là c'est un peu  
32 le résumé de ces rencontres hebdomadaires qu'on  
33 avait. Et, oui, je pense qu'il était important de  
34 préciser que la situation n'était pas banale, elle

1           était, comme je disais, pire que ce qu'on avait  
2           envisagé.

3                        Bien, évidemment, beaucoup de gens nous ont  
4           parlé sous le couvert de l'anonymat, ça a été un  
5           objet ou un point central, si vous voulez, de toute  
6           notre démarche d'enquête, où les gens préféraient  
7           ne pas donner leur nom. Mais, oui, on a vu des gens  
8           exaspérés, désespérés, des gens qui ont fait  
9           faillite, qui avaient besoin d'appuis.

10                      Je vous ai aussi parlé, la semaine  
11           dernière, que des anciens policiers utilisaient  
12           leurs anciens badges de policier, de retraité, non  
13           pas pour agir comme policiers, mais pour se donner  
14           une crédibilité qu'on n'avait pas, à prime abord,  
15           quand on rencontrait les gens. Et, par la suite,  
16           c'est vraiment l'expertise des enquêteurs qui  
17           faisait que les gens nous parlaient, parce qu'ils  
18           étaient exaspérés, parce qu'ils étaient désespérés.

19                      Et je suis convaincu que l'Unité  
20           anticollusion a été une planche de salut et un  
21           moyen pour eux d'exprimer ce qu'ils ne pouvaient  
22           pas exprimer ouvertement à d'autres personnes.

23           Me CLAUDE CHARTRAND :

24           Mademoiselle, si vous voulez nous amener à la  
25           page...

26           LA PRÉSIDENTE :

27           Q. **[45]** Monsieur Duchesneau, j'aimerais savoir, ce  
28           passage-là, à 2.1, il n'était pas... il n'avait pas  
29           été soumis aux quatre personnes : madame Dupont,  
30           madame Bissonnette, madame Boily, et il y a une  
31           autre personne, parce qu'elles étaient quatre,  
32           Chantal...

33           R. Brouillet.

34           Q. **[46]** Brouillet, c'est ça.

1 R. Oui.

2 Q. **[47]** Il n'avait pas été soumis, et je présume qu'il  
3 n'a pas été soumis non plus à monsieur Sam Hamad?

4 R. Oui. Le paragraphe que je viens de vous citer?

5 Q. **[48]** Oui, 2.1.

6 R. Oui, oui, monsieur Hamad a eu la version finale. Il  
7 faut se rappeler que la rencontre, avec les quatre  
8 personnes au MTQ, a eu lieu le quatre (4) août,  
9 mais que c'était un travail qui était en  
10 progression constante. Donc, on a vraiment raffiné  
11 et peaufiné le rapport jusqu'à la dernière minute.  
12 Le rapport a été imprimé le trente (30) août, si je  
13 me rappelle bien, pour être remis le premier (1<sup>er</sup>)  
14 septembre. Donc, entre le quatre (4) août et le  
15 trente (30) août, on a continué à travailler sur le  
16 rapport.

17 Q. **[49]** O.K. Mais qu'est-ce qui justifiait, entre le  
18 quatre (4) août et le trente (30) août, d'inclure  
19 qu'il y avait « un univers clandestin et bien  
20 enraciné, d'une ampleur insoupçonnée »? Qu'est-ce  
21 qui... « Néfaste ». Qu'est-ce qui soupçonnait cet  
22 ajout, qui n'est pas sans conséquence, là, qui est  
23 quand même important?

24 R. Mais c'est vraiment... c'est vraiment le temps qui  
25 nous poussait... Oui, on a eu des rencontres,  
26 surtout pour connaître si le MTQ avait des  
27 objections de principe sur, notamment, les tableaux  
28 qu'on faisait, sur les affirmations qui touchaient  
29 le Ministère. Mais ça c'est vraiment une note qui  
30 est globale, qui n'aurait pas pu changer vraiment  
31 avec l'input des gens du MTQ. Parce que ça c'est  
32 vraiment une conclusion d'enquête.

33 Q. **[50]** O.K. Ce n'est pas une... le résultat de  
34 d'autres enquêtes entre le quatre (4) août et le



1 moment où vous rédigé le rapport?

2 R. Non, on a vraiment...

3 Q. **[51]** O.K.

4 R. C'était une course contre la montre pour finir, là,  
5 le premier (1<sup>er</sup>) septembre. Vous vous rappelez que  
6 l'Unité anticollusion allait se joindre à l'Unité  
7 permanente anticorruption le six (6) septembre et  
8 la rencontre avec le ministre a eu lieu le premier  
9 (1<sup>er</sup>) septembre, donc c'était évolutif.

10 Q. **[52]** O.K. Parfait. Merci.

11

12 Me CLAUDE CHARTRAND :

13 Donc, si vous voulez nous amener à la page 8, s'il  
14 vous plaît.

15 Q. **[53]** Alors :

16 Dans le cas qui nous occupe, il s'agit  
17 par exemple pour un nombre restreint  
18 d'entreprises de se concerter pour  
19 simuler le jeu de la concurrence et,  
20 ce faisant, d'en tirer avantage au  
21 détriment de ceux qui jouent selon les  
22 véritables règles et notamment au  
23 trésor public.

24 Encore là, quelle est l'origine de ce constat-là?

25 R. Bien, ça avait d'abord été évoqué par le  
26 vérificateur de la Ville de Montréal, monsieur  
27 Lefebvre, en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit  
28 (1998). Et il y a d'autres dossiers qui sont encore  
29 ouverts qui viennent confirmer l'affirmation qu'on  
30 fait ici. Alors, c'est un des stratagèmes les plus  
31 connus parmi les stratagèmes dont je vous ai parlé  
32 la semaine dernière. C'est-à-dire que, avant même  
33 de se rendre au processus d'appel d'offres, on  
34 convoque des gens ou on leur passe un message qu'il

1           serait beaucoup mieux pour eux de ne pas soumettre  
2           ou de répondre à cet appel d'offres-là. Donc, on  
3           pourrait avoir dix (10)... je vous donne ça à titre  
4           hypothétique, dix (10) personnes qui seraient  
5           intéressées, mais en bout de ligne ce qu'on aura  
6           c'est seulement quatre entrepreneurs. Et c'est pour  
7           ça que la règle du plus bas soumissionnaire perd  
8           tout son sens quand on a éliminé les gens qui  
9           pouvaient nous apporter une certaine concurrence  
10          avant même que le processus commence et que les  
11          quatre compagnies qui resteront seront celles qui  
12          se seront entendues entre elles. Avant même que les  
13          enveloppes soient ouvertes on saura qui est le plus  
14          bas soumissionnaire, par exemple.

15        Q. **[54]** Page 9, s'il vous plaît. Ça va tomber sur la  
16          page 10.

17        R. Oui.

18        Q. **[55]** Alors :

19                    À mots à peine couverts, certains  
20                    parlent d'un industrie gangrenée dans  
21                    plusieurs régions, sous l'emprise d'un  
22                    petit cercle de professionnels et  
23                    d'entrepreneurs qui se font une  
24                    spécialité de déjouer les règles en  
25                    place et de s'enrichir au détriment  
26                    des contribuables.

27        Pouvez-vous nous dire comment vous avez fait ce  
28          constat?

29        R. Bien, notamment dans certaines régions ou dans  
30          certaines tâches particulières. Je vous ai parlé la  
31          semaine dernière des enrobés bitumineux, donc des  
32          petites usines d'asphalte. Il y a un problème  
33          technique, bien sûr, ça doit sortir à une certaine  
34          température et ça ne peut pas être posé en deçà

1 d'une autre température. Donc, la proximité est  
2 importante. Mais on s'est aperçu, et on en parlera  
3 plus loin dans le rapport, qu'il y a deux firmes  
4 qui contrôlent la grande majorité de tout ce qui  
5 est enrobés bitumineux en province. Et dans des cas  
6 ici, quand on dit que dans certaines régions c'est  
7 une industrie qui est gangrenée, bien je parle  
8 notamment du domaine de l'asphalte. On a même un  
9 cas où une personne qui était un représentant d'une  
10 compagnie d'asphalte, on a posé une bombe dans son  
11 véhicule. Une de ces firmes, qui est une filiale  
12 d'une compagnie française, avait écopé d'une amende  
13 substantielle pour avoir fait la même manoeuvre en  
14 Europe, et avait obtenu dix-sept virgule six  
15 millions (17,6 M) d'euros d'amende pour avoir  
16 justement implanté le même système qu'on voyait ici  
17 au Québec, mais qui avait été fait en Europe.

18 Q. **[56]** Et vous parlez de quelle firme?

19 R. Sintra, qui est une filiale de Bouygues-Colas.

20 Q. **[57]** Alors, c'est Bouygues-Colas qui a été  
21 sanctionnée?

22 R. Qui a été sanctionnée par une de ses filiales à  
23 dix-sept virgule six millions (17,6 M) d'euros.  
24 Mais l'amende globale infligée, là, s'élève au  
25 total à cinquante-deux virgule sept millions  
26 (52,7 M) d'euros.

27 Q. **[58]** Et quand vous parliez d'une région où il y  
28 avait deux seules entreprises, vous faites  
29 référence à quelle région?

30 R. Si on prend l'autoroute 20, prenez l'autoroute 20,  
31 ça part de la Gaspésie et ça s'en vient. Et  
32 monsieur Morin, qui a été le spécialiste dans ce  
33 domaine-là, pourra vous en donner un plus grand  
34 aperçu, mais principalement dans ce coin-là. Donc,

1 Sintra est un des entrepreneurs qui se spécialisent  
2 dans ce domaine-là, l'autre firme étant DJL.

3 Q. **[59]** Alors, Monsieur Morin, est-ce que vous avez  
4 des précisions à nous donner là-dessus?

5 M. MARTIN MORIN :

6 R. Je vais ajouter quelques précisions, Madame la  
7 Présidente. Et d'emblée, j'aimerais ça vous relater  
8 un peu la façon dont j'ai l'intention de vous  
9 communiquer l'information que je possède.

10 L'information que je possède peut venir de  
11 mon cru, par contre elle peut aussi faire état des  
12 réunions hebdomadaires que nous avons et des  
13 rencontres que nous avons lors des préparatifs du  
14 rapport. C'est les idées regroupées du Service  
15 d'enquête qui ont permis d'aider monsieur  
16 Duchesneau à préparer ce document-là. Donc, lorsque  
17 je citerai quelque chose, il est possible que ce  
18 soit en relation avec un groupe de personnes.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[60]** Je m'excuse, je voudrais bien comprendre. Des  
21 idées regroupées ou des enquêtes effectuées,  
22 regroupées?

23 R. Des enquêtes, des constats et des recommandations,  
24 ça se résume approximativement à ça, provenant de  
25 sources ouvertes, d'informateurs ou encore de  
26 rencontres avec des gens du ministère des  
27 Transports du Québec.

28 Q. **[61]** O.K. Merci.

29 R. Pour répondre à votre question, Maître, Madame la  
30 Présidente, j'ai effectué personnellement les  
31 enquêtes dans la région, sur la Rive-Sud de Québec,  
32 et j'ai noté ce qui est mentionné là, personnel-  
33 lement. Des gens qui tentaient de pouvoir procéder  
34 à des soumissions ont été clairement informés de ne

1 pas soumissionner car ils avaient peu de chance, et  
2 sinon pas de chance, et qu'ils n'avaient pas  
3 d'affaire à soumissionner pour ce type de projet  
4 car les entreprises qui détenaient un monopole sur  
5 le volet de l'asphalte ne donneraient pas de prix à  
6 ces compétiteurs. Ça se résume à ça.

7 Me CLAUDE CHARTRAND :

8 Alors, si vous voulez continuer à défiler,  
9 Mademoiselle.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. [62] Si vous permettez, si je comprends bien, vous  
12 dites que c'est une entreprise qui ne voulait pas  
13 donner des prix à des concurrents potentiels? Elle  
14 ne voulait pas vendre son produit à d'autres  
15 entreprises qui auraient pu la concurrencer dans  
16 les contrats, c'est ça que vous soulignez?

17 R. Bien lorsqu'on est dans le milieu, lorsqu'on est  
18 dans le milieu, je ne sais pas si je parle assez  
19 fort, mais lorsqu'on est dans le milieu des  
20 entrepreneurs routiers, évidemment ces grosses  
21 entreprises-là ont aussi des sphères d'activités  
22 spécialisées tel que la production de l'asphalte.

23 Et si vous êtes un entrepreneur routier et  
24 que vous avez vos propres, votre propre fourniture  
25 dans le bitume et dans l'asphalte, dans les  
26 granulaires lorsque vous soumissionnez vous êtes au  
27 même niveau que les autres. Donc le lien de la  
28 concurrence est rendu difficile parce que c'est  
29 vous qui fournissez le produit et d'autres  
30 entreprises, d'autres entrepreneurs intéressés à  
31 soumissionner qui ne possèdent de compagnie  
32 d'asphalte ont de la difficulté à aller chercher  
33 des prix auprès de ces entreprises-là.

34 Parce qu'il faut savoir que pour l'asphalte

1           comme tel il y a des distances à respecter, il y a  
2           toutes sortes de facteurs qui doivent être  
3           rencontrés pour s'assurer que les produits peuvent  
4           être posés dans une réglementation qui est celle du  
5           MTQ pour s'assurer que tout est bien fait.

6           Q. **[63]** Je veux bien comprendre, donc vous dites que  
7           je suis un entrepreneur, j'ai une usine d'asphalte?

8           R. Oui.

9           Q. **[64]** Je cote sur des contrats, des contrats du  
10          gouvernement. Il y a des gens qui m'approchent puis  
11          ils veulent me demander moi si je suis prêt à leur  
12          vendre à eux pour qu'ils puissent eux coter sur des  
13          contrats du gouvernement avec mon produit à moi. Et  
14          cette entreprise-là a dit « non, moi je ne veux pas  
15          vous vendre ». C'est ça qui vous soulevez le  
16          problème?

17          R. Exact. Puis ça peut aller plus loin, si tu fais  
18          partie des amis de ces gens-là ça va bien, tu as  
19          des prix, si tu n'es pas ami avec eux, bien c'est  
20          difficile d'avoir des prix. Ou si tu as des prix  
21          c'est un non-sens. Ça c'est des faits qu'on a  
22          recueilli sur le terrain auprès d'informateurs qui  
23          désirent garder l'anonymat.

24          Q. **[65]** Et ce que vous avez dit tout à l'heure qu'une  
25          compagnie en Europe avait payé des amendes, le  
26          stratagème utilisé en Europe, est-ce que c'est des  
27          stratagèmes que vous avez vus également sur le  
28          territoire québécois, concrètement ce stratagème-  
29          là, quel était le stratagème en Europe qui a mené à  
30          l'amende et quel est celui que vous avez vu sur le  
31          territoire au Québec?

32          M. JACQUES DUCHESNEAU :

33          R. Oui, c'est le même système qui se représente ici,  
34          on tente de contrôler une industrie, justement

1 parce que des fournisseurs sont une partie  
2 importante de l'équation des activités de  
3 collusion. Si c'était un entrepreneur qui est  
4 sérieux, qui veut fonctionner, mais que tu n'es pas  
5 capable d'avoir les bons prix pour pouvoir tirer un  
6 profit, bien tu ne feras pas de soumission, tu ne  
7 répondras pas à l'appel d'offres. Mais c'est la  
8 même chose qui est arrivée là-bas où peu de  
9 personnes contrôlent comme le disait tantôt soit  
10 les sablières, soit les sites des carrières pour  
11 faire le granulats nécessaire à faire l'enrobé  
12 bitumineux. À ce moment-là si tu n'es pas capable  
13 d'avoir le produit, ça pose, ça pose le problème  
14 que tu ne peux pas soumettre ton offre. C'est la  
15 même chose. Donc c'est une réplique de ce qu'on  
16 avait vu en Europe là dans les dossiers qu'on avait  
17 regardés, c'est la même chose qu'on tentait  
18 d'implanter ici.

19 Me CLAUDE CHARTRAND :

20 Q. **[66]** Si je comprends bien c'est un monopole  
21 finalement qu'on essayait ou un monopole régional  
22 qu'on essayait d'implanter?

23 R. C'est exact.

24 Q. **[67]** Ce que vous nous mentionnez?

25 R. C'est exact. Plutôt, plus loin dans le rapport puis  
26 je pourrais vous le trouver, mais on explique  
27 finalement deux firmes contrôlent à peu près je  
28 pense soixante pour cent (60 %) du marché.

29 Q. **[68]** Quand on va arriver dans le chapitre du  
30 bitume?

31 R. Oui.

32 Q. **[69]** Maintenant...

33 LA PRÉSIDENTE :

34 Q. **[70]** Je comprends que vous allez mentionner ces







1 renseignements liés à la collusion  
2 sont plus souvent cachés et volatiles  
3 et plusieurs hésitent à en parler  
4 ouvertement. En raison de sa  
5 complexité et de son caractère secret,  
6 on ne peut guère en mesure l'ampleur,  
7 la nocivité et l'impact réel, non  
8 seulement sur le plan économique, mais  
9 moins encore sur le plan social et  
10 politique. Or, s'il est pour ainsi  
11 dire impossible d'en faire le portrait  
12 cela ne veut pas dire qu'il faille  
13 baisser les bras pour autant.

14 Or, ce constat-là, ce commentaire-là vous le tirez  
15 de quel endroit ou fondé sur quel élément que vous  
16 avez recueilli dans votre dossier?

17 R. Monsieur Morin va en parler un peu plus, mais je  
18 vous résumerais ça en vous disant, je vous disais  
19 tantôt les gens sont d'abord réticents à nous  
20 parler. Première réaction. Deuxième réaction,  
21 c'est :

22 Ah, même si je vous en parle, on sait  
23 que ça ne changera rien parce que ça  
24 fait trop longtemps que ça existe.

25 Et quand ils nous parlent, ils nous donnent des  
26 informations précises. Et c'est un peu ça qui est  
27 marqué dans ce paragraphe-là. C'est un phénomène  
28 qui est vague, c'est difficile à comprendre. Ça  
29 prend un temps, un certain temps avant de saisir  
30 l'ampleur du problème et de finalement même si on  
31 parle la même langue de comprendre quel est le  
32 message. Parce qu'il y a vraiment un message  
33 particulier là pour les gens qui connaissent le  
34 milieu.

1                   Alors ça c'est résumer, encore là, dix-huit  
2                   (18) mois d'enquête dans un paragraphe que je viens  
3                   de vous donner encore dans un bref aperçu. Et pour  
4                   ce qui est des enquêtes qui se rattachent à ça,  
5                   monsieur Morin peut...

6                   M. MARTIN MORIN :

7                   R. Je serais porté, premièrement, de vous expliquer un  
8                   peu où on va avec tout ça. Suite à la rencontre de  
9                   plusieurs personnes, que ce soit au ministère des  
10                  Transports, que ce soit des personnes qui sont des  
11                  propriétaires d'entreprises ou des personnes qui  
12                  désiraient formuler des plaintes à différents  
13                  niveaux, c'est le constat qu'on a fait.

14                  Parce que lorsqu'on arrivait pour se  
15                  présenter, exemple, aux gens du ministère, même les  
16                  gens du MTQ, à certains niveaux, pas tous, mais la  
17                  plupart d'entre eux n'avaient pas nécessairement  
18                  une bonne compréhension de ce qu'était la  
19                  collusion, et d'emblée, après les avoir convaincus  
20                  qu'ils avaient avantage à nous expliquer leur  
21                  compréhension de ce qu'était la collusion, ou les  
22                  problèmes qu'ils pouvaient avoir décelés à  
23                  différents endroits, on voyait vraiment que pour  
24                  eux, ça n'avait pas la même signification que pour  
25                  nous, après s'en être instruits un peu et en ayant  
26                  obtenu de la formation.

27                  Donc, les gens ouvraient, acceptaient de  
28                  collaborer avec nous, nous fournissaient des  
29                  informations, nous transmettaient leur vision de ce  
30                  qu'était, dans leurs fonctions, des possibilités de  
31                  collusion, de stratagèmes qui étaient utilisés par  
32                  les entreprises, le privé, pour essayer d'aller  
33                  chercher des contrats, d'aller chercher des  
34                  soumissions à différents endroits. Et c'est ce qui

1 nous a amenés à dire que plusieurs hésitent à en  
2 parler ouvertement. Et, en raison de sa complexité  
3 et surtout de son caractère secret, parce que les  
4 gens, c'était difficile d'aller chercher certaines  
5 informations, à un moment donné, lorsqu'on arrivait  
6 sur des points très pointus.

7           Lorsqu'on demandait, par exemple, à un  
8 ingénieur du MTQ ou à un sous-ministre adjoint à la  
9 retraite de nous fournir des informations qui nous  
10 permettaient de mieux comprendre, ça ne se faisait  
11 pas en cliquant le doigt, là. Il fallait vraiment  
12 s'asseoir avec les personnes, jaser de long en  
13 large, pour qu'ils nous expliquent les situations  
14 qu'ils avaient vécues au cours de leur carrière,  
15 qu'ils vivaient en cours de carrière, et les liens  
16 qu'on devait faire avec les entreprises qui avaient  
17 intérêt à faire des soumissions publiques. Ça  
18 résume à peu près ça, Maître, Madame la Présidente.

19 Q. **[80]** Mais quand vous dites ça... Vous ne l'obteniez  
20 pas en cliquant du doigt...

21 R. Oui. C'est mon expression, je m'excuse...

22 Q. **[81]** Oui mais qu'est-ce que vous voulez dire  
23 précisément? Les gens étaient réticents à vous  
24 donner ces informations?

25 R. Ce n'est pas réticent, c'est que les... Bien, oui,  
26 réticents un peu, mais surtout, ils voulaient  
27 s'assurer... En général, les gens sont très bien  
28 intentionnés quand ils décident de collaborer avec  
29 nous, et ils ne veulent pas dire des choses qui va  
30 les amener au-delà de ce qu'eux veulent vraiment  
31 lancer comme message. Et c'est important pour nous  
32 de... On prenait des avant-midis, des journées des  
33 fois à rencontrer ces gens-là, puis on discutait de  
34 long en large, on revenait sur les sujets, on

1 redemandait des explications. Ça fait partie de mon  
2 ancien métier de faire des enquêtes, puis on  
3 réalise que quelquefois c'est ardu, quelquefois il  
4 faut revenir sur des précisions. Personne n'était  
5 nécessairement mal intentionné, mais ils voulaient  
6 juste s'assurer de donner les bonnes informations.

7 Puis la compréhension, ce qui était dur,  
8 c'est d'arriver à une compréhension commune de ce  
9 qu'était le volet de la collusion sous son pacte,  
10 c'est-tu des pactes secrets, c'est-tu des  
11 stratagèmes, de la malversation, de la collusion  
12 proprement dite, et différencier la collusion de ce  
13 qui était de la corruption. Parce qu'il y a une  
14 différence à faire. Elle est mince, mais elle est  
15 là pareil, là, elle est très importante. C'est un  
16 peu ce dont nous discutons.

17 Q. [82] Et justement, sans donner un détail qui  
18 pourrait tendre à identifier quelqu'un, vous nous  
19 parlez d'employés du MTQ, essentiellement, dans  
20 votre témoignage actuellement. Est-ce que ça  
21 regroupe un niveau d'emploi ou un milieu d'emploi  
22 particulier au MTQ, les gens qui vous  
23 transmettaient ces informations-là et ceux qui  
24 n'étaient pas familiers, si on veut, avec ces  
25 indices de collusion-là que vous pouviez détecter?

26 R. Je pourrais, sans y accrocher un chiffre, dire que  
27 la majorité des personnes que nous rencontrons au  
28 MTQ, c'était des ingénieurs, O.K. qui agissaient  
29 comme chefs de service, ou encore comme chargés de  
30 projet dans des dossiers majeurs comme, mettons, la  
31 continuité des autoroutes, différentes autoroutes  
32 qui sont en construction. Ça résume à peu près les  
33 gens qu'on rencontrait.

34 Par la suite, on a aussi rencontré des gens

1           spécialisés. Comme dans le domaine de l'homologa-  
2           tion. On a rencontré des ingénieurs, encore, qui  
3           étaient responsables de ce service, pour s'assurer  
4           d'homologuer certains produits, et c'est toutes ces  
5           discussions-là qui font en sorte qu'on était en  
6           mesure de créer, un peu, un paragraphe comme ça.

7           Q. [83] Oui, Monsieur Duchesneau?

8           M. JACQUES DUCHESNEAU :

9           R. Si je pouvais ajouter, Madame la Présidente, il y a  
10          aussi une autre dimension, je pense, qu'on ne peut  
11          pas écarter complètement.

12                    Une des hésitations que les gens avaient,  
13                    c'est qu'ils avaient une certaine gêne, parce qu'on  
14                    nous a dit souvent qu'ils avaient eux-mêmes été  
15                    obligés de participer à ce jeu-là. C'était une  
16                    pièce de théâtre. C'est-à-dire que c'est vraiment  
17                    le carnet de commandes, en début d'année, qui va  
18                    déterminer qui aurait les contrats ou pas. Et les  
19                    plus gros, quand leur carnet de commandes est  
20                    plein, vont faire appel à de plus petits  
21                    entrepreneurs pour couvrir telle ou telle section.

22                    Ça fait que donc, quand ils nous parlaient,  
23                    ils disait, « Écoutez, bien, même moi j'ai été  
24                    obligé d'embarquer dans ce jeu-là, parce que je  
25                    n'avais pas le choix. Sinon, si je refusais le  
26                    contrat, ma compagnie s'en allait en faillite. »  
27                    Alors, c'est plus compliqué d'avoir juste, que  
28                    d'avoir juste nos cinq, six grands entrepreneurs,  
29                    et comme si les autres sont écartés. C'est vraiment  
30                    un jeu et un système. Ça, je pense que je  
31                    n'insisterai jamais assez dans mon témoignage  
32                    devant la Commission pour expliquer que ce n'est  
33                    pas ponctuel, ça. On ne parle pas de contrat à  
34                    contrat, mais d'un système qui a vraiment beaucoup

1 de ramifications. Et ça, si des entrepreneurs  
2 viennent vous parler, le carnet de commandes, vous  
3 allez voir, joue un rôle important.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [84] Alors ce que vous nous dites, Monsieur  
6 Duchesneau, c'est que les petites et moyennes  
7 entreprises ne sont pas nécessairement toutes  
8 malhonnêtes, mais en mode survie.

9 R. Je pense, que c'est très bien résumé. C'est  
10 exactement ce que je veux dire.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

12 Q. [85] Merci. On va passer à la rubrique 5.1, qui  
13 devrait être à la page... Voulez-vous le défiler,  
14 dans votre bas? Donc, à la page 11.

15 Dans certaines circonstances, le  
16 ministère des Transports peut octroyer  
17 des contrats de gré à gré ou sur  
18 invitation à soumissionner sans ouvrir  
19 publiquement d'appel d'offres,  
20 notamment en situation d'urgence si la  
21 sécurité des personnes ou des biens  
22 est en cause, lorsqu'il y a un  
23 fournisseur unique ou si le montant  
24 estimé est inférieur au seuil prévu  
25 dans la réglementation. Autrement, il  
26 faut y recourir. On distingue alors  
27 trois grandes phases dans  
28 l'attribution des marchés publics.  
29 Chacune d'elles comportant aussi  
30 plusieurs moments.

31 Or, vous avez obtenu cette information-là de quel  
32 endroit?

33 R. Du Ministère. Je pense que madame Trudel va être  
34 mieux placée que moi pour répondre à cette

1 question.

2 Mme ANNIE TRUDEL :

3 R. Bien, en fait dans le cadre de mes fonctions  
4 d'agent de liaison j'avais un lien avec le MTQ, le  
5 central en fait du MTQ, et nous avons eu besoin de  
6 beaucoup de documents, de chiffres à analyser et on  
7 a utilisé beaucoup de ces choses-là qu'on a  
8 intégrées dans notre rapport. Et ça c'en est un des  
9 exemples.

10 Le MTQ a préparé une feuille résumé qui est  
11 très utile et puis ça explique clairement selon  
12 quelles circonstances, quel genre d'appels  
13 d'offres. C'est très bien encadré. Ils n'ont pas  
14 beaucoup de choix, pas beaucoup de marge de  
15 manoeuvre, situations telles c'est ce genre d'appel  
16 d'offres, une autre situation c'est un autre genre  
17 d'appel d'offres. Donc c'est basé sur ce document.

18 Q. **[86]** Alors on va vous amener, on va à la page 14 au  
19 milieu de la page. Au milieu de la page il devait y  
20 avoir, ça devait être surligné, ça n'y est pas.  
21 Alors le paragraphe commence par : « Le  
22 ministre... ».

23 Me MARCO LABRIE :

24 « Le Ministère »?

25 Me CLAUDE CHARTRAND :

26 Q. **[87]** « Le Ministère », oui plutôt. Bon. Moi aussi  
27 j'ai la même chose, ça se trouve à être page 12.  
28 Ici. Alors « Le Ministère ». Il n'est pas en jaune  
29 celui-là.

30 Le Ministère dispose de plusieurs  
31 outils de vérification pour assurer le  
32 suivi financier des projets, gestion  
33 des projets routiers (GPR), suivi  
34 financier des projets (SFP) et



1                                   bordereaux de demandes de paiement  
2                                   (BDP), le suivi des informations  
3                                   contractuelles (SIC), indiquera, quant  
4                                   à lui, le montant final.

5           Encore là, c'est des informations que vous avez  
6           obtenues du ministère des Transports, c'est bien  
7           exact?

8           M. JACQUES DUCHESNEAU :

9           R. C'est exact.

10          Q. **[88]** Et c'était traité par madame Trudel,  
11           j'imagine, ça?

12          R. C'est exact. Ce sont des outils que nous avons  
13           demandés au début qui nous ont été accordés, donc  
14           des banques de données dans lesquelles madame  
15           Trudel puisait ses informations. Elle pourrait  
16           peut-être nous en donner un petit peu plus.

17

18          Mme ANNIE TRUDEL :

19          R. Bien, en fait ça c'est des bases de données maison  
20           du ministère des Transports. Donc, outre SEAO qu'on  
21           utilisait régulièrement, il y avait ces quatre  
22           bases de données-là auxquelles on avait accès. Je  
23           travillais particulièrement avec BDP et SIC qui me  
24           permettaient d'aller voir les montants des  
25           estimations des projets, qui me permettaient  
26           d'aller voir les extra, les avenants, ça venait  
27           d'où, si ça avait été accepté ou non; qui me  
28           permettaient d'aller chercher les bordereaux pour  
29           les analyser et puis trouver des incongruités, s'il  
30           y en avait. Donc, ça servait beaucoup au support  
31           des enquêtes des enquêteurs. Je complétais leurs  
32           enquêtes en fait en allant chercher moi-même  
33           l'information dans les bases de données du  
34           Ministère.

1 Q. [89] Parfait. Page 14, s'il vous plaît. Alors :

2 Au regard des conditions d'embauche et  
3 de salaire, les candidats préfèrent  
4 toutefois se tourner vers des firmes  
5 privées. Cette difficulté de  
6 recrutement d'une relève s'ajoute à un  
7 réel problème de rétention du  
8 personnel expérimenté. En outre, c'est  
9 le corps d'emploi des ingénieurs qui,  
10 au Ministère, contribue presque  
11 exclusivement à combler les départs à  
12 la retraite des cadres.

13 Alors on se retrouve dans la rubrique du rapport où  
14 vous nous faites état d'un manque d'effectifs  
15 compétents au Ministère. Alors pouvez-vous nous  
16 donner les sources de ces informations-là que vous  
17 avez recueillies et quel constat vous avez fait?

18 M. JACQUES DUCHESNEAU :

19 R. Bien, le constat c'était qu'en termes de nombre ça  
20 pouvait s'équilibrer, mais vous avez vu dans les  
21 pages précédentes, en page 9 où on parle des  
22 investissements routiers, que les investissements  
23 ont plus que doublé, mais on avait le même nombre  
24 d'ingénieurs.

25 Et le problème aussi c'est que ce n'était  
26 pas tellement le nombre mais l'expérience, la somme  
27 des expériences de ces ingénieurs-là qui posait un  
28 problème.

29 Bon, on a appris que, bon, vu qu'on est en  
30 infrastructures de routes, en principe ça devrait  
31 être des ingénieurs civils, mais qu'on est allé  
32 chercher des ingénieurs dans différentes  
33 spécialités pas nécessairement reliées avec les  
34 infrastructures, que ce soit du génie électrique,

1 informatique. On a même vu un cas où c'est un  
2 ingénieur nucléaire, donc il avait le titre  
3 d'ingénieur, mais ce n'était pas sa spécialité que  
4 de travailler dans le domaine des infrastructures.  
5 Donc c'est un peu ça.

6 Et bien évidemment que le niveau salarial  
7 au ministère des Transports ou au gouvernement du  
8 Québec est sans aucune commune mesure avec ce que  
9 des ingénieurs peuvent avoir comme salaire dans  
10 l'industrie privée. Et, ça, ça a été aussi un  
11 problème important dès le début du travail de l'UAC  
12 pour des rencontres que j'ai eues avec des gens du  
13 Ministère, avec la ministre Boulet, notamment. Le  
14 problème c'est que des gens quittaient le Ministère  
15 et, la semaine suivante, étaient déjà avec des  
16 firmes privées. Alors, ça posait un problème  
17 éthique, à tout le moins, puis en même temps, bien,  
18 on perdait notre expertise.

19 Q. [90] Maintenant, est-ce que vous avez eu des  
20 constats qui... au niveau des enquêteurs quant au  
21 phénomène de perte d'expertise?

22 R. Oui. Ça, monsieur Morin pourrait peut-être discuter  
23 de cet aspect.

24

25 M. MARTIN MORIN :

26 R. Effectivement, Madame la Présidente, dans les  
27 entrevues que j'ai conduites, les entrevues que mes  
28 confrères en enquête ont conduites, on a remarqué,  
29 de façon très courante, le cri d'alarme des gens  
30 qui étaient responsables des différents projets  
31 majeurs qu'il y a au Québec. Et leur cri était  
32 clair, là : « Il y a une perte d'expertise, les  
33 gens qu'on engage n'ont pas l'expérience qu'il  
34 faut. Ils ne savent pas quoi faire dans cette job-

1 là. Malheureusement, on perd nos meilleurs à  
2 l'entreprise privée. » C'était les messages qui  
3 nous étaient lancés.

4 J'ai été sur plusieurs grands chantiers  
5 routiers du Québec et les gens qui sont là sont de  
6 très bonnes personnes, des gens qui font de leur  
7 mieux pour arriver à leur... à rencontrer leur  
8 objectif, ce qu'on leur demande de faire, mais il  
9 leur manque vraiment du monde, ils ne peuvent pas  
10 arriver.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

12 Et si vous voulez nous montrer le paragraphe  
13 suivant, Mademoiselle.

14 R. Si vous me permettez, je voudrais juste ajouter...  
15 Évidemment, le phénomène que ça apporte, Madame la  
16 Présidente, c'est que les gens qui, dans le passé,  
17 comme ingénieurs au ministère des Transports,  
18 passaient une semaine, deux semaines à vérifier un  
19 projet, un plan de conception qui avait été préparé  
20 par une firme de génie-conseil, maintenant ils  
21 prennent seulement peut-être une heure ou deux  
22 pour le faire. Ça fait qu'ils n'ont pas le temps de  
23 faire l'exercice au complet, ce qui amène aussi une  
24 diminution au niveau de la qualité des contrôles,  
25 qui sont nécessaires, selon moi, au niveau du  
26 gouvernement, pour s'assurer que tout le travail  
27 est bien fait. Ça, on l'a remarqué à plusieurs  
28 reprises, il y a des gens qui nous ont dit qu'ils  
29 devaient laisser aller les choses parce qu'ils  
30 n'arrivaient pas.

31 Q. [91] Vous avez fait également un constat, si on  
32 voit au dernier paragraphe qui apparaît à l'écran,  
33 au niveau de l'échelle salariale des ingénieurs?

34 R. Exact. C'est ce que les ingénieurs en place, au

1 Ministère, nous disent. Et j'ai vu, personnelle-  
2 ment, des cadres du MTQ, des gens... même après que  
3 monsieur Duchesneau ait parlé avec madame Boulet,  
4 des gens quitter pour le privé; le vendredi ils  
5 étaient au MTQ, le lundi ils étaient rendus dans  
6 une firme de génie. Ça fait que c'est assez  
7 surprenant.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. [92] Mais vous avez dit tout à l'heure qu'avant ça  
10 il y avait des contrôles qui étaient faits, parce  
11 que maintenant il y a moins d'expertise, qui ne  
12 sont plus faits par le ministère des Transports sur  
13 des...

14 R. Beaucoup de choses étaient faites en régie, ce  
15 qu'ils appelaient auparavant, maintenant il y en a  
16 peu. Disons, au Québec, il y a très peu de tâches  
17 qui sont faites en régie. C'est fait, majoritaire-  
18 ment, par les firmes de génie qui ont été  
19 sélectionnées, dans un processus qui est propre au  
20 MTQ.

21 Par contre, le contrôle des plans soumis  
22 par les firmes de génie, que ce soit pour les  
23 structures complexes, exemple des ponts, que ce  
24 soit pour le volet de l'infrastructure comme telle,  
25 routière, les gens du MTQ, les ingénieurs du MTQ  
26 n'ont plus le temps nécessaire parce qu'ils doivent  
27 consacrer beaucoup de temps maintenant... je répète  
28 un peu... je me fais le porte-parole de ces gens-  
29 là. Ils doivent consacrer beaucoup de temps à des  
30 tâches administratives, comme chef de projet, par  
31 exemple, à s'assurer que la gestion se fait bien.  
32 Donc, c'est un reproche... pas un reproche, ce  
33 n'est pas le bon mot, c'est un constat important  
34 que les gens du MTQ faisaient pour nous éclairer

1 vraiment sur les raisons qui faisaient qu'il y  
2 avait certaines problématiques. Puis ça nous  
3 allumait dans le sens que là on faisait plus  
4 attention, essayer de voir s'il n'y avait pas des  
5 dérapages à quelque part. Comme le plan de  
6 surveillance... il a été modifié, d'ailleurs,  
7 récemment. Le plan de surveillance, au départ,  
8 était fait par la même firme de génie-conseil qui  
9 faisait la conception. À mon sens il y a conflit  
10 d'intérêts là, là. On en a parlé longuement dans  
11 nos réunions hebdomadaires, on ne peut pas faire  
12 les deux, on ne peut pas être l'arbitre puis le  
13 juge en même temps puis... être le joueur principal  
14 sur la glace. Donc, il y a ces choses qui ont été  
15 remarquées.

16 C'est des choses qui, au départ, n'étaient  
17 pas bien comprises par les gens du MTQ, les  
18 ingénieurs, les chargés de projet, mais... parce  
19 que, pour eux, avoir une firme qui vient exercer de  
20 la surveillance, qui n'est pas celle qui a exercé  
21 la conception, leur amène des charges addition-  
22 nelles aussi. Parce qu'il y a des tiraillements  
23 entre le concepteur et le surveillant et là c'est  
24 de déterminer qui fera l'arbitre. Ils se voient un  
25 petit peu comme ça, pris entre l'arbre et l'écorce  
26 à ce sens-là. Je ne sais pas si ça résume...

27 M. JACQUES DUCHESNEAU :

28 R. Mais, Monsieur le Commissaire, si j'ai bien  
29 compris, est-ce que votre question était : Est-ce  
30 qu'il y a moins de projets parce qu'ils n'ont plus  
31 de temps? Mais il faudrait que ce soit clair. C'est  
32 qu'il y a plus de projets mais beaucoup moins  
33 d'input de la part des gens du Ministère parce  
34 qu'ils n'ont pas le temps.

1 Q. **[93]** Oui, ma question c'était : Est-ce qu'il y a  
2 moins de contrôles qui sont faits par le ministère  
3 des Transports?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[94]** Par le fait qu'il y a moins d'expertise au  
6 Ministère.

7 M. MARTIN MORIN :

8 R. C'est le contraire. Il y a beaucoup plus de  
9 contrats au Ministère...

10 Q. **[95]** Pas de contrats...

11 M. JACQUES DUCHESNEAU :

12 De contrôle.

13 Q. **[96]** De contrôle.

14 R. Il y a moins de contrôle.

15 M. MARTIN MORIN :

16 R. Excusez mes... mon problème. Il y a beaucoup moins  
17 de contrôle. Il y en a très peu de contrôle.

18 Q. **[97]** Il y a moins de contrôle qu'avant.

19 R. Ils vont gérer les situations problématiques. C'est  
20 ça qui est malheureux pour eux puis c'est ce que  
21 les gens, les chargés de projet ou les chefs de  
22 service disent, c'est qu'ils se doivent de gérer  
23 seulement que le minimum au niveau des situations  
24 grandement problématiques. D'autres exercices  
25 qu'ils faisaient de surveillance de route, de plans  
26 de surveillance ou aller sur le terrain pour voir  
27 plus précisément ce qui se passait, ils n'ont plus  
28 le temps de le faire. Ils manquent de ressources et  
29 ils ne sont pas capables de faire ces tâches-là.

30 LA PRÉSIDENTE :

31 Q. **[98]** Est-ce que vous avez aussi noté, parlant de  
32 conflits d'intérêts entre la surveillance et la  
33 conception, est-ce que vous avez noté aussi des  
34 conflits d'intérêts de la part d'un ingénieur du

1           Ministère? Parce que vous avez dit qu'il se  
2           retrouve en fin de carrière ou au moment de prendre  
3           sa retraite dans des firmes d'entreprises privées.  
4           Alors, est-ce que vous avez noté des conflits  
5           d'intérêts, pour être polie, avec ces  
6           fonctionnaires-là?

7           R. Il est arrivé à l'occasion qu'en discussion avec  
8           des chargés de projet du Ministère, que ceux-ci me  
9           faisaient état que des confrères qui venaient tout  
10          juste de laisser, qui n'étaient pas supposés  
11          d'avoir un rôle à jouer dans les projets actifs en  
12          place, ils venaient tout juste de laisser, on les  
13          voyait arriver au Ministère, on les voyait  
14          rencontrer leurs anciens confrères. Est-ce que la  
15          démarche allait plus loin? Est-ce qu'ils ont fait  
16          des interventions directes et précises? Je ne pense  
17          pas. Mais ça peut se faire de différentes façons,  
18          des interventions.

19          Q. **[99]** Oui, mais ça peut être aussi à l'inverse.  
20          Juste avant de partir ou dans les mois qu'ils...

21          R. Ah oui, c'est sûr.

22          Q. **[100]** ... qu'ils partent, est-ce que vous avez noté  
23          que des gens avaient fait partie du comité de  
24          sélection, par exemple, ou avaient suggéré que l'on  
25          fasse affaire avec une telle firme plutôt qu'avec  
26          une telle autre, et que comme par hasard cette  
27          personne-là, quelques mois plus tard, se ramasse à  
28          travailler pour cette firme-là?

29          R. Je comprends très bien ce que vous dites, Madame la  
30          Présidente, mais je n'ai pas noté ça, puis je n'en  
31          ai pas fait la recherche. Peut-être que l'avoir  
32          recherché... C'est une très bonne question.

33          Q. **[101]** Est-ce que quelqu'un d'autre de votre équipe,  
34          Monsieur Duchesneau, a trouvé ça?



1 M. JACQUES DUCHESNEAU :

2 R. Oui. Dans certaines régions, effectivement, vous  
3 êtes embauché par un responsable de région, c'est  
4 votre patron, il est toujours avec le MTQ, vous  
5 êtes un jeune ingénieur. Houp, il s'en va dans une  
6 firme privée, et là vous devez aller négocier avec  
7 lui dans un projet dans lequel il a eu son  
8 « input » du temps où il était au MTQ. Ça plaçait  
9 tout le monde dans une situation très difficile.  
10 Pour le jeune ingénieur qui devait confronter son  
11 ancien patron, les discussions, souvent...

12 Et ce qui est, pour aller dans la même  
13 lignée de ce que vous dites, c'est que l'ancien  
14 patron devenu maintenant dans une firme privée un  
15 des responsables, disait même à l'ingénieur du  
16 Ministère : « Hé, ça là, c'est moi qui l'ai  
17 travaillée, cette affaire-là, puis tu te trompes,  
18 ce n'est pas de même que ça devrait aller », puis  
19 tout ça. Donc, on a vu un changement de chapeau,  
20 mais tout ça pas dans l'intérêt du citoyen.

21 Q. **[102]** Alors, de quelle région parlons-nous et de  
22 quelle compagnie parlons-nous?

23 R. Il faudrait que je vérifie dans les dossiers. Je  
24 parle d'une région du nord du Québec, et si je me  
25 rappelle bien, une région dans le Bas-du-Fleuve. Je  
26 pourrais vérifier avec mes confrères et vous donner  
27 les noms tantôt.

28 M. MARTIN MORIN :

29 R. Si vous me permettez, Madame la Présidente,  
30 maintenant que monsieur Duchesneau l'a mentionné,  
31 j'ai connu cette situation-là également en Estrie,  
32 situation telle que relatée par monsieur  
33 Duchesneau.

34 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

1 Q. **[103]** Si vous voulez me permettre une question aux  
2 gens du ministère des Transports, il n'y a pas une  
3 politique qui couvre ces situations-là, pour éviter  
4 des conflits d'intérêts de ce genre-là? Donc, ce  
5 serait des cas où votre politique n'a pas été mise  
6 en application?

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 Évidemment, Monsieur Lachance, si on a les cas en  
9 particulier, on pourra les analyser et faire  
10 rapport à la Commission.

11

12 Me CLAUDE CHARTRAND :

13 Q. **[104]** Justement, quand on parle de cette perte  
14 d'expertise-là au profit des entreprises privées,  
15 est-ce que vous avez fait l'inventaire des  
16 personnes qui ont quitté le ministère des  
17 Transports du Québec pour aller travailler au sein  
18 d'une ou l'autre des firmes d'ingénierie?

19 M. JACQUES DUCHESNEAU :

20 R. On n'a pas fait cet inventaire-là, mais je sais que  
21 le Ministère, dans mes conversations régulières  
22 avec le sous-ministre, je sais qu'il avait cette  
23 liste-là. Je sais que nos enquêteurs ont rencontré  
24 des anciens sous-ministres adjoints, notamment, qui  
25 étaient rendus dans des firmes, mais est-ce qu'on a  
26 une liste? La réponse c'est non.

27 Me CLAUDE CHARTRAND :

28 Alors, si voulez défiler l'écran, s'il vous plaît.

29 Q. **[105]** O.K. Alors, on se retrouve à la page 16 :

30 Par exemple, les inspections sont  
31 parfois biaisées et cela a un prix.  
32 Certaines firmes privées peuvent en  
33 effet avoir avantage à sous-évaluer  
34 l'état des structures, augmentant du

1 même coup le nombre de celles qui  
2 nécessiteront des réparations et, par  
3 là, celui de leurs mandats potentiels.  
4 De son côté, le Ministère est un peu à  
5 la remorque de ces avis. Dans le  
6 moindre doute, ses ingénieurs  
7 confirmeront aussi la nécessité de  
8 procéder à des réparations souvent  
9 dispendieuses, au détriment de  
10 solutions peut-être plus inventives.  
11 Lorsqu'il s'en remet ainsi au privé  
12 pour ses propres choix stratégiques  
13 d'entretien et d'amélioration du  
14 réseau, le droit de regard du  
15 Ministère sur la définition de ses  
16 propres besoins s'émousse et il en  
17 résulte une gestion du risque moins  
18 raffinée.

19 C'est assez important comme constat que vous avez  
20 fait à cet endroit, à ce moment-ci dans votre  
21 rapport où là vous faites allusion au fait qu'il y  
22 aurait des sous-évaluations au niveau du risque des  
23 structures?

24 R. On l'a vu non seulement au ministère des  
25 Transports, mais aussi dans des municipalités. Vous  
26 savez bon nombre de municipalités n'ont pas de  
27 service d'ingénierie. Donc on laisse à un tiers  
28 partie le soin de nous dire « ah, il faut changer  
29 tel pont, ah, il faut changer tel réseau  
30 d'aqueduc ». Bon, on a l'expertise d'une firme, ça  
31 va bien.

32 La grande question, puis ça ça nous a été  
33 soulevé beaucoup par des spécialistes du ministère  
34 de dire « est-ce qu'on avait vraiment besoin de

1 faire ce changement-là? » C'est la grande question  
2 qui, bon, on n'a pas répondu à toutes ces  
3 questions-là, mais la perte d'expertise nous amène  
4 à poser cette question de dire, est-ce qu'on fait  
5 un chantier vraiment pour régler un problème ou on  
6 le fait pour compléter le carnet de commandes de  
7 certaines entreprises?

8 Et quand on perd notre expertise, bien on  
9 n'a plus le choix. Si vous êtes propriétaire d'une  
10 maison, vous le savez si votre toit coule ou si  
11 votre fondation a besoin d'être changée. Vous  
12 n'avez pas besoin de quelqu'un qui passe puis qui  
13 dit : « Moi je suis un ingénieur et je vous suggère  
14 de faire le changement de votre fondation de la  
15 maison. »

16 Bien c'est la même chose. C'est rendu  
17 tellement gros comme ensemble de projets à gérer  
18 que, et on a perdu notre expertise, que le point  
19 d'interrogation se pose de façon sérieuse.

20 Q. **[106]** Est-ce que vous avez été en mesure de  
21 découvrir des cas précis de cette situation-là,  
22 d'en identifier un ou plusieurs?

23 R. Plusieurs, oui, je ne l'ai pas ici en référence,  
24 mais je peux vous dire que ça nous a été répété  
25 souvent par des ingénieurs. Un cas précis, en ce  
26 moment, non, mais si vous voulez je pourrais aussi  
27 vérifier et vous en sortir, à moins que Martin...

28 M. MARTIN MORIN :

29 R. Je n'ai pas de cas précis, mais à grande échelle si  
30 on fait une rétrospective de ça, ça revient à ce  
31 que j'ai dit tout à l'heure. Les ingénieurs du  
32 ministère, les chargés de projets à cause de leur  
33 charge de travail n'ont pas vraiment le temps  
34 nécessaire pour vérifier les énoncés des firmes de

1 génie-conseil privées qui ont été mandatées pour  
2 faire l'examen.

3 Évidemment il y a tout le volet de l'aspect  
4 professionnel de ces, de ces organismes-là au  
5 niveau du bureau d'ingénieurs du Québec. Mais par  
6 contre il y a aussi un volet, quelle est la manière  
7 la plus acceptable à un coût moindre de pouvoir  
8 faire les travaux.

9 C'est des choses que les gens du ministère  
10 des Transports, les ingénieurs du ministère des  
11 Transports, les chargés de projets et/ou les chefs  
12 de service avaient le temps dans le passé de  
13 s'arrêter puis de regarder, parce qu'ils ont tout  
14 de même une, ils ont développé une expertise dans  
15 leur milieu et ils pouvaient amener les suggestions  
16 et/ou des modifications aux plans et devis  
17 originaux. Ils n'ont plus le temps de faire ça.  
18 C'est un peu le résumé de ça.

19 Me CLAUDE CHARTRAND :

20 Q. **[107]** Et si j'en reviens encore là au commentaire  
21 qu'on retrouve ici, au constat plutôt qu'on  
22 retrouve ici, est-ce que je comprends que c'est des  
23 choses qu'on vous a racontées ou ce sont un dossier  
24 ou un dossier précis de travaux qui ont été  
25 entrepris quelque part qui vous a amené à conclure  
26 dans le sens qui est mentionné dans le rapport?

27 R. Évidemment ce n'est pas dans le contexte d'une  
28 discussion « at large » que tout cela s'est donné,  
29 ça s'est fait dans un contexte ouvert où on parlait  
30 de points précis. Par contre, c'est difficile pour  
31 moi ce matin de vous dresser, de vous suggérer un  
32 dossier particulier. Il nous fera plaisir de faire  
33 d'autres recherches pour voir si on peut trouver  
34 quelque chose.

1                   Mais lorsque ces discussions-là se tenaient  
2 avec les gens du ministère des Transports, ils se  
3 tenaient dans un but précis, c'est-à-dire les  
4 problématiques qu'ils avaient rencontrées dans les  
5 mois précédents ou dans les années précédentes. Et  
6 même que ça a été discuté avec des gens qui  
7 exerçaient une fonction assez haute au ministère  
8 des Transports avant leur retraite ou des sous-  
9 ministres adjoints.

10 M. JACQUES DUCHESNEAU :

11 R. En fait c'est un grand questionnement qui nous a  
12 été présenté par plusieurs personnes, c'est pour ça  
13 que je vous dis, avoir un cas précis, non, mais  
14 c'est dans nos rencontres les gens disaient le vrai  
15 point d'interrogation. Est-ce qu'on avait besoin de  
16 faire ce travail particulier? Est-ce que c'était  
17 vraiment une priorité ou est-ce qu'on faisait juste  
18 dépenser le budget?

19                   Donc on n'a pas poussé plus loin la  
20 réflexion, mais lorsque vous parlerez à des gens du  
21 MTQ, vous allez voir que c'est un commentaire qui  
22 revient souvent. Des gens de terrain, j'entends.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[108]** Quand vous dites « si on ne devait pas plutôt  
25 dépenser le budget », c'est toujours dans l'optique  
26 que si le budget n'est pas dépensé, l'enveloppe  
27 budgétaire va être moindre l'année d'après?

28 R. Oui, il y a sûrement ça, mais on a aussi appris,  
29 quand on a des routes à faire, il faut les faire.  
30 Et on parlera un peu plus loin tantôt de la  
31 banalisation de l'argent. Quand vous faites une  
32 route vous avez besoin de faire une route de  
33 contournement, elle coûtera ce qu'elle coûtera la  
34 route de contournement, en autant que ma route

1 principale va être faite le plus rapidement  
2 possible. Or, c'est cette mentalité-là souvent là  
3 qui était perçue dans les différentes régions.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[109]** Mais si je comprends bien ce qui est écrit  
6 ici, c'est que vous dites qu'il y a des firmes qui  
7 sont chargées d'évaluer l'état des structures,  
8 volontairement empirent l'état des structures afin  
9 de pouvoir avoir des mandats potentiels plus  
10 importants. Donc voilà donc c'est fait à dessein,  
11 de surévaluer, dans le fond de surévaluer les  
12 dommages d'une structure pour éventuellement peut-  
13 être forcer le ministère des Transports à lancer un  
14 contrat.

15 R. Oui.

16 Q. **[110]** C'est ça que vous...

17 R. Puis la contre-expertise est difficile, parce que  
18 le ministère a perdu de son expertise. Alors, est-  
19 ce qu'on est bien servi par quelqu'un qui dit,  
20 « Ah, ah, ta route a un problème, il faut la  
21 refaire. » C'est la grande question qu'on doit se  
22 poser.

23 Q. **[111]** Et ça, c'est ce qu'on... Monsieur Morin, vous  
24 disiez c'est ce qu'on vous a dit. Mais vous n'avez  
25 pas de dossier précis sur cet élément-là, là. Vous  
26 avez dit tout à l'heure, « C'est ce qu'on m'a  
27 dit. »

28 M. MARTIN MORIN :

29 R. Mais c'est...

30 Q. **[112]** Mais est-ce que vous, vous avez des dossiers  
31 que vous pourriez dire, « Oui, voici, dans ce  
32 dossier-là il y a eu une surestimation des  
33 dommages... »

34 R. Comme je vous ai mentionné un peu auparavant, ça va

1 me faire plaisir de faire des recherches pour  
2 essayer de vous trouver un dossier particulier,  
3 mais c'est des discussions. C'est beaucoup plus des  
4 discussions, O.K., qui ont eu lieu avec les gens du  
5 ministère des Transports, que ce soit à titre de  
6 chargé de projet ou à titre de chef de service, qui  
7 ont fait ces constats. Mon rôle était, et le rôle  
8 des enquêteurs de l'UAC à l'époque était de  
9 recueillir ces informations-là, d'en discuter en  
10 réunions hebdomadaires, comme je vous ai parlé au  
11 préalable, et d'en faire un constat. C'est le  
12 constat qu'on fait ici ce matin.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[113]** Mais je vais poursuivre ce que monsieur  
15 Lachance dit. Effectivement, si ce ne sont que des  
16 discussions théoriques, c'est une chose, mais si  
17 vous avez des cas d'espèce, on aimerait bien savoir  
18 sur quoi vous vous êtes basé lorsque vous vous  
19 êtes, vous avez parlé de ces sujets-là.

20 R. Je le prends en note, Madame la Présidente...

21 Q. **[114]** Merci.

22 R. ... pour tenter de vous donner une réponse.

23 Q. **[115]** Merci.

24 M. JACQUES DUCHESNEAU :

25 R. Madame la Présidente, vous allez être contente  
26 d'apprendre que vos audiences sont grandement  
27 écoutées par les gens du ministère, et depuis mon  
28 témoignage, la semaine passée, je reçois beaucoup  
29 de courriels où des gens viennent me donner de  
30 l'information. Alors peut-être qu'ils pourraient...

31 Q. **[116]** Alors j'imagine que ça va vous faire plaisir  
32 de nous les transmettre?

33 R. Ah, c'est sûr. Et il serait encore mieux si on les  
34 transmettait directement à la Commission. Votre



1 adresse est connue. Je pense que c'est un avantage.

2 Q. **[117]** Ça c'est un souhait que j'ai souvent répété.

3 R. Madame, allez-y...

4 Q. **[118]** Et ils répondent bien, d'ailleurs. Mais ces  
5 personnes-là devraient peut-être aussi... Peut-être  
6 nous ont-elles communi... ont-elles communiqué avec  
7 nous.

8 Me CLAUDE CHARTRAND :

9 Q. **[119]** Merci. Si on va maintenant à la page 17,  
10 alors la citation qui apparaît :

11 Certains entrepreneurs s'entendent  
12 entre eux pour tourner la situation  
13 d'appel d'offres à leur avantage et  
14 favoriser secrètement celui qu'ils  
15 auront choisi pour obtenir un contrat.  
16 En contrepartie, les autres  
17 soumissionnaires peuvent devenir sous-  
18 traitants de l'entrepreneur qui aura  
19 décroché ce contrat ou attendre tout  
20 simplement leur tour.

21 Pouvez-vous nous donner le fondement de cette  
22 citation-là? Je comprends que cette citation-là,  
23 c'est une de celles qui est en mode illustratif,  
24 comme vous avez expliqué un peu plus tôt?

25 R. Oui, et il y a des dossiers qui sont encore  
26 ouverts, dont on ne peut pas parler, mais c'est un  
27 peu le stratagème dont je vous parlais tantôt. On a  
28 même vu des cas où le plus bas soumissionnaire a  
29 décidé de se retirer, le deuxième obtenait le  
30 contrat, et redonnait le travail à faire à celui  
31 qui était d'abord le plus bas soumissionnaire.

32 Q. **[120]** Alors, en sous-contractant...

33 R. Je vais... Je vais reprendre ça. Parce qu'on a un  
34 système d'appel d'offres, plusieurs personnes

1           présentent des soumissions, le plus bas  
2           soumissionnaire, pour une raison X, décide de se  
3           retirer, même s'il est celui qui a gagné le  
4           contrat, décide de se retirer, on donne le contrat  
5           à celui qui est arrivé deuxième. Une fois que celui  
6           qui a obtenu le contrat la deuxième fois a pris  
7           connaissance de tout ça, ne fait pas le travail  
8           lui-même, mais redonne en sous-contrat le travail à  
9           celui qui était le plus bas soumissionnaire. Et là,  
10          comme je vous dis, on a des cas...

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Q. **[121]** Et garde la différence entre les deux  
13          contrats?

14          R. Et obtient un prix supérieur à celui qui aurait eu  
15          le contrat si on l'avait donné au plus bas  
16          soumissionnaire. Et ça, on a des cas précis, mais  
17          dont les dossiers sont encore ouverts.

18          Mme ANNIE TRUDEL :

19          R. Non, j'en ai un...

20          M. JACQUES DUCHESNEAU :

21          R. Oui? Ah! O.K. On en a un.

22          Mme ANNIE TRUDEL :

23          R. En fait, il y a un cas, il y a une petite  
24          variation. Le plus bas soumissionnaire se fait  
25          disqualifier, le deuxième soumissionnaire remporte  
26          le contrat, mais le sous-traite en totalité au  
27          premier soumissionnaire qui a été disqualifié.

28          Me CLAUDE CHARTRAND :

29          Q. **[122]** Et ce contrat-là, est-ce que lui il est... Ce  
30          dossier-là est ouvert, auquel vous référez?

31          R. Non. C'est un dossier fermé.

32          Q. **[123]** Il s'agit de... Pouvez-vous me donner plus de  
33          précisions sur ce contrat?

34          R. Bien, vous souhaitez les noms des entreprises?

- 1 Q. **[124]** Ceux qui sont impliqués, oui?
- 2 R. Doncar et CJRB. Doncar et CJRB.
- 3 Q. **[125]** Qui étaient qui dans l'hypo... pas
- 4 l'hypothèse, mais...
- 5 R. En fait...
- 6 Q. **[126]** ... la situation que vous nous mentionnez?
- 7 R. Doncar est le plus bas soumissionnaire.
- 8 Q. **[127]** Disqualifié?
- 9 R. Il est disqualifié, CJRB est le deuxième, qui
- 10 remporte le contrat et qui sous-traite en totalité
- 11 à Doncar.
- 12 Q. **[128]** Qui a fait le contrat.
- 13 R. Qui a fait le travail.
- 14 Q. **[129]** Est-ce que vous savez c'est quel ouvrage qui
- 15 avait été fait avec ce, dans ce contrat-là?
- 16 R. C'est dans une municipalité de la couronne nord.
- 17 Q. **[130]** Pouvez-vous nous dire laquelle?
- 18 R. En fait, c'est que je sais que cette municipalité-
- 19 là est sous enquête, donc, à vous de...
- 20 M. JACQUES DUCHESNEAU :
- 21 R. C'est parce qu'on ne veut pas vous placer dans une
- 22 mauvaise situation. On connaît la contrainte que
- 23 vous avez, alors...
- 24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
- 25 Q. **[131]** Mais, cette disqualification-là, c'est
- 26 quelque chose de technique parce que pour qu'il y
- 27 ait de la collusion, il faut qu'il y ait une forme
- 28 d'entente pour dire qu'il y a quelque chose qui
- 29 n'est pas correct là...
- 30 R. Il y a...
- 31 Q. **[132]** ... il faudrait qu'il y ait une entente entre
- 32 ces deux joueurs-là ou c'est...
- 33 R. Il faudrait que je revoie le dossier. Il y a
- 34 plusieurs façons d'être disqualifié. Oui,

1 techniquement, mais je cherche le terme là, mai sil  
2 y a une façon aussi d'être disqualifié juste parce  
3 qu'on a omis de déposer certains documents et puis  
4 normalement, bien, on a une marge de manoeuvre pour  
5 les déposer. Puis, si on ne les dépose pas, au bout  
6 de vingt-quatre (24) heures ou quarante-huit (48)  
7 heures, dépendant combien de temps ils ont eu pour  
8 se rendre conforme, bien là, à ce moment-là, ils  
9 deviennent disqualifiés. Donc, il faudrait que je  
10 revoie pour savoir pour exactement quelles raisons  
11 ils ont été disqualifiés.

12 Q. **[133]** O.K. Donc, il n'y a pas vraiment... il  
13 pourrait... ça peut être essentiellement une  
14 disqualification technique sans que les deux se  
15 soient parlés. Et une fois disqualifié, l'autre qui  
16 a remporté le contrat a décidé de recruter celui  
17 qui avait été disqualifié, mais est-ce que... avez-  
18 vous des signes qu'il pourrait y avoir là possible  
19 entente entre les parties?

20 R. Oui, parce qu'ils ont, si je ne m'abuse, des  
21 actionnaires, les mêmes actionnaires dans ces deux  
22 entreprises-là.

23 M. MARTIN MORIN :

24 R. Si vous me permettez, Monsieur le Commissaire, j'ai  
25 vu dans les enquêtes qu'on a conduites des  
26 situations qui font en sorte que les gens utilisent  
27 les systèmes en place pour être capable de déjouer  
28 les structures et toute la réglementation. Et ce  
29 cas-là serait un cas qui pourrait faire une  
30 démonstration. La collusion comme telle, elle a pu  
31 se produire, on n'a pas... Tel que vous le dites,  
32 on n'a peut-être pas la matière pour déposer des  
33 accusations en matière de collusion, mais il y a eu  
34 des stratagèmes ou de la malversation qui a été...

1 qui ont été effectués pour arriver à des fins, mais  
2 de d'autres façons, ce qui, je pense, explique le  
3 cas dont on parle.

4 M. JACQUES DUCHESNEAU :

5 R. Vous savez, la collusion, c'est un jeu intellectuel  
6 entre deux ou plusieurs personnes. On ne garde pas  
7 de trace de ça. Donc, prouver la collusion, c'est  
8 difficile, mais on peut voir les effets qui sont  
9 dévastateurs. Si on regarde uniquement les  
10 politiques du gouvernement, je suis sûr qu'on va à  
11 l'encontre d'une façon de faire qui n'est pas  
12 réglementée de la bonne façon, d'une certaine  
13 façon.

14 M. MARTIN MORIN :

15 R. Deux compagnies peuvent s'entendre ensemble pour  
16 contourner la réglementation d'une façon à ce que  
17 ça crée le moins possible d'attention et c'est  
18 souvent le cas, puis c'est la meilleure... une des  
19 meilleures façons de le faire pour pouvoir jeter le  
20 doute sur est-ce que c'est la réglementation qui  
21 avait une faiblesse ou c'est tout simplement les  
22 effets de collusion. C'est ce qu'on a constaté dans  
23 certaines enquêtes.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. **[134]** Mais, dans ce dossier-là, si j'ai bien  
26 compris madame Trudel, c'étaient deux soumissions  
27 bidons là vu que vous dites que c'étaient les mêmes  
28 actionnaires qui étaient dans les deux... dans les  
29 deux compagnies. C'est ce que vous avez soulevé,  
30 que c'étaient les mêmes actionnaires.

31 Mme ANNIE TRUDEL :

32 R. Je ne dirais pas « bidons », puis ce n'était pas  
33 cent pour cent (100 %) les mêmes actionnaires dans  
34 les deux entreprises. Il y a un lien entre les deux

1           entreprises, mais ce n'est pas exactement...

2           Q. **[135]** Parfaitement.

3           R. ... les mêmes.

4           Q. **[136]** O.K. Merci.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Maître Chartrand, il est l'heure de la pause.

7           Me CLAUDE CHARTRAND :

8           Parfait.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Alors, nous allons suspendre.

11          SUSPENSION DE L'AUDIENCE :

12

13          REPRISE DE L'AUDIENCE

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Où sont vos témoins, Maître Chartrand?

16          Me CLAUDE CHARTRAND :

17          Oui. Alors, ils brillent par leur absence, Madame  
18          la Présidente.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Je vais en profiter pendant leur absence pour vous  
21          dire que j'ai omis de vous dire ce matin  
22          qu'exceptionnellement, cet après-midi nous allons  
23          suspendre les audiences à seize heures (16 h).

24          Me CLAUDE CHARTRAND :

25          Alors, nous étions à la page 17. Si vous voulez  
26          nous amener à la page 18. Non, restez dans le bas  
27          de la page 17, s'il vous plaît.

28          Q. **[137]** Alors, j'attire votre attention, Monsieur

29          Duchesneau, à la citation au bas de la page 17 :

30                           Pas moins de 16 entrepreneurs  
31                           répondent à un appel d'offres pour la  
32                           construction d'un pont, avec des  
33                           montants étonnamment proches les uns  
34                           des autres, environ 30 % sous

1 l'estimation de 11 millions \$. Le  
2 contrat est octroyé à -35 %. Cette  
3 irrégularité, soulevée en territoire,  
4 n'est pas même prise en considération  
5 par les hautes instances du ministère,  
6 une situation qui pave pourtant la  
7 voie à des avenants et réclamations.

8 Alors, je comprends qu'il s'agit ici, encore là,  
9 d'une citation contextuelle, si on peut utiliser ce  
10 terme?

11 R. Illustrative...

12 Q. **[138]** Illustrative.

13 R. ... que monsieur Morin va traiter. C'est un  
14 dossier...

15 M. MARTIN MORIN :

16 Est-ce qu'on possède, la note 14?

17 M. JACQUES DUCHESNEAU :

18 La note 14. C'est une enquête en cours ça?

19

20 M. MARTIN MORIN :

21 Je vais regarder pour être certain.

22 Me CLAUDE CHARTRAND :

23 Q. **[139]** Alors, ma question : Pouvez-vous nous  
24 indiquer d'où provient cette information-là?

25 R. C'est un dossier qui touche les travaux de  
26 construction qui furent retardé et...

27 LA PRÉSIDENTE :

28 Q. **[140]** Est-ce que vous pouvez parler un petit peu  
29 plus fort, je vous prie.

30 R. Excusez-moi, Madame la Présidente. D'habitude j'ai  
31 un bon ton de voix, là, je vais la remonter. Je  
32 vais le « cranker » ça ne sera pas long.

33 Me CLAUDE CHARTRAND :

34 Q. **[141]** Alors donc, vous disiez que c'était des

1 travaux de construction d'un pont?

2 R. Travaux de construction retardés et refus de  
3 surveillance des travaux, dans la région de St-  
4 Mathieu de Beloeil. J'ai une note ici, à savoir que  
5 le dossier avait été transféré pour enquête. Le  
6 dossier 2010-05-12. Ça touche, évidemment, tel que  
7 le texte le précise, seize (16) entreprises, qui  
8 ont répondu à un appel d'offres pour la  
9 construction d'un pont, avec des montants très près  
10 un de l'autre. Et lorsqu'on visualisait les  
11 bordereaux, on pouvait voir vraiment qu'il y avait  
12 des choses qui étaient non appropriées ou qui  
13 étaient très près une de l'autre. Évidemment,  
14 rentrer dans les détails, ça peut peut-être  
15 compromettre les personnes.

16 Q. **[142]** Je comprends que le dossier est toujours  
17 ouvert?

18 R. Oui.

19 Q. **[143]** Il n'est pas clos au moment où on se parle.  
20 Alors donc, c'est un dossier que vous aviez traité  
21 à l'UAC, si je comprends bien?

22 R. Exact.

23 Q. **[144]** Et qui vous a amené à...

24 R. Faire des constats.

25 Q. **[145]** Le constat que vous avez introduit...

26 R. Exactement.

27 Q. **[146]** ... intégré dans le rapport.

28 R. Sous une forme de paragraphe, pour essayer  
29 d'illustrer qu'est-ce qu'on avait vu, sans pouvoir,  
30 malheureusement, vous en dire plus long pour  
31 l'instant.

32 Q. **[147]** Est-ce que vous avez rencontré d'autres  
33 situations similaires, où on avait des montants qui  
34 étaient étonnamment proches les uns des autres



1           entre les soumissionnaires?

2           M. JACQUES DUCHESNEAU :

3           R. On en a un dans le rapport, si vous voulez un  
4           exemple, je sais qu'un peu plus loin dans le  
5           rapport où... quand on parle des bordereaux.

6           Q. **[148]** Oui, celui-là on va y revenir.

7           R. On va y revenir plus tard.

8           Q. **[149]** Celui qui est affiché... le tableau de  
9           bordereaux, là, qui est affiché dans le rapport.

10          R. C'est ça.

11          M. MARTIN MORIN :

12          R. Il y a d'autres dossiers, effectivement, qui ont  
13          été enquêtés, Madame la Présidente, mais qui sont  
14          également encore ouverts pour enquête.

15          Q. **[150]** Si on poursuit...

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Q. **[151]** Dans quelle région?

18          R. Dans la Montérégie. En Montérégie. Alors, il y a  
19          Montérégie Est, Montérégie Ouest, parce que c'est  
20          divisé, au niveau du ministère des Transports, par  
21          différentes directions territoriales. C'est ce que  
22          j'ai sous la main actuellement, Madame la  
23          Présidente.

24          Me CLAUDE CHARTRAND :

25          Q. **[152]** Alors, si on poursuit, toujours à la citation  
26          suivante :

27                           Toujours dans le même projet de pont,  
28                           la firme de génie-conseil n'est plus  
29                           en mesure de fournir l'ingénieur  
30                           compétent pour la surveillance du  
31                           chantier, comme stipulé au contrat de  
32                           services professionnels, et le  
33                           ministère doit aller d'urgence en  
34                           appel d'offres. La même firme

1 l'emporte, cette fois en consortium,  
2 et s'engage à fournir du personnel  
3 pour assister l'ingénieur provenant de  
4 sa partenaire. En raison des délais  
5 que cela occasionne, l'entrepreneur  
6 refuse de faire les travaux au montant  
7 soumissionné et avise le ministère  
8 d'un changement à la hausse sur  
9 plusieurs prix unitaires, en invoquant  
10 le fait qu'il devra travailler à  
11 l'extérieur du calendrier prévu. Le  
12 ministère décide finalement d'annuler  
13 ce contrat et de retourner en appel  
14 d'offres, non sans avoir dédommagé le  
15 soumissionnaire qui l'avait d'abord  
16 emporté.

17 Alors donc, ici, on a un dossier précis en rapport  
18 avec cette affaire-là. C'est le même dossier que le  
19 précédent, si j'ai bien compris?

20 R. Je peux regarder la note 15, Annie?

21 Q. **[153]** Êtes-vous en mesure de nous dire le  
22 dédommagement qui... nous expliquer le  
23 dédommagement qui a été accordé dans ce dossier-là?

24 R. Je vais prendre une lecture rapidement du document,  
25 Madame la Présidente. Il y avait une réclamation de  
26 sept cent mille dollars (700 000 \$), le dossier de  
27 Saint-Mathieu-de-Beloeil, route 229. On parlait  
28 d'une réclamation de sept cent mille dollars  
29 (700 000 \$), la réclamation totale est devenue d'un  
30 million cinq cent mille (1,5 M\$) et...

31 Q. **[154]** Est-ce que de fait le Ministère a...

32 R. Le MTQ, après avoir consulté son responsable des  
33 réclamations, acceptait de payer un million cent  
34 mille (1,1 M\$) pour terminer la discussion. Exact.

1                                   Présentement, il faut attendre la  
2                                   décision des hautes instances  
3                                   concernant le règlement de la  
4                                   réclamation.

5                   C'était une réclamation.

6                   LA PRÉSIDENTE :

7           Q. **[155]** Si je comprends bien, la compagnie fait un  
8           appel d'offres à un montant X, demande des  
9           ajustements et demande donc d'augmenter le prix de  
10          son contrat. Et comme le Ministère ne veut pas, lui  
11          retire le contrat, mais lui donne un million cent  
12          mille (1,1 M\$) en dédommagement?

13          R. Annule le contrat.

14          Q. **[156]** Annule le contrat?

15          R. Oui. Et par la suite, il y a à nouveau un appel  
16          d'offres de lancé. Il y a quelqu'un qui réussit à  
17          l'emporter.

18          Q. **[157]** Et ça, c'est toujours pour la construction  
19          d'un pont? Et non pas la réfection?

20          M. JACQUES DUCHESNEAU :

21          R. L'élément déclencheur, si vous me permettez, Madame  
22          la Présidente, c'est que la firme de génie-conseil  
23          qui doit faire la surveillance, qui a mis son nom  
24          pour faire... soudainement informe qu'elle n'a plus  
25          d'ingénieur compétent pour le faire. Et c'est ça  
26          qui amorce une série de répercussions, si vous  
27          voulez, au niveau de l'entrepreneur.

28          Me CLAUDE CHARTRAND :

29          Q. **[158]** Si j'ai bien compris, alors, ne dispose pas  
30          de l'expertise pour surveiller les travaux, ça  
31          engage des délais auprès de l'entrepreneur en  
32          construction qui lui demande un supplément pour  
33          rencontrer ses coûts, pour pouvoir accomplir le  
34          contrat, c'est bien ça?

1 R. Parce qu'il y a des délais. Et quand il refait une  
2 autre soumission, là ses coûts unitaires ont  
3 augmenté.

4 Q. **[159]** Est-ce que c'est lui qui obtient le nouveau  
5 contrat?

6 R. Monsieur Morin va vous dire ça.

7 M. MARTIN MORIN :

8 R. C'est ça que je suis en train de regarder, juste  
9 pour être sûr de donner une réponse exacte à madame  
10 la présidente.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[160]** J'imagine qu'il n'a pas dû ravoire le contrat  
13 puisqu'il a eu un million cent mille (1,1 M\$) en  
14 dédommagement?

15 M. JACQUES DUCHESNEAU :

16 R. Je n'irais pas dans une certitude dans cette  
17 réponse-là. On va vous trouver la réponse.

18 M. MARTIN MORIN :

19 R. Je n'ai pas la réponse pour le moment, Madame la  
20 Présidente.

21 Q. **[161]** Vous allez nous donner la réponse?

22 R. Je vais vous donner la réponse plus tard.

23 Q. **[162]** Et vous allez répondre aussi à la question  
24 s'il s'agissait d'une réfection d'un pont ou de la  
25 construction d'un pont?

26 M. JACQUES DUCHESNEAU :

27 R. C'était la réfection d'un pont. Monsieur Morin?

28 M. MARTIN MORIN :

29 R. Oui, c'était la réfection d'un pont, ça c'est sûr.  
30 Et à savoir si c'est la même firme qui a obtenu le  
31 contrat, ce que je vais vérifier pour m'assurer, il  
32 me semble que oui, mais je ne veux pas le dire de  
33 façon hypothétique.

34 M. JACQUES DUCHESNEAU :

1 R. On va vous revenir avec la réponse.

2 Me CLAUDE CHARTRAND :

3 Q. **[163]** Je comprends qu'on ne peut pas identifier les  
4 parties, même si plusieurs se reconnaissent, parce  
5 qu'il est toujours... le dossier est toujours  
6 ouvert, c'est ça?

7 M. MARTIN MORIN :

8 R. Exact.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[164]** Est-ce qu'il vous serait possible aussi de  
11 vérifier où on en est rendu dans ce dossier-là?

12 R. O.K. Au niveau de l'enquête?

13 Q. **[165]** De l'enquête, oui.

14 Me CLAUDE CHARTRAND :

15 Au paragraphe suivant, Madame, s'il vous plaît.

16 Q. **[166]** Alors, Monsieur Duchesneau, j'attire votre  
17 attention sur la prochaine citation, qui est une  
18 citation, celle-ci :

19 C'est vrai que la tendance de rester à  
20 l'intérieur du -20 % est très  
21 présente. Les chargés de projet du MTQ  
22 disent toujours que c'est pour éviter  
23 de la procédure.

24 Alors, pouvez-vous nous dire d'où origine cette  
25 citation et dans quelles circonstances vous l'avez  
26 recueillie?

27 M. JACQUES DUCHESNEAU :

28 R. On a des rencontres qui ont été faites. Donc,  
29 encore là, c'est entre guillemets. On pourra vous  
30 donner plus de détails, je vais commencer à vous  
31 dire. Cette règle de plus dix (10), moins vingt  
32 (20) oblige à aviser le sous-ministre en titre  
33 quand c'est une soumission qui est au-delà de dix  
34 pour cent (10 %) ou jusqu'à moins vingt pour cent

1 (-20 %) de ce qui avait été prévu pour les travaux.

2 Et là, on a un commentaire de gens du MTQ, les  
3 notes 16 que monsieur Morin a, qu'il pourra vous...

4 M. MARTIN MORIN :

5 R. Madame la Présidente, nous avons rencontré les  
6 chefs de projets du district de Montréal et ceux-ci  
7 supportent l'affirmation qui est inscrite à cet  
8 endroit. De plus, personnellement, j'ai rencontré  
9 des chargés de projets, des chefs de service, qui  
10 m'ont exactement dit la même chose.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

12 Q. **[167]** Bon. Voulez-vous nous expliquer plus  
13 précisément ce que ça signifie « et c'est vrai que  
14 la tendance de rester à l'intérieur des moins vingt  
15 (-20 %) et plus dix pour cent (10 %) »? Alors,  
16 êtes-vous capable de nous expliquer le phénomène?

17 R. Bien, dans un premier temps, ce qui avait été  
18 relaté par les chargés de projets, c'est que cette  
19 décision-là du Ministère portait une certaine... un  
20 bon fondement. Par contre, ça amenait une charge de  
21 travail additionnelle aux gens qui devaient  
22 surveiller les activités au niveau administratif,  
23 donc les chargés de projet.

24 Et eux ce qu'ils tentent de s'assurer c'est  
25 que ça ne dépasse pas de plus dix ou de moins vingt  
26 (-20), en discussion avec les firmes de génie-  
27 conseil. Parce que les firmes de génie-conseil  
28 comme on le sait sont engagées par le Ministère  
29 pour faire une tâche.

30 Donc on s'assure de respecter ces normes-là  
31 le plus possible pour éviter qu'il y ait des  
32 dépassements. Puis que ça amène évidemment une  
33 charge de travail additionnelle aux chargés de  
34 projet ou à la direction territoriale pour

1 justifier les plus ou les moins. C'est ce qui était  
2 discuté avec eux.

3 Q. **[168]** Or, à ce moment-là pour justement rester à  
4 l'intérieur des moins vingt (-20), puis des plus  
5 dix, je comprends que c'est au niveau de  
6 l'estimation qu'on, c'est ça que je veux que vous  
7 nous expliquiez là?

8 R. O.K. Quand on parle de plus dix, moins vingt (-20),  
9 on parle de coûts, on parle de prix, on parle de  
10 prix d'un contrat, d'un appel d'offres et c'est  
11 évident que l'importance, il est important pour eux  
12 de s'assurer que ce montant d'argent là n'aillent  
13 pas au-delà du plus dix ou moins vingt (-20) car il  
14 doit être justifié auprès et autorisé auprès du  
15 sous-ministre des Transports.

16 Q. **[169]** Bon. Si je comprends bien on fait les  
17 estimations en fonction de pouvoir obtenir un  
18 résultat qui va être entre moins vingt (-20) et  
19 plus dix?

20 R. Oui.

21 M. JACQUES DUCHESNEAU :

22 R. Monsieur le Commissaire vous avez une question.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[170]** Oui, c'est que le moins vingt (-20) et plus  
25 dix dans le fond c'est des soumissions qu'on  
26 reçoit, c'est des prix qu'on reçoit dans les  
27 soumissions, c'est ça?

28 M. MARTIN MORIN :

29 R. Oui.

30 M. JACQUES DUCHESNEAU :

31 R. C'est ça.

32 Q. **[171]** Quand vous dites que les chargés de projet du  
33 ministère des Transports essaient de s'organiser  
34 pour être dans le moins vingt (-20) et plus dix, ce

1 n'est pas eux qui font les soumissions, eux ils  
2 font une estimation?

3 M. MARTIN MORIN :

4 R. Bien ce qui arrive...

5 Q. **[172]** Puis ils reçoivent des prix.

6 R. ... je vais peut-être préciser quelque chose,  
7 Monsieur le Commissaire, si vous me permettez. À la  
8 base lorsque la firme de génie-conseil est mandatée  
9 pour effectuer une tâche, o.k., de conception, on  
10 va y aller avec un projet bien spécifique, son rôle  
11 c'est de préparer tout cela.

12 Et il y a des échanges tout au long de ce  
13 processus de conception là qui, des discussions  
14 avec les gens du MTQ, O.K., sur une base régulière  
15 pour regarder le degré d'avancement de la  
16 conception, de ce qui est envisagé d'être fait.  
17 O.K.

18 Mais il y a aussi dans un certain ordre de  
19 grandeur, un prix qui est évalué par le Ministère  
20 quand ces gens-là après qu'ils ont fait le tour au  
21 niveau de la conception, ils ont sorti un prix  
22 potentiel et ils s'assurent d'essayer de rester  
23 dans cet encadrement-là du plus dix, moins vingt  
24 (-20).

25 Maintenant est-ce que, est-ce que  
26 l'entrepreneur est informé du plus dix, moins vingt  
27 (-20), je ne crois pas, mais l'entrepreneur par  
28 contre avec la base du plus dix, moins vingt (-20)  
29 soumis par la firme de génie-conseil peut  
30 représenter assez bien la lecture qu'on en fait.

31 Q. **[173]** Et encore là j'ai un peu de misère à  
32 comprendre, rester dans le plus dix, moins vingt  
33 (-20), parce que là si je comprends bien c'est la  
34 firme de génie civil qui a eu un contrat pour faire



1 les plans et devis...

2 R. Oui.

3 Q. **[174]** ... l'estimation des coûts des travaux?

4 R. Oui.

5 Q. **[175]** Donc il arrive à un chiffre, par exemple, un  
6 million (1 M\$)?

7 R. Oui.

8 Q. **[176]** Donc on n'a pas encore eu les soumissions, on  
9 n'a pas encore été en appel d'offres.

10 R. Oui.

11 Q. **[177]** Par la suite on va en appel d'offres et là  
12 quelque temps après on ouvre les enveloppes et là  
13 on a les prix qui sont soumis.

14 R. Oui.

15 Q. **[178]** C'est là qu'intervient la notion du plus dix,  
16 moins vingt (-20). Comment, comment elle peut  
17 arriver avant même qu'on ait déjà lancé l'appel  
18 d'offres le plus dix, moins vingt (-20)?

19 M. JACQUES DUCHESNEAU :

20 R. Bien votre question elle est centrale. Vous avez  
21 raison, la procédure dit plus dix, moins vingt  
22 (-20). Donc c'est une fois qu'on a reçu les  
23 chiffres qui apparaissent dans les soumissions.  
24 Mais cette donnée-là de l'estimation du Ministère  
25 doit en principe être secrète.

26 Q. **[179]** Elle ne l'est pas?

27 R. Bien on va voir plus loin...

28 Q. **[180]** C'est ça?

29 R. ... qu'elle ne l'est pas.

30 Q. **[181]** O.K.

31 R. Et je pense que vous avez mis le doigt sur notre  
32 point d'interrogation aussi.

33 Me CLAUDE CHARTRAND :

34 Q. **[182]** Si vous voulez...

1 R. Par contre...

2 Q. **[183]** Oui, allez-y?

3 R. Excusez-moi de vous couper, Maître Chartrand. Mais  
4 par contre c'est vrai que c'est la politique du  
5 Ministère, plus dix, moins vingt (-20), on doit  
6 soumettre ça. Donc on suit la politique du  
7 Ministère et sans plus.

8 Q. **[184]** Si on passe à la citation suivante, on est  
9 dans le chapitre maintenant de l'homologation dans  
10 votre rapport. Et j'attire votre attention  
11 justement à cette citation sur l'homologation.  
12 Encore là il s'agit d'une citation qui est pas  
13 contextuelle, mais comment vous l'avez qualifiée  
14 déjà?

15 R. Illustratif.

16 Q. **[185]** Illustrative, je vais. Or :

17 L'homologation des produits liés à  
18 l'éclairage et à la signalisation  
19 routière fait en sorte qu'ils sont de  
20 trente à quarante pour cent (30-40 %)  
21 plus cher que des produits pourtant  
22 équivalents que les ingénieurs chargés  
23 de la conception des plans et devis ne  
24 sont pas autorisés à reconnaître.  
25 Selon plusieurs entrepreneurs il est  
26 très difficile de faire accepter un  
27 nouveau produit. En outre cette  
28 homologation par le Ministère mènerait  
29 selon l'un d'eux à décider non  
30 seulement de l'identité du  
31 fournisseur, mais également de celle  
32 de l'entrepreneur qui obtiendra le  
33 contrat. Et ce sont toujours les mêmes  
34 qui dans l'éclairage comme dans la

1                                   signalisation entravent la  
2                                   concurrence.

3           Or, là dans la mesure où vous pouvez nous  
4           l'expliquer, pouvez-vous nous dire d'abord nous  
5           expliquer le phénomène et nous dire de quelle façon  
6           vous l'avez constaté?

7           R. Pour les détails plus précis je vais laisser  
8           monsieur Morin vous répondre à ça. Mais ce que  
9           c'est c'est que quand on fait les plans et devis  
10          pour un nouveau projet on sait qu'on a besoin de  
11          tant de lampadaires et que le lampadaire qui a été  
12          homologué par le Ministère c'est le XYZ.

13                                Les ingénieurs qui préparent les plans et  
14          devis ne peuvent pas aller avec des pièces  
15          équivalentes. On doit avoir le lampadaire XYZ qui a  
16          déjà été homologué.

17          Q. **[186]** Il est homologué par le Ministère?

18          R. Par le Ministère. Alors, la question qu'on se pose,  
19          il y a eu un cas où on pouvait trouver dans une  
20          autre province le même lampadaire, mais à peu près  
21          trente pour cent (30 %) moins cher et la réponse a  
22          été « non, on doit continuer avec le produit qui  
23          est homologué ». Donc la question qu'on se pose,  
24          est-ce que l'homologation est favorable au  
25          Ministère et aux payeurs de taxes?

26          M. MARTIN MORIN :

27          R. Sur ce sujet j'ai personnellement rencontré les  
28          responsables du service d'homologation du ministère  
29          des Transports. Le fondement, le fondement de cette  
30          procédure, de cette, l'homologation des produits en  
31          matière d'éclairage ou de signalisation, c'est  
32          bien. Le seul problème, c'est, on retrouve à  
33          l'intérieur de ça, dans une enquête qu'on est en  
34          train de faire, une enquête ouverte qu'il est très

1 difficile de par... dont il est difficile de parler  
2 actuellement pour moi, mais on retrouve vraiment un  
3 monopole qui est en train de se créer, O.K., qui va  
4 être très nocif à l'industrie, et l'enquête est en  
5 cours, l'enquête se poursuit, donc c'est dur pour  
6 moi d'aller plus loin.

7 Mais il est évident qu'à la base, le  
8 ministère des Transports était bien intentionné,  
9 pour s'assurer que les produits qui seraient  
10 installés au Québec seraient des produits de haute  
11 qualité. Mais la difficulté, c'est qu'on s'aperçoit  
12 vraiment que là c'est en train de créer des  
13 monopoles, puis ça crée aussi de la collusion entre  
14 les entreprises concernées.

15 Q. **[187]** De quelle façon, justement, ça crée de la  
16 collusion entre les entreprises?

17 M. JACQUES DUCHESNEAU :

18 R. Bien, c'est que si le fournisseur du lampadaire XYZ  
19 est toujours le même, ça revient à ce qu'on a  
20 élaboré tantôt. Le fournisseur est une partie de  
21 l'équation importante. On l'a vu pour l'asphalte,  
22 c'est la même chose pour le lampadaire. Si je suis  
23 obligé de prendre ce type de lampadaire et qu'il y  
24 en a seulement un qui vend ce lampadaire-là, bien  
25 évidemment qu'on le privilégie par rapport à  
26 d'autres.

27

28 M. MARTIN MORIN :

29 R. Et le fournisseur, de plus, le fournisseur de ce  
30 lampadaire-là privilégie une entreprise en  
31 particulier. Ce qui amène clairement une certaine  
32 collusion, à mon sens.

33 Q. **[188]** Alors, quand vous dites qu'il privilégie une  
34 entreprise en particulier, est-ce que je comprends

1 de ça qu'il ne vend pas au même prix à cette  
2 entreprise-là qu'il aurait vendu à d'autres  
3 entreprises?

4 R. Il ne vend pas au même prix, il peut décider de ne  
5 pas vendre. On a vécu beaucoup de situations, mais  
6 comme je vous dis, c'est un petit peu délicat  
7 d'aller en profondeur dans ça pour l'instant, parce  
8 qu'il y a une enquête en cours. Et je ne voudrais  
9 pas nuire à cette enquête.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[189]** Pouvez-vous vérifier, encore une fois, à quel  
12 degré ou à quel... où est rendue l'enquête en  
13 cours?

14 R. J'ai vérifié.

15 Q. **[190]** Vous l'avez vérifié?

16 R. L'enquête est active.

17 Q. **[191]** Parfait.

18 R. Et c'est très délicat, je le souligne à nouveau.

19 Q. **[192]** Parfait.

20 R. Je tiens à respecter ça. Si vous m'ordonnez d'en  
21 faire le contraire, Madame la Présidente, ça me  
22 fera plaisir.

23 Q. **[193]** Bien, ça vous ferait plaisir... Disons que  
24 nous avons bien... Nous avons, dans notre mandat...

25 R. Oui.

26 Q. **[194]** ... de protéger les enquêtes en cours, alors  
27 il ne me ferait pas plaisir de vous demander cette  
28 question-là.

29 R. Merci, Madame la Présidente.

30 Me CLAUDE CHARTRAND :

31 Q. **[195]** Alors, sous cet éclairage nouveau, on va  
32 enchaîner avec...

33 M. JACQUES DUCHESNEAU :

34 R. Avec quel type de lampadaire?

1 Q. **[196]** Sur la prochaine...

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Bien, attendez un peu, si vous me permettez.

4 Q. **[197]** Donc, l'homologation pourrait effectivement  
5 réduire la concurrence sur certains produits.

6 R. Oui.

7 Q. **[198]** Est-ce que vos enquêtes ont identifié  
8 plusieurs produits? Vous parlez d'un produit donné,  
9 ou avez-vous d'autres produits où vous aviez eu,  
10 vous avez des doutes un peu de la possi... d'une  
11 création prochaine d'un monopole ou d'oligopole?

12 R. Mais, il y avait deux types. D'abord au niveau de  
13 l'éclairage, et au niveau de la supersignalisation.

14 Me CLAUDE CHARTRAND :

15 Q. **[199]** Supersignalisation, c'est signalisation  
16 routière?

17 R. Oui. Les grandes structures au-dessus des  
18 autoroutes.

19 M. MARTIN MORIN :

20 R. C'est vraiment les pôles, les grands poteaux avec  
21 les gros panneaux. Supersignalisation, c'est ça que  
22 ça veut dire.

23 Q. **[200]** Alors, j'attire votre attention sur la  
24 prochaine citation :

25 Le Ministère reçoit autour de 50  
26 réclamations par année, presque toutes  
27 de la part d'entrepreneurs généraux.  
28 En moyenne, un contrat de 500 M \$  
29 génère des réclamations d'une valeur  
30 de 15 M\$, et le Ministère offre  
31 environ 5 M\$ en règlements, soit le  
32 tiers de la réclamation originale.

33 Alors on se retrouve à la rubrique, le tiers en  
34 matière de réclamations, du rapport. Voulez-vous

1 nous mentionner d'où provient cette citation-là, et  
2 quel constat vous avez fait?

3 M. JACQUES DUCHESNEAU :

4 R. Pour répondre à cette question, je vais aller à mon  
5 frappeur de relève, alors madame Trudel va vous  
6 répondre avec plus de détails sur la politique du  
7 Ministère.

8 Mme ANNIE TRUDEL :

9 R. Dans un premier temps, cette citation-là nous vient  
10 d'un employé du Ministère qu'on a rencontré. Je  
11 dois mentionner qu'on aurait dû lire, et non un  
12 contrat de cinquante millions (50 M\$), parce que  
13 c'est très rare, plutôt à chaque tranche de contrat  
14 de cinquante millions (50 M\$) que...

15 M. JACQUES DUCHESNEAU :

16 R. Cinq cents (500).

17 Mme ANNIE TRUDEL :

18 R. Cinq cents millions (500 M\$), pardon. Chaque  
19 tranche de contrat de cinq cents millions (500 M\$)  
20 que le MTQ donne, il y a environ quinze millions  
21 (15 M\$) de réclamations et cinq millions (5 M\$) de  
22 règlements. Donc, suite à cette rencontre-là, nous  
23 avons demandé la liste des réclamations de deux  
24 mille cinq (2005) à au moment où on a déposé le  
25 rapport, donc je vous dirais juin deux mille onze  
26 (2011), qu'on a analysée, et, bien en effet, c'est  
27 une moyenne, mais il y a quand même une très très  
28 grande quantité de réclamations qui sont réglées à  
29 beaucoup plus que trente pour cent (30 %).

30 Q. **[201]** Mais...

31 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

32 Q. **[202]** Mais le fait que vous dites que, bon, dans le  
33 rapport on dit, on le dit un peu plus loin, bon,

34 La règle tacite du tiers semble être

1 la norme, et c'est de notoriété chez  
2 tous les entrepreneurs.

3 La semaine dernière on a rencontré des gens du  
4 ministère des Transports qui nous ont donné des  
5 statistiques que j'ai devant moi, dans la  
6 présentation, elle est sur internet, on voit des  
7 réclamations qui sont réglées à zéro.

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[203]** D'autres sont réglées à quatre-vingt-dix pour  
10 cent (90 %).

11 R. Exact.

12 Q. **[204]** On peut dire que... On peut dire que dans  
13 certaines années ça s'approche d'une moyenne, pour  
14 toutes les réclamations, de trente pour cent  
15 (30 %)...

16 R. Exact.

17 Q. **[205]** ... mais vous avez entendu, vous, qu'il y  
18 avait une règle tacite que tout le monde avait  
19 trente pour cent (30 %) au départ. Mais pourtant,  
20 certains dossiers sont réglés à zéro?

21 R. Tout à fait. C'est des choses qu'on a entendues sur  
22 le terrain, c'est exactement pourquoi on a demandé  
23 des documents et qu'on en a fait l'analyse. Donc,  
24 j'en déduis que c'est une moyenne. Voilà. Que c'est  
25 une moyenne.

26 Q. **[206]** C'est une moyenne, donc ce n'est pas une  
27 règle tacite qu'automatiquement on donne un tiers.

28 R. Pas à ce que j'ai constaté en analysant les  
29 documents.

30 Q. **[207]** En analysant les données.

31 M. MARTIN MORIN :

32 R. Monsieur le Commissaire, si vous permettez...

33 Q. **[208]** Oui.

34 R. J'ai rencontré la personne du ministère des



1 Transports du Québec qui nous a fait cette, qui  
2 nous a donné cette information-là. Et bon an mal  
3 an, cinq cents millions de dollars (500 M\$) de  
4 contrats représente approximativement quinze  
5 millions (15 M), puis ce quinze millions-là (15 M)  
6 est réglé au tiers. Ça veut dire qu'on parle de  
7 cinq cents millions (500 M) pour un chiffre  
8 approximatif, bon an mal an, et du cinq cents  
9 millions (500 M) on dit qu'approximativement un  
10 quinze millions (15 M), ça représente à peu près  
11 trois à quatre pour cent (4 %). Ce trois à quatre  
12 pour cent-là (4 %) est, après ça, réglé au tiers, à  
13 trente-trois pour cent (33 %). C'est ce que le  
14 responsable des réclamations du ministère des  
15 Transports m'a donné comme information, ce que je  
16 possède sur un rapport.

17 Me CLAUDE CHARTRAND :

18 Q. **[209]** Maintenant, est-ce que vous avez, dans votre  
19 cueillette d'informations, obtenu l'information que  
20 dans le milieu il circule que les réclamations sont  
21 réglées à trente pour cent (30 %) ?

22 R. Oui, oui, ça c'est connu. Ça c'est comme mystère et  
23 boule de gomme, là, il n'y a pas de mystère là. Les  
24 gens... les entreprises, d'ailleurs, ce que j'ai  
25 entendu souvent lorsqu'on a rencontré des  
26 entrepreneurs ou lorsqu'on discutait avec des  
27 gens... des chargés de projet, que souvent les  
28 entrepreneurs qui avaient de l'expérience,  
29 lorsqu'ils se préparaient à... lorsqu'ils se  
30 faisaient imposer des extra... lorsqu'il y avait  
31 des avenants et où, après ça, il y avait des  
32 réclamations; les réclamations et tout ça étaient  
33 préparées en fonction du règlement du tiers. Pour  
34 être capable de le négocier rapidement, tu sais.

1           Ça, je l'ai entendu à plusieurs reprises.

2           Q. **[210]** On va passer au chapitre...

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Attendez.

5           Q. **[211]** Je comprends que vous avez dit que vous aviez  
6           confectionné une liste des contrats et des  
7           compagnies qui ont réclamé et qui ont obtenu de ces  
8           montants-là?

9           Mme ANNIE TRUDEL :

10          R. En fait, elle a été confectionnée par le MTQ, qui  
11          nous l'a soumise; nous, on l'a analysée.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          C'est la même liste qui nous avait été remise  
14          précédemment, c'est ça, Maître Boucher?

15          Me BENOÎT BOUCHER :

16          Je n'ai pas vu la liste dont ils parlent. Alors,  
17          vraisemblablement, s'ils nous montrent cette liste-  
18          là, on pourra la comparer avec celle dont parlait  
19          monsieur Lachance tout à l'heure.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          J'aimerais que ce soit fait, Maître Boucher, s'il  
22          vous plaît.

23

24          Me BENOÎT BOUCHER :

25          Alors, qu'on nous transmette la liste et...

26          LA PRÉSIDENTE :

27          Parfait.

28          Me BENOÎT BOUCHER :

29          Ou, ce qui est peut-être plus simple encore, c'est  
30          qu'on vous transmette à vous la liste. Vous aurez  
31          les deux pour fins de comparaison.

32          LA PRÉSIDENTE :

33          Tout à fait. Merci.

34          Me CLAUDE CHARTRAND :

1 Alors, on va conséquemment la déposer en preuve.

2 Juste avant que je la dépose en preuve.

3 Q. **[212]** Je veux comprendre comment vous l'avez  
4 obtenue. Alors, c'est des données du ministère des  
5 Transports, qui sont conservées à quel endroit et  
6 comment, à votre connaissance?

7 Mme ANNIE TRUDEL :

8 R. En fait, ça fait partie d'une liste de questions  
9 que nous avons posées au MTQ à nos débuts. On a  
10 demandé tout plein de documents différents, dont  
11 ceux-là, qui nous furent remis par le bureau du  
12 sous-ministre. Donc, moi, j'ai conservé tous les  
13 courriels que j'ai reçus, avec les pièces jointes.  
14 Et j'ai conservé aussi les pièces jointes, donc  
15 j'ai tous ces documents-là et cette liste-là en  
16 fait partie. Toutefois, je l'ai gardée à jour, donc  
17 c'est arrivé que quand je voulais avoir une mise à  
18 jour, j'en faisais la demande et puis je recevais  
19 une copie qui avait été mise à jour.

20 Q. **[213]** Et sa dernière mise à jour, c'est au mois de  
21 juin deux mille onze (2011)?

22 R. Non, c'est dans le cadre de mes fonctions  
23 présentement, j'en ai une qui date de deux mille  
24 douze (2012).

25 Q. **[214]** Est-ce que c'est inclus dans le même document  
26 que vous avez actuellement entre vos mains?

27 R. Oui.

28 Q. **[215]** Alors, évidemment, pour nous, ce qui est  
29 pertinent en rapport avec le rapport...

30 R. Non, pardon, pardon, je viens de faire une erreur.  
31 Non, ça se termine au vingt-huit (28) juin deux  
32 mille onze (2011).

33 Q. **[216]** Donc, ce que vous avez retenu pour les fins  
34 de la confection du rapport. Alors, je vais vous

1 demander, on va la faire numériser, de la produire  
2 sous la cote 5P...

3 LA GREFFIÈRE :

4 Madame est sixième témoin, alors ce sera 6P-94. Si  
5 on suit le... Ça vous va?

6 Me CLAUDE CHARTRAND :

7 Oui. Oui, 6P-94. Quoi que je... on pourrait,  
8 puisque c'est en panel, on pourrait le laisser dans  
9 le 5, parce que c'est dans le cadre du témoignage  
10 de monsieur Duchesneau. Alors, 5P-94.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Ça s'intitule, Maître?

13 Me CLAUDE CHARTRAND :

14 Q. **[217]** Madame Trudel, le document s'intitule?

15 Mme ANNIE TRUDEL :

16 R. « Réclamations reçues. »

17 LA GREFFIÈRE :

18 La liste, elle est datée du vingt-huit (28) juillet  
19 deux mille onze (2011)?

20 R. Le vingt-huit (28) juin deux mille onze (2011).

21 LA GREFFIÈRE :

22 Merci.

23

24 5P-94 : Liste datée du 28 juin 2011 « Réclamations  
25 reçues ».

26

27 Me CLAUDE CHARTRAND :

28 Q. **[218]** Ça nous amène à la citation suivante.

29 Juste nous ramener au paragraphe précédent, Madame,  
30 s'il vous plaît. Alors, la citation, qui est une  
31 citation, « La mafia », je vais la citer :

32 La mafia est présente dans l'industrie  
33 de la construction à travers le  
34 Canada, mais la situation est pire au

1 Québec, où la mafia a des racines  
2 profondes [...] La construction est le  
3 principal outil de blanchiment  
4 d'argent de la mafia. Ça fait  
5 longtemps que la mafia ne fait plus  
6 dans la prostitution ou l'extorsion  
7 d'argent. Elle est dans l'économie  
8 réelle.

9 Alors, là vous nous donnez une note infrapaginale  
10 25, qui nous amène à deux auteurs. Monsieur  
11 Duchesneau...

12 M. JACQUES DUCHESNEAU :

13 R. C'est exact.

14 Q. **[219]** C'est deux auteurs, deux journalistes du  
15 Devoir.

16 R. C'est exact. Monsieur Alec Castonguay et Antoine  
17 Robitaille dans un article du Devoir, du seize (16)  
18 août deux mille neuf (2009).

19 Q. **[220]** Alors, maintenant, ce phénomène-là, est-ce  
20 que vous l'avez constaté également dans le cadre de  
21 vos enquêtes à l'UAC?

22 R. Il y a eu de la formation qui a été faite durant la  
23 période où je n'étais pas à la barre de l'UAC. Je  
24 vais demander peut-être à madame Trudel de  
25 poursuivre là-dessus, suite à des entretiens  
26 qu'elle a eus avec les services policiers.

27 Mme ANNIE TRUDEL :

28 R. En fait, c'est Luc Landry de la Sûreté du Québec  
29 qui est venu faire une présentation à tous les  
30 membres de l'UAC, et de là viennent ces  
31 informations-là.

32 Me CLAUDE CHARTRAND :

33 Q. **[221]** En plus de celles que vous avez glanées dans  
34 les médias.

1 M. JACQUES DUCHESNEAU :

2 R. Puis qui est venu appuyer, finalement, la première  
3 citation qu'on a mentionnée.

4 Q. **[222]** Si je vais un petit peu plus bas, deux  
5 paragraphes plus bas, Madame, s'il vous plaît,  
6 alors :

7 Un grand nombre d'entreprises  
8 québécoises du domaine de la  
9 construction entretiennent des liens  
10 avec des organisations criminelles. On  
11 présume donc fortement que certaines  
12 jouent d'influence sur les contrats  
13 octroyés par le gouvernement, voire  
14 qu'elles ont déjà mis les pieds sur  
15 les chantiers mêmes du Ministère.

16 Alors, c'est toujours la même source, c'est lors de  
17 la formation que vous avez eue cette information-  
18 là?

19 Mme ANNIE TRUDEL :

20 R. Exact. Et il a mentionné que ça concernait  
21 l'opération Diligence.

22 Q. **[223]** Qui est actuellement devant les tribunaux.

23 En 2009, un entrepreneur remporte un  
24 contrat de 10,6 millions \$ pour la  
25 réfection du toit de l'hôtel de ville  
26 de Montréal. Un jour, un membre de la  
27 mafia lui réclame 40 000 \$. Il refuse  
28 de payer. Bien vite, il s'aperçoit  
29 qu'il ne parvient pas à débiter ses  
30 travaux, car plusieurs personnes  
31 l'empêchent d'ouvrir son chantier.  
32 Coincé, il approche un autre  
33 entrepreneur afin qu'il l'aide à faire  
34 bouger les choses. Ce dernier a des

1 atouts dans sa manche : il entretient  
2 des relations dans les milieux de la  
3 construction, de la politique et du  
4 crime organisé. L'entrepreneur qui  
5 veut se mettre au travail voit alors  
6 ses problèmes s'évaporer. « Comme par  
7 miracle, tout s'est mis à bien  
8 fonctionner. J'ai pu commencer à  
9 travailler. Je me suis dit : Bon sang,  
10 ces gars-là ont du pouvoir! Je n'en  
11 revenais pas. Mais quelque part, je me  
12 disais : Ouais... il y a un prix à  
13 payer, tu sais que tu vas te faire  
14 extorquer, réveille-toi. »

15 Alors, encore là, ça, ça nous provient d'une source  
16 ouverte?

17 M. JACQUES DUCHESNEAU :

18 R. Source ouverte, deux auteurs, André Cédilot et  
19 André Noël, dans leur livre « Mafia inc. » Mais on  
20 parle ici de monsieur Paul Sauvé. Il a d'ailleurs  
21 écrit un livre là-dessus par la suite.

22 Q. **[224]** Alors, toujours en rapport avec des dossiers  
23 qui sont survenus récemment, c'est bien ça?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[225]** Si on poursuit toujours, au paragraphe  
26 suivant, alors :

27 Sans casier judiciaire et précédé  
28 d'une réputation irréprochable, un  
29 homme d'affaires s'associe pourtant,  
30 vers 2006, à des partenaires douteux,  
31 dont un leader des Hell's Angels. Par  
32 la suite, en 2009, il réalise des  
33 travaux à titre de sous-traitant.

34 Un proche des Hell's Angels fait

1 savoir que « tout ce qui est asphalte  
2 à Montréal et aux alentours, on l'a  
3 toute ». Il fait référence également à  
4 un plan d'asphalte dont ils ont fait  
5 l'acquisition : un an après avoir été  
6 battu, le propriétaire a décidé de le  
7 vendre.

8 Alors, encore là, d'où proviennent ces  
9 informations?

10 R. Monsieur Morin va vous répondre à cette question.

11 M. MARTIN MORIN :

12 R. Ces informations-là proviennent particulièrement du  
13 niveau des enquêtes, comme les enquêteurs qui  
14 étaient à l'UAC à l'époque. Il y avait des gens de  
15 la GRC, il y avait des gens de la Sûreté du Québec  
16 et des gens du SPVM, d'anciens membres à la  
17 retraite, dois-je dire. Ce n'est plus des membres,  
18 des policiers à la retraite. Et ces informations-là  
19 ont été discutées lors de nos rencontres  
20 hebdomadaires dans un premier temps. Et également,  
21 ça a un lien beaucoup avec ce qui a été fait par  
22 monsieur Sauvé, Paul Sauvé. C'est la réponse que je  
23 peux vous donner en ce sens.

24 Q. **[226]** Alors, par la suite vous avez également  
25 d'autres références qui nous ramènent à des sources  
26 nouvelles.

27 LA PRÉSIDENTE :

28 Juste un instant.

29 Q. **[227]** Alors, je comprends que l'homme d'affaires  
30 irréprochable, vous ne savez pas de qui il s'agit?

31 R. L'homme d'affaires?

32 Q. **[228]** Oui. Juste avant, là, si vous baissez, « sans  
33 casier judiciaire et précédé d'une réputation  
34 irréprochable, un homme d'affaires s'associe... »



1           Alors, cette personne-là, vous ne savez pas de qui  
2           il s'agit?

3           R. Moi personnellement, je n'ai pas le nom.

4           Q. **[229]** O.K. Est-ce que monsieur Duchesneau a le nom?

5           M. JACQUES DUCHESNEAU :

6           R. Non, je ne l'ai pas. Je n'étais pas là durant  
7           cet...

8           Q. **[230]** Et madame Trudel?

9           Mme ANNIE TRUDEL :

10          R. Non.

11          Q. **[231]** Merci.

12          Me CLAUDE CHARTRAND :

13          Q. **[232]** Et encore là, c'est des informations que vous  
14          aviez obtenues lors de la formation par monsieur  
15          Landry, c'est ça?

16          M. MARTIN MORIN :

17          R. Pas nécessairement.

18          Q. **[233]** Non?

19          R. Comme je vous expliquais, lorsqu'on tenait nos  
20          réunions d'équipe, on était des enquêteurs qui  
21          avaient un passé, qui avaient travaillé dans  
22          différentes organisations policières. Et c'est venu  
23          à l'ordre du jour, c'est venu en discussion, c'est  
24          là que ça a été discuté. Et également, ça fait  
25          partie de ce qui avait été dit par monsieur Sauvé.

26          Q. **[234]**            Un individu du monde interlope a été  
27                                assassiné alors qu'il agissait comme  
28                                recruteur pour le milieu syndical,  
29                                plus particulièrement sur les  
30                                chantiers de construction.

31          Alors, ça nous vient de...

32          R. Ça s'explique dans le volet médias, ça a été publié  
33          en deux mille (2000), avril deux mille (2000). Il y  
34          a des documents qui supportent ça.

1 Q. **[235]** Ça, ça vient des médias? C'est bien ça?

2 R. Oui.

3 Q. **[236]** Si on regarde la prochaine citation, où là on  
4 parle de :

5 Certains groupes criminels exploitent  
6 des entreprises qui ont pour but  
7 principal de faciliter leurs activités  
8 criminelles. D'autres mènent des  
9 affaires légitimes, mais profitent de  
10 celles-ci pour faciliter leurs  
11 activités criminelles dont le trafic  
12 de stupéfiants, la contrebande et le  
13 blanchiment d'argent. Des criminels  
14 peuvent être ouvertement les  
15 propriétaires et exploitants de ces  
16 entreprises. Ils peuvent dissimuler  
17 leur participation par l'intermédiaire  
18 de prête-noms ou encore s'associer aux  
19 propriétaires ou aux employés, les  
20 contraindre à collaborer ou les duper.  
21 Ils peuvent recourir à la corruption  
22 ou à la coercition pour introduire des  
23 membres de leur organisation dans les  
24 entreprises légitimes et manipuler  
25 celles-ci à des fins illicites. Les  
26 entreprises légitimes permettent  
27 également aux groupes de criminels de  
28 se distancer des activités illicites  
29 et de se donner une apparence  
30 légitime.

31 Et là on a une citation, ça provient de quel?

32 R. Du Service canadien de renseignements criminels, le  
33 rapport deux mille dix (2010) sur le crime  
34 organisé.

1 Q. **[237]** C'est le rapport annuel du Service de  
2 renseignements?

3 R. C'est exact.

4 Q. **[238]** Où vous avez puisé cette information?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[239]** On continue, la prochaine. Or, vous nous  
7 dites :

8                                   Voici pour donner un aperçu  
9                                   d'alliances entre la mafia et  
10                                   l'industrie. Lors de la tenue de son  
11                                   procès en deux mille quatre (2004)  
12                                   pour assurer sa défense un membre  
13                                   influent de la mafia a pu compter sur  
14                                   le soutien financier d'un important  
15                                   entrepreneur de construction  
16                                   québécoise.

17 Or, d'où nous vient cette information?

18 M. MARTIN MORIN :

19 R. Je peux répondre. Madame la Présidente, à cette  
20 date à l'époque j'étais responsable de diriger  
21 l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé au  
22 Québec et je travaillais particulièrement comme  
23 responsable du projet Colisée. Et les informations  
24 qui sont écrites là me proviennent de ma connais-  
25 sance de ce milieu.

26 Q. **[240]** Si on passe à la prochaine citation :

27                                   En contrepartie de sa protection, de  
28                                   nombreux entrepreneurs sont contraints  
29                                   de payer à la mafia un pizzo, selon  
30                                   l'expression sicilienne, soit une  
31                                   redevance de cinq pour cent (5 %) de  
32                                   la valeur des contrats obtenus.

33 Je vais vous demander d'abord si vous êtes en  
34 mesure de nous expliquer ce phénomène-là et nous

1           dire où est-ce que vous avez pris cette  
2           information-là?

3           R. Le pizzo c'est une chose qui est connue à peu près  
4           partout dans le monde parce que, à savoir de quelle  
5           façon ça se passe, comment l'expliquer. Ça se passe  
6           dans plusieurs milieux. Pizzo, c'est un grand mot,  
7           on pourrait tout simplement dire une redevance, une  
8           cote, ça se passe dans plusieurs milieux, ça ne se  
9           passe pas nécessairement juste à la mafia.

10                    À la mafia précisément, dans le cadre de  
11           mes fonctions dans le passé, comme je vous disais,  
12           que ce soit à titre de responsable d'enquêtes sur  
13           le crime organisé ou comme dirigeant des enquêtes  
14           criminelles en matière de crime organisé, on a vu à  
15           plusieurs occasions des situations semblables,  
16           o.k., où on voyait qu'il y avait des redevances qui  
17           étaient retenues.

18                    Que ce soit dans les projets SharQc, que ce  
19           soit dans les projets Printemps 2001, que ce soit  
20           dans le projet Colisée, il y en a une panoplie  
21           d'enquêtes qui m'ont permis de réaliser ça, c'est  
22           un constat qu'on peut faire et spécifiquement  
23           attaché à l'enquête sur la mafia c'est un constat.

24           M. JACQUES DUCHESNEAU :

25           R. Si on le prend d'un point de vue plus canadien,  
26           c'est ce qu'on appelait le fameux racket de  
27           protection qui était installé en système en Italie.  
28           Il y a eu une approche citoyenne pour contrer ça...

29           M. MARTIN MORIN :

30           R. Exact.

31           M. JACQUES DUCHESNEAU :

32           R. ... qui s'appelle Addiopizzo, c'est connu, on peut  
33           le voir sur le web, où les citoyens ont fait des  
34           pressions pour que les marchands refusent de payer

1 leur pizzo parce qu'immanquablement le coût de ce  
2 qu'ils achetaient était plus élevé. Et on parlait à  
3 ce moment-là de plusieurs milliards de dollars de  
4 collecter par le crime organisé, par Cosa Nostra en  
5 Silice, à chaque année.

6 Alors que vous ayez un restaurant, un  
7 centre d'achats ou.... Et là maintenant on voit,  
8 notamment à Palerme, on voit des écussons qui sont  
9 mis à la porte des commerces pour dire « non, nous  
10 on ne donne pas au crime organisé ». C'est  
11 l'approche Addiopizzo.

12 Q. **[241]** Maintenant vous donnez, vous citez la note  
13 28, le témoignage d'un de vos ex-collègues de la  
14 Gendarmerie royale à cet effet-là?

15 M. MARTIN MORIN :

16 R. Exact. Ça a fait les média, c'est connu, c'est  
17 public.

18 Q. **[242]** Ça a été diffusé sur les ondes de la  
19 télévision?

20 R. Exact.

21 Q. **[243]** Dans le paragraphe suivant :

22 Il en résulte une dangereuse  
23 amplification des pratiques illégales  
24 au sein de l'industrie de la  
25 construction qui ont trait notamment  
26 comme on l'évoquera à la section 10.2  
27 aux paiements au noir sur les  
28 chantiers routiers, à la fausse  
29 facturation et à l'évasion fiscale.  
30 Comment dès lors nuire efficacement  
31 aux groupes criminels qui exploitent  
32 certains maillons faibles du  
33 gouvernement? Comment utiliser les  
34 pouvoirs officiels de l'État pour

1 combattre les pouvoirs occultes du  
2 crime organisé? Dans cette lutte il  
3 faut être constant et cohérent puis il  
4 faut gagner le soutien actif de la  
5 population, tout comme on l'a rallié à  
6 désavouer l'usage d'alcool au volant  
7 et à adopter de nouveaux comporte-  
8 ments. À cet égard, on devrait pouvoir  
9 décourager la collusion et permettre  
10 d'encourager l'identification des  
11 situations douteuses.

12 On voit ici que vous faites état de trois volets si  
13 on veut. Premièrement, dans le premier paragraphe  
14 vous nous parlez du paiement au noir et de la  
15 fausse facturation. D'où vous tenez cette  
16 information-là ou comment vous l'avez acquise?

17 M. JACQUES DUCHESNEAU :

18 R. Bien c'est notamment suite à plusieurs initiatives  
19 gouvernementales, notamment en matière d'évasion  
20 fiscale, il y a eu plusieurs projets de loi qui ont  
21 été mis de l'avant. Le paiement au noir sur les  
22 chantiers c'est connu. Il y a même des employés qui  
23 vont accepter d'aller travailler sur un chantier à  
24 la condition qu'ils reçoivent une partie de leur  
25 salaire au noir. Il y a des gens qui se promènent  
26 sur les chantiers, notamment des vendredis, pour  
27 payer certains employés au noir. La fausse  
28 facturation, ça aussi c'est connu, c'est une des  
29 façons de faire du milieu.

30 Donc, cette phrase-là, c'est basé  
31 essentiellement sur des actions prises autant par  
32 le gouvernement que par des activités de crime  
33 organisé.

34 Q. [244] Le paragraphe du milieu, vous posez deux

1 questions :

2 Comment, dès lors, nuire?

3 Et :

4 Comment utiliser les pouvoirs

5 officiels de l'État?

6 R. Oui. Et là-dessus, le gouvernement a pris plusieurs  
7 mesures, notamment la ministre du Travail, pour  
8 contrer une partie des problèmes évoqués dans le  
9 paragraphe 1. Donc, dans le paragraphe 2 on pose  
10 des questions, et le paragraphe 3 est essentiel-  
11 lement de dire que faire de nouvelles lois ne règle  
12 pas le problème. Si on prend... Si on fait  
13 l'analogie avec l'alcool au volant, il y a d'abord  
14 eu un consensus social, et il y a eu de nouvelles  
15 lois que les policiers ont mises en application  
16 beaucoup. Mais sans le consensus social, il n'y a  
17 pas si longtemps, c'était encore drôle de dire  
18 qu'on est allé à une réception, qu'on est revenu à  
19 la maison alors qu'on était en état d'ébriété.  
20 Aujourd'hui c'est moins accepté.

21 Et ce qu'on veut dire par ce troisième  
22 paragraphe, c'est qu'il faut que les gens prennent  
23 conscience des conséquences de l'implication du  
24 crime organisé dans le domaine de la construction.  
25 Et c'est seulement quand on aura ça... Penser que  
26 uniquement des lois vont régler ce problème-là,  
27 c'est pour moi une utopie, et c'est ce qu'on dit  
28 dans ce paragraphe-là.

29 M. MARTIN MORIN :

30 R. Permettez, Madame la Présidente, en support de  
31 monsieur Duchesneau, on constate, depuis nos  
32 interventions dans différents, avec différentes  
33 personnes, que ça s'est grandement amélioré déjà.  
34 Les gens sont beaucoup plus sensibilisés, et on

1 voit que c'est dans l'esprit des gens. C'est en  
2 train de faire son chemin, et je pense que ça va  
3 être intéressant à long terme.

4 M. JACQUES DUCHESNEAU :

5 R. Bon point. Montréal, selon le vérificateur général,  
6 aurait connu des baisses de trente pour cent (30 %)   
7 dans l'octroi de contrats. La semaine dernière,  
8 semble-t-il que le maire Labeaume de Québec a parlé  
9 de moins vingt-cinq pour cent (-25 %), et au  
10 ministère, nous on était à moins dix-sept pour cent  
11 (-17 %) au moment de déposer le rapport. Donc il y  
12 a un mouvement, oui, le consensus social y est.

13 Q. **[245]** Alors on va sauter à la page 27, puisque les  
14 autres pages, c'est...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Si vous me permettez, avant...

17 Q. **[246]** À la page 20, quand vous parlez du crime  
18 organisé, il est écrit, bon :

19 Bien qu'il soit impossible d'en  
20 évaluer l'ampleur, on n'est pas sans  
21 soupçonner combien la mafia est  
22 influente et présente dans le milieu  
23 de la construction.

24 Donc, vous dites « difficulté d'évaluer l'ampleur  
25 du phénomène ». À la page 10, là on parle de la  
26 collusion, puis encore là on fait la remarque, qui  
27 est :

28 En raison de sa complexité et de son  
29 caractère secret, on ne peut guère en  
30 mesurer l'ampleur.

31 Donc, difficulté d'évaluer l'ampleur.

32 R. Oui.

33 Q. **[247]** Et à la page, section 2.1, là je suis à la  
34 page 2, la phrase qu'on a juste vue tout à l'heure,



1 c'est écrit :

2 Nous avons ainsi découvert un univers  
3 clandestin et bien enraciné d'une  
4 ampleur insoupçonnée.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[248]** Est-ce que vous avez fait une tentative,  
7 vous, d'évaluer cette ampleur-là? Et compte tenu  
8 que vous vous concentrez sur les contrats au  
9 transport, est-ce que... Le mot « insoupçonnée »  
10 veut dire quoi? C'est trente (30), quarante pour  
11 cent (40 %) des contrats au transport que vous  
12 pensez qui ont été soit affectés par la collusion,  
13 soit affectés par le crime organisé? Que signifie  
14 votre mot « insoupçonnée »? C'est un peu ça que...

15 R. Bien, insoupçonnée, c'est que bien évidemment,  
16 quand j'ai accepté le mandat de la ministre,  
17 j'avais une idée que le crime organisé était  
18 effectivement impliqué. Mais quand on a commencé à  
19 gratter, là, puis à regarder à la loupe les  
20 contrats, on s'est bien aperçu qu'il y avait des  
21 ramifications. Quand on a commencé à faire les  
22 diagrammes de relations, ça, ça a été vraiment une  
23 façon de nous ouvrir les yeux et de dire, oui, on a  
24 des noms de compagnies qui ont pignon sur rue, mais  
25 quand on commence à regarder, on voit qu'il y a des  
26 tentacules qui sont beaucoup plus vastes que celles  
27 qu'on pensait. C'est dans ce sens-là.

28 Ou on a vu une mutation du crime organisé,  
29 aussi, aller vers des activités criminelles, mais  
30 pour s'en aller de plus en plus vers des activités  
31 légitimes. C'est dans ce sens-là que c'était  
32 insoupçonné.

33 Q. **[249]** O.K. Bien.

34 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[250]** Mais pour répondre à la question de monsieur  
2 Lachance, dans quel pourcentage est-ce que vous  
3 estimez que la collusion ou la corruption s'est  
4 installée au MTQ?

5 R. Bien, on n'est pas en mesure de faire ça. On n'a  
6 pas fait cette recherche-là, on n'avait pas...  
7 C'est vraiment une enquête terrain qu'on a faite,  
8 mais cette enquête-là pourrait être faite par un  
9 groupe de chercheurs. C'est ce qu'on appelle, en  
10 criminologie, le fameux chiffre noir de la  
11 criminalité. Difficile à cerner, mais il y a  
12 sûrement des moyens plus techniques de le faire.

13 Mais insoupçonné, je vous dis, là, par  
14 rapport à la perception première que j'avais versus  
15 ce qu'on a vécu pendant dix-huit (18) mois, il y a  
16 vraiment une différence importante.

17 M. MARTIN MORIN :

18 R. Est-ce que vous me permettez d'ajouter juste un mot  
19 sur ça? Je pense que monsieur Duchesneau l'a très  
20 bien décrit, mais j'aimerais ça ajouter juste le  
21 fait que la collusion égale l'imagination des gens.  
22 Selon que les gens sont imaginatifs, ils peuvent  
23 trouver des moyens insoupçonnés de faire de la  
24 collusion, et c'est très difficile de pouvoir les  
25 quantifier. C'est ce que je constate après deux ans  
26 à ce service.

27 M. JACQUES DUCHESNEAU :

28 R. Oui.

29

30 Me CLAUDE CHARTRAND :

31 Q. **[251]** Alors je disais on va sauter plusieurs pages  
32 où là vous faites état dans le rapport de ce que  
33 l'Unité anticollusion a mis en place pour arriver  
34 au chapitre des premières observations de l'amont à

1 l'aval des travaux. Donc, Madame, si vous voulez  
2 nous amener à la page 27. On y est. Alors si vous  
3 voulez défiler la page, s'il vous plaît.

4 Bon, il y a deux citations. La première :

5 *Les firmes privées importantes*  
6 *possèdent toutes les ressources*  
7 *nécessaires pour effectuer seules les*  
8 *contrats.*

9 Alors votre constat est basé sur quelle enquête,  
10 quelle recherche?

11 Mme ANNIE TRUDEL :

12 R. En fait la rédactrice de l'époque a eu des  
13 entrevues, a eu des rencontres avec des chefs de  
14 service du MTQ et on peut retrouver ça dans ses  
15 notes personnelles qui ont été remises à la  
16 Commission. Donc c'est de là où ces citations-là  
17 viennent.

18 Q. **[252]** Et quand on dit : « ... possèdent toutes les  
19 ressources nécessaires pour effectuer seules les  
20 contrats », on dit ça, est-ce qu'on dit ça dans un  
21 contexte par opposition à un consortium?

22 R. Exact.

23 M. JACQUES DUCHESNEAU :

24 R. Et ce qu'on a vu aussi au Québec au cours des  
25 dernières années c'est une série d'acquisitions de  
26 plus petites firmes par des firmes plus  
27 importantes.

28 Q. **[253]** Toujours des firmes de génie-conseil?

29 R. Toujours des firmes de génie-conseil.

30 Q. **[254]** Si on va à la citation suivante :

31 *C'est presque impossible d'entrer au*  
32 *MTQ quand on est un plus petit joueur.*  
33 *La majorité des firmes de génie-*  
34 *conseil n'arrivent pas à rivaliser*



1                                    *l'expertise...*

2                    Je pense que ça reprend ce que vous venez de dire.

3                                    *... être reconnu et se positionner*  
4                                    *dans le marché.*

5                    Si tu ne fais pas ça au Québec, c'est dommage, mais  
6                    tu te retrouves devant deux grandes firmes qui  
7                    raflent toutes les jobs.

8                    R. Idem.

9                    M. JACQUES DUCHESNEAU :

10                   R. Mais on pourrait pousser plus loin. C'est-à-dire si  
11                   on ne change pas cette façon de faire, on est dans  
12                   une spirale qui fera qu'on ne pourra jamais avoir  
13                   des petites firmes qui sont capables de percer.  
14                   Alors le problème se pose tout entier.

15                   LA PRÉSIDENTE :

16                   Q. **[257]** Mais les consortiums ne sont pas nécessaire-  
17                   ment un mal en soi.

18                   R. Non.

19                   Q. **[258]** Parce que ça permettrait aussi aux petites  
20                   entreprises de se regrouper et de pouvoir faire  
21                   face aux grandes entreprises qui sont en place  
22                   présentement.

23                   R. Encore faut-il qu'ils soient amenés...

24                   Q. **[259]** Ça c'est sûr.

25                   R. ... mais quand on regarde les consortiums c'est  
26                   toujours les mêmes firmes qu'on revoit. Ce sont des  
27                   grosses firmes qui vont en consortium. Et le  
28                   problème qu'on a quand on scrute leur façon de  
29                   faire c'est que, là, la répartition des tâches  
30                   devient floue. Alors tu ne sais pas qui dans le  
31                   consortium a la portion majeure et ce que tel autre  
32                   a pu faire. C'est quoi le pourcentage à l'intérieur  
33                   du consortium.

34                   C'est pour ça que je vous dis : pour moi

1 c'est un faux débat et on ne pourra jamais  
2 permettre... On parle de plusieurs grands fleurons  
3 des firmes d'ingénierie au Québec. Moi, j'en suis.  
4 Mais est-ce qu'on pourrait en créer d'autres et ne  
5 pas toujours laisser les mêmes avoir les mêmes  
6 contrats. Sans ça la petite firme n'a jamais aucune  
7 chance de s'élever au rang de ces gens-là et donc  
8 on perpétue le problème.

9 M. MARTIN MORIN :

10 R. Peut-être que je peux rajouter un petit point sur  
11 ça. C'est que ce qui a été pensé, je trouvais que  
12 c'était une pas pire idée. C'est qu'on donne des  
13 contrats en cascades pour aider les gens à  
14 progresser, les firmes, pas les gens mais les  
15 firmes à progresser puis à se situer à un certain  
16 niveau dans l'obtention des soumissions puis ça  
17 leur permet d'acquérir un niveau d'expertise puis,  
18 graduellement, monter. Je trouvais que ça c'était  
19 une belle suggestion qui avait été faite.

20 Me CLAUDE CHARTRAND :

21 Q. **[260]** Je vous amène à la page suivante. Madame,  
22 s'il vous plaît. Alors la courte citation :

23 *Le plus important partenaire ramasse*  
24 *plus d'argent et ça lui permet*  
25 *d'étoffer son CV.*

26 Encore là, la même question que je vous pose depuis  
27 le début. L'origine de la citation et pouvez-vous  
28 nous préciser ce que vous voulez dire par ça?

29 R. *Le plus important partenaire ramasse*  
30 *plus d'argent et ça lui permet*  
31 *d'étoffer son CV.*

32 C'est exactement ce que je viens de vous expliquer.  
33 Et, ça, ça vient également des gens du MTQ, des  
34 chargés de projet dans les discussions, des

1 rencontres même qu'on a eues avec des firmes de  
2 génie. On a rencontré également des firmes de génie  
3 à quelques occasions, et c'est évident que ce  
4 processus-là permet de ramasser plus d'argent et  
5 d'aller, je ne sais pas comment je pourrais  
6 rajouter plus, mais je pense que les mots disent  
7 qu'est-ce qu'ils ont à dire.

8 Q. [261] *À l'occasion de certains projets,*  
9 *plusieurs firmes de génie-conseil se*  
10 *regroupent au sein d'un consortium*  
11 *afin de maximiser leur chance de*  
12 *décrocher le contrat convoité. Une*  
13 *fois celui-ci obtenu, les partenaires*  
14 *se retirent pour laisser la place à la*  
15 *firme de génie-conseil que le*  
16 *consortium aura préalablement choisi*  
17 *pour la conception des travaux.*

18 Or, cette fois-ci je vais vous demander à nouveau  
19 l'origine de cette citation-là puis si vous êtes en  
20 mesure de nous identifier un ou des cas où on a  
21 constaté ce phénomène.

22 R. Moi, j'ai vu un cas de ce type lors de mes  
23 entrevues et ça se passait dans la région de  
24 Québec. Un dossier où on voyait deux firmes de  
25 génie qui s'étaient regroupées en consortium pour  
26 aller chercher un contrat, obtenir un contrat. Et  
27 lorsque je discutais avec les gens du MTQ à savoir  
28 c'est quoi l'imputabilité des deux parties et c'est  
29 là qu'il est sorti du sujet que, peu de temps après  
30 avoir obtenu le contrat, une des firmes avait  
31 décidé de se retirer et la firme qui obtenait, qui  
32 avait la plus grande implication dans le dossier  
33 avait poursuivi.

34 Q. [262] Pouvez-vous les identifier ces firmes-là?

1 R. Je n'ai pas, je peux vous les trouver, mais je ne  
2 les ai pas par coeur actuellement ici.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 S'il vous plaît.

5 Me CLAUDE CHARTRAND :

6 Oui.

7 R. Pardon?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[263]** S'il vous plaît, on aimerait bien que vous  
10 puissiez nous les identifier.

11 R. Oui.

12 M. JACQUES DUCHESNEAU :

13 R. Il y a madame Trudel aussi qui aurait des  
14 statistiques.

15 Mme ANNIE TRUDEL :

16 R. En fait on a, on a des statistiques qui prouvent ça  
17 que dans une municipalité ciblée c'est toujours les  
18 mêmes qui remportent la majorité des contrats.  
19 Toutefois, cette municipalité-là est sous enquête.  
20 Donc, voilà.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[264]** Merci. Sur ce, Maître Chartrand, je pense  
23 qu'il est midi trente (12 h 30).

24 Me CLAUDE CHARTRAND :

25 Ça va.

26 LA PRÉSIDENTE :

27 Alors nous allons ajourner jusqu'à quatorze heures  
28 (14 h).

29 Me CLAUDE CHARTRAND :

30 Merci.

31 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

32 -----

33 REPRISE DE L'AUDIENCE

34 LA PRÉSIDENTE :



1 Bon après-midi à tous.

2 Me CLAUDE CHARTRAND :

3 Q. [265] Alors, avant de poursuivre où on avait laissé  
4 ce matin, on pourrait revenir sur, d'abord, le  
5 dépôt du document 5P-94, c'est bien ça, si vous  
6 voulez. Il a été... il est maintenant disponible  
7 sur le support numérique. Madame Trudel, je vais  
8 vous demander d'examiner le document. Pouvez-vous  
9 le faire défiler, s'il vous plaît. On va constater  
10 qu'il y a des annotations au document en question.  
11 Alors, on en voit, on voit les premières  
12 annotations manuscrites. Est-ce que vous pouvez  
13 nous donner l'origine de ces annotations-là?

14 Mme ANNIE TRUDEL :

15 R. Oui. En fait, l'été deux mille onze (2011), j'ai  
16 deux étudiants qui travaillaient à temps partiel  
17 qui m'ont aidée dans mon travail de recherche de  
18 renseignements et d'analyse, et c'est un des  
19 étudiants qui avait pour mandat de fouiller dans  
20 les bases de données du ministère et de sortir  
21 toute l'information pour chacun des contrats qui  
22 avaient attiré notre attention. Donc là, je  
23 constate que, dans certains cas, il n'avait pas  
24 réussi à trouver ce qu'il cherchait et il a indiqué  
25 « introuvable ».

26 Q. [266] O.K. Ce ne sont pas des annotations qui  
27 viennent du ministère des Transports.

28 R. Non.

29 Q. [267] C'est des...

30 R. Oui, oui.

31 Q. [268] ... annotations qui ont été apposées par  
32 votre bureau, c'est ça?

33 R. Exact. Oui.

34 Q. [269] O.K. Alors, juste nous défiler, s'il vous

1           plaît, le document. Encore là, c'est tout... ce  
2           sont toutes des annotations apposées par votre  
3           bureau.

4           R. Oui, tout à fait.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. [270] Je m'excuse, quand vous indiquez ou, en tout  
7           cas, les annotations « introuvable », est-ce que  
8           c'est parce que vous avez cherché ces contrats-là  
9           et vous n'avez pas réussi à les trouver?

10          R. Exact.

11          Q. [271] Les aviez-vous demandés pour les obtenir?

12          R. Oui. Par la suite, ceux qu'on n'a pas été en mesure  
13          de trouver par nous-même, on s'est adressé  
14          directement aux gens du central qui nous ont remis,  
15          puis on en a fait une analyse. Oui.

16          Q. [272] Donc, je comprends que vous les avez trouvés  
17          finalement.

18          R. Oui. Oui, oui.

19          Q. [273] O.K. Donc, les inscriptions « introuvable »  
20          ne sont plus introuvables.

21          R. Voilà! Voilà! Voilà!

22          Q. [274] C'est beau.

23          R. Voilà!

24          Me CLAUDE CHARTRAND :

25          Q. [275] Sont plus à jour. Alors, juste simplement,  
26          s'il vous plaît, nous défiler... Alors, c'est la  
27          même chose là, « sous bon de commande », ça,  
28          c'était...

29          R. « Sans bon de commande ».

30          Q. [276] Ah! « Sans bon de commande ».

31          LA PRÉSIDENTE :

32          Q. [277] Qu'est-ce que vous voulez dire?

33          R. Bien, en fait, rapidement comme ça là, je croirais  
34          que, dans le système, il y aurait une case dans

1           laquelle il y a un chiffre inscrit qui correspon-  
2           drait à un bon de commande et dans cette case-là,  
3           il n'y en aurait pas eu, mais j'y vais de mémoire  
4           là. C'est ce que je pourrais trouver comme  
5           explication, rapidement comme ça.

6           Me CLAUDE CHARTRAND :

7           Q. **[278]** Alors, c'est la même chose ici aussi. Sous  
8           « liste des soumissions » ou « sans liste des  
9           soumissions »...

10          M. JACQUES DUCHESNEAU :

11          R. « Sans liste ».

12          Q. **[279]** ... est-ce que ça... est-ce que vous savez ce  
13          que ça signifie?

14          Mme ANNIE TRUDEL :

15          R. Non. Désolée. « Sans liste des soumissions »!

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Q. **[280]** Monsieur Duchesneau, avez-vous dit quelque  
18          chose?

19          M. JACQUES DUCHESNEAU :

20          R. Oui, on pourrait... on va vous trouver la réponse,  
21          bien évidemment.

22          Q. **[281]** Merci.

23

24          Me CLAUDE CHARTRAND :

25          Q. **[282]** Alors, ici, on a un exemple des trois  
26          commentaires « introuvable », « sans bon de  
27          commande » et « sans liste des soumissions ».

28          LA PRÉSIDENTE :

29          Q. **[283]** Mais, le fait d'écrire « sans liste de  
30          soumissions », est-ce que ça voulait dire quelque  
31          chose? Est-ce que ça réfère à quelque chose en  
32          particulier?

33          Mme ANNIE TRUDEL :

34          R. En fait, je pense que j'ai compris. C'est ce que

1 l'exercice qu'on faisait, dans un premier temps,  
2 c'était de cibler les entreprises qui nous  
3 intéressaient et là, dans une base de données en  
4 question, sortir tous les contrats qui concernaient  
5 cette entreprise-là et là on allait faire le lien  
6 avec le document de réclamation qui nous fut remis  
7 par le MTQ.

8           Donc, je pourrais croire que c'est parce  
9 que ce n'était pas sur la liste, en fait, le  
10 tableau qu'on a extrait de la base de données,  
11 cette réclamation-là ne paraissait sur aucune de  
12 nos listes. Ça arrivait, il s'agissait de faire les  
13 bonnes demandes dans ce... C'est un énorme fichier,  
14 ce sont des énormes fichiers. Il faut savoir faire  
15 les bonnes demandes et puis, des fois, on arrivait  
16 à un mois près, puis c'était dans le mois précédent  
17 ou ce genre de chose-là.

18 M. JACQUES DUCHESNEAU :

19 R. Peut-être me permettre à cette étape-ci. Ce matin,  
20 il y a eu beaucoup de questions sur des dossiers  
21 particuliers. On en avait cent trente (130). Il y a  
22 peut-être une chose que j'ai oublié de vous dire.  
23 C'est qu'on avait aussi à peu près deux cents (200)  
24 dossiers sur des firmes précises. Alors, les  
25 informations que vous avez ici là, c'est partiel,  
26 mais si on prenait une compagnie X que vous avez  
27 ici, on a un dossier de renseignements qui n'est  
28 pas un des cent trente (130) dossiers d'enquête  
29 dont on vous parlait tantôt. C'est pour ça que  
30 quand vous mentionnez « bon, vous avez combien de  
31 dossiers par rapport à telle affirmation », on vous  
32 dit « deux », mais il y a tout un support de  
33 renseignements dont on doit tenir compte aussi. Et  
34 ça, ça nous a permis notamment de comparer des

1 bordereaux, des soumissions qui nous étaient  
2 présentées. Donc, le portrait est beaucoup plus  
3 global que juste les cent trente (130) dossiers,  
4 dont on vous a parlé depuis le début.

5

6 Mme ANNIE TRUDEL :

7 R. Voilà! Bien, en fait, c'est que quand on a commencé  
8 à l'UAC, on n'avait pas de dossier d'enquête.  
9 Alors, c'est en faisant des portraits d'entreprises  
10 et en ciblant nos entreprises et ensuite en allant  
11 extraire dans les bases de données tous les  
12 contrats de ces entreprises-là pour les cinq  
13 dernières années, c'est en les analysant qu'on  
14 s'est rendu compte qu'il y avait des stratagèmes.  
15 Ils sont toujours dans le même... dans le même  
16 territoire, ils sont toujours avec les mêmes amis,  
17 ils sont toujours les mêmes à soumissionner. Alors,  
18 c'est à partir de là souvent qu'on a ouvert des  
19 dossiers d'enquête et que là les enquêteurs  
20 allaient voir sur le terrain rencontrer ces  
21 entreprises-là pour essayer d'avoir là leur pouls à  
22 eux, mais souvent on est parti de l'information  
23 qu'on a extraite des diverses bases de données  
24 auxquelles on avait accès. Donc, voilà!

25 Pour répéter ce que monsieur Duchesneau a  
26 dit, nonobstant les cent trente-huit (138) dossiers  
27 d'enquête, je peux vous assurer qu'on a des  
28 portraits d'environ deux cents (200) entreprises et  
29 c'est gros, on en a beaucoup. On attendait d'avoir  
30 la base de données pour tout rentrer ça dans la  
31 base de données, ce qui nous aurait permis  
32 d'extraire et de faire des liens et des relations.  
33 Voilà, mais...

34 LA PRÉSIDENTE :

1           Juste avant de vous donner la parole, Maître  
2           Boucher.

3           Q. **[284]** Est-ce que je comprends de toutes les  
4           entreprises dont vous nous parlez, que vous êtes  
5           allée voir, il y a en a que vous nous avez nommées  
6           ou c'en est d'autres, autres que Sintra et...

7           M. JACQUES DUCHESNEAU :

8           R. DJL.

9           Q. **[285]** DJL.

10          Mme ANNIE TRUDEL :

11          R. Des entreprises qu'on est allés...

12          Q. **[286]** Oui.

13          R. ... voir physiquement?

14          Q. **[287]** Oui.

15          R. Ah! bien oui, plusieurs. Plusieurs des entreprises  
16          ont été...

17          Q. **[288]** Qui font partie de, vous dites, stratagèmes  
18          et...

19          R. Oui.

20          Q. **[289]** ... de collusion?

21          R. Tout à fait. Si, moi, dans le cadre de mes  
22          analyses, je constatais que cette entreprise-là, à  
23          toutes les fois qu'elle soumissionnait, bien, elle  
24          avait deux, trois autres entreprises qui  
25          soumissionnaient aussi, on transférait ça à un  
26          enquêteur, l'enquêteur allait rencontrer ces trois  
27          entreprises-là?

28          Q. **[290]** Est-ce que vous avez le nom de ces contrats-  
29          là puis de ces entreprises-là?

30          R. Bien, en fait, ce n'est pas des contrats, parce  
31          qu'on se basait sur... sur une tendance qu'on  
32          pouvait identifier sur un an ou sur deux ans. Mais,  
33          oui. Vous me posez la question; oui, je peux tout  
34          retracer ça, c'est sûr, on a tout ça, on a...

1 Q. [291] Parce que, pour créer une tendance...

2 R. Exact. Tout à fait. Tout à fait.

3 Q. [292] O.K.

4 Maître Boucher, vous vouliez dire quelque chose.

5 Me BENOÎT BOUCHER :

6 Oui, c'est au sujet de la liste que vous avez  
7 demandée ce matin, s'il s'agissait de la même liste  
8 qui avait été présentée dans le PowerPoint? Alors,  
9 la réponse c'est non, et la raison est la suivante.  
10 Lors de discussions qui avaient eu lieu avec  
11 monsieur Lachance et monsieur Carpentier, il avait  
12 été convenu de retirer les dossiers qui étaient en  
13 traitement pour n'avoir que le portrait final des  
14 dossiers qui étaient finalisés. Alors, vous avez,  
15 dans la liste qui a été présentée ici ce matin,  
16 tous les dossiers qui sont en traitement mais qui  
17 n'apparaissent pas dans la liste que monsieur  
18 Carpentier avait fournie à la Commission.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Qu'est-ce que vous voulez par « dossiers en  
21 traitement »?

22 Me BENOÎT BOUCHER :

23 Ce sont des dossiers dont le traitement de la  
24 réclamation n'était pas finalisé au moment où on a  
25 fait le PowerPoint.

26 LA PRÉSIDENTE :

27 Est-ce que, de ces dossiers-là, il y en a qui sont  
28 maintenant terminés?

29 Me BENOÎT BOUCHER :

30 Bien, c'est il y a deux semaines, là.

31 LA PRÉSIDENTE :

32 O.K. C'est assez rapide.

33 Me BENOÎT BOUCHER :

34 Peut-être un, peut-être deux, mais il faudrait

1 voir.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Incidemment, je voudrais simplement dire au  
4 ministère des Transports que si, suite au  
5 témoignage de monsieur Duchesneau et de ses deux...  
6 associés ou collègues?

7 M. JACQUES DUCHESNEAU :

8 R. Oui, collègue.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Auront terminé, si le ministère des Transports veut  
11 faire entendre des témoins, vous pourrez le faire,  
12 si vous le voulez.

13 Me BENOÎT BOUCHER :

14 Merci.

15 Me CLAUDE CHARTRAND :

16 Ça complète. Madame, si vous voulez nous faire  
17 défiler le document jusqu'à la fin, s'il vous  
18 plaît. Alors, voilà, c'est complété.

19 Q. **[293]** Donc, il n'y avait pas d'autres inscriptions  
20 jusqu'à la fin. C'est bien exact?

21 Mme ANNIE TRUDEL :

22 R. Exact.

23 Me CLAUDE CHARTRAND :

24 Maintenant ça m'amène, avant d'enchaîner également  
25 sur l'interrogatoire qu'on avait entrepris avant le  
26 dîner, de revenir sur une des demandes des  
27 commissaires, à monsieur Morin.

28 Q. **[294]** Sur une recherche que vous avez faite sur  
29 l'heure du dîner.

30 M. MARTIN MORIN :

31 R. À votre demande ce matin, on m'a demandé d'aller  
32 chercher certaines précisions concernant les  
33 travaux de construction retardés, sur des travaux à  
34 St-Mathieu de Beloeil, Route 229, Sortie 105 de



1 l'Autoroute 20. Je pense avoir été en mesure  
2 d'obtenir... j'ai la réponse à vos questions. Ce  
3 n'était pas la réfection d'un pont, c'était la  
4 construction d'un pont. Pourquoi? Parce que le pont  
5 a été détruit, on en a fait un nouveau. Donc, on  
6 doit dire maintenant que c'est la construction.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[295]** Est-ce que vos constatations ou votre enquête  
9 vous a amené, suite à ce que monsieur Duchesneau  
10 disait, à vérifier s'il y avait nécessité de  
11 détruire le pont pour ensuite le reconstruire?

12 R. Pourriez-vous rephraser votre question, je n'ai pas  
13 compris, je m'excuse?

14 Q. **[296]** Est-ce que c'était nécessaire de détruire le  
15 pont pour le reconstruire?

16 R. Ah! je n'ai pas fait cette analyse-là, Madame.

17 Q. **[297]** O.K.

18 R. On parlait de la compagnie qui avait obtenu le  
19 contrat, c'est la compagnie Simard-Beaudry, le  
20 règlement était effectivement de un million cent  
21 mille (1 100 000 \$), comme j'avais dit ce matin.  
22 L'entrepreneur, sur le deuxième appel d'offres,  
23 c'était la compagnie Chagnon qui a gagné. Et  
24 Dessau...

25 Q. **[298]** Attendez, s'il vous plaît.

26 R. Excusez-moi.

27 Q. **[299]** Quoique tout est transcrit.

28 R. Pour terminer, la compagnie Dessau, qui avait la  
29 surveillance, ne pouvait pas fournir de  
30 surveillant. C'est la raison qui a motivé tout ce  
31 branle-bas de combat-là.

32 Q. **[300]** Donc, c'est Dessau qui ne pouvait pas fournir  
33 de surveillant, c'est ça?

34 R. Oui.

1 Q. [301] O.K.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Si vous me permettez. Est-ce qu'on pourrait revenir  
4 à la liste qui a été présentée tout à l'heure, je  
5 voudrais... la première page, notamment, pour les  
6 dossiers qui sont réglés.

7 Q. [302] Donc, si je regarde dans cette liste-là, dès  
8 la première page, on voit que les règlements ne se  
9 font pas automatiquement à trente pour cent (30 %).  
10 Il y en a qui sont à zéro, il y en a qui sont à dix  
11 (10), il y en a qui sont quatre-vingt-dix (90).  
12 Donc, si je reprends le texte du rapport, quand on  
13 dit :

14 La règle tacite du tiers semble être  
15 la bonne et c'est de notoriété chez  
16 tous les entrepreneurs. Or, ce mode de  
17 règlement des réclamations ne  
18 constitue rien de moins qu'une  
19 banalisation des dépassements de coûts  
20 dont plusieurs ne se privent pas de  
21 profiter.

22 Ce n'est pas vrai qu'elle existe la règle du tiers,  
23 ce n'est pas tacite, c'est-à-dire il y en a qui ont  
24 zéro, il y en a qui ont quatre-vingt-dix (90). Est-  
25 ce que ça... votre liste affirme... montre ça ou...

26 Mme ANNIE TRUDEL :

27 R. Bien, je vais laisser mon collègue, monsieur Morin,  
28 vous en parler. La compréhension que j'ai c'est ce  
29 qu'on a écrit, c'est le discours que les gens, qui  
30 nous ont parlé, avaient.

31 Q. [303] Donc, les gens vous racontaient ceci, mais  
32 les faits ne supportent pas ce qu'on vous a  
33 raconté, là, je... il y a des gens qui...

34 M. MARTIN MORIN :

1 R. Moi, ce que j'ai fait, comme j'ai expliqué ce  
2 matin, je n'avais jamais consulté ce tableau-là.  
3 Moi, j'ai rencontré sur le terrain le responsable  
4 des réclamations pour le Québec et on a eu une  
5 discussion avec lui et ce sont les informations que  
6 je vous ai transmises ce matin.

7 Q. [304] De ce responsable-là des réclamations...

8 R. Oui.

9 Q. [305] ... qui disait que c'est le tiers...

10 R. Si vous voulez je peux sortir une note, la déposer.

11 Q. [306] Ah! non, non, c'est...

12 R. Je suis très à l'aise avec ça. Mais ce n'est pas  
13 mes paroles à moi, c'est les paroles de la  
14 personne...

15 Q. [307] Du responsable.

16 R. ... qui était responsable, qui se préparait à  
17 prendre sa retraite et a gentiment accepté de nous  
18 donner des informations. Qui ne sont pas de nature  
19 confidentielle.

20 M. JACQUES DUCHESNEAU :

21 R. Mais, à contrario, Monsieur le Commissaire, il y en  
22 a aussi qui se sont réglés à cent un pour cent  
23 (101 %), quatre-vingt-neuf pour cent (89 %). Alors,  
24 je pense qu'il faut regarder le tableau d'ensemble  
25 pour pouvoir tirer une telle conclusion.

26

27 M. MARTIN MORIN :

28 R. Si vous me permettez, j'y vais de mémoire, le  
29 responsable m'avait dit « au fil des ans, bon an,  
30 mal an », c'est une expression que je ne sais pas  
31 si elle claire pour vous, mais elle est claire pour  
32 moi, et c'est à partir de ça qu'on a écrit ça. Ça  
33 veut dire que ce n'est pas basé sur un tableau,  
34 deux tableaux, trois tableaux; le monsieur, ça

1           faisait vingt-cinq (25)... vingt (20) ou vingt-cinq  
2           (25) ans qu'il travaillait... il faudrait que  
3           j'irais chercher la date exacte, là, mais une  
4           vingtaine d'années qu'il travaillait au ministère  
5           et c'était son travail. Je ne pouvais pas me  
6           permettre de le contredire.

7           Me CLAUDE CHARTRAND :

8           On va revenir, comme je le mentionnais, où on était  
9           rendus, à la page 29. Voulez-vous descendre plus,  
10          je veux voir la pagination sur le document, page  
11          29. C'est moi qui vais me remettre à la page 29 là.  
12          O.K. On l'avait fait la page 29. Amenez-nous à la  
13          page, on avait fait 29, amenez-nous à la page 33,  
14          s'il vous plaît. Je n'arrive pas à vous retrouver.  
15          Vous êtes à la page 33, voulez-vous me descendre en  
16          bas de la page que je vois la pagination? Et nous  
17          revenir vers le milieu de la page, plus haut. Je  
18          m'excuse, mais mon document n'a pas du tout la même  
19          pagination et on était... J'essaie de la retrouver.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Peut-être que vous pouvez le, peut-être que vous  
22          pouvez, Maître Chartrand, peut-être que vous pouvez  
23          tout simplement par une recherche de mots clés  
24          arriver rapidement là où vous voulez.

25          Me CLAUDE CHARTRAND :

26          On va essayer, parce qu'on avait repaginer en  
27          marge. Est-ce que...

28          M. JACQUES DUCHESNEAU :

29          R. Page 29.

30          Q. **[308]** Comment?

31          R. Page 29, Maître Chartrand.

32          Q. **[309]** Page 29?

33          R. Oui. O.K. Un petit peu plus. Voilà.

34          Q. **[310]** Oui, on en revient, justement si vous voulez

1 arrêter à cet endroit, au haut de la page 29 :

2 Il n'est pas rare d'avoir un ingénieur  
3 junior du MTQ aller vérifier si les  
4 ingénieurs senior des firmes ont bien  
5 veillé à ce que les exigences  
6 techniques soient correctement  
7 remplies. Et quand cela se produit les  
8 ingénieurs juniors sont très mal  
9 placés pour critiquer le travail des  
10 plus expérimentés.

11 Or, on est toujours dans le chapitre où on parle du  
12 manque de main-d'oeuvre ou de l'exode de la main-  
13 d'oeuvre au ministère des Transports du Québec.  
14 Cette citation-là quelle en est son origine?

15 M. MARTIN MORIN :

16 R. Madame la Présidente, cette information-là je l'ai  
17 constaté sur le terrain à plusieurs endroits  
18 différents au Québec. Nous les chargés de projets  
19 trouvaient ça malheureux parce que c'était  
20 difficile pour les ingénieurs juniors qui ne  
21 possédaient pas l'expertise d'aller voir. C'est ça.  
22 Ça s'explique en soi et je ne pense pas que je peux  
23 apporter autre chose outre le fait que ça nous a  
24 été dit, ça nous a, ça a été constaté sur le  
25 terrain.

26 LA PRÉSIDENTE :

27 Q. **[311]** Où êtes-vous allé le constater?

28 R. Où, un peu partout en province, Madame la  
29 Présidente, j'ai fait le Bas Saint-Laurent,  
30 Gaspésie, j'ai fait le sud du Québec, j'ai fait  
31 l'Estrie, j'ai fait Montérégie-Est, Montérégie-  
32 Ouest. C'est des choses que j'ai fait personnel-  
33 lement.

34 Et si on veut ajouter à ce que mes

1           confrères enquêteurs ont fait sur le terrain, on  
2           fait le tour de la province.

3           Q. **[312]** Et ce phénomène a été constaté partout?

4           R. Oui.

5           Q. **[313]** O.K.

6           Me CLAUDE CHARTRAND :

7           Q. **[314]** Or, si vous voulez nous amener à la page  
8           suivante, s'il vous plaît. Or :

9                           Le MTQ ne possède aucun estimateur  
10                          spécialisé en mesure d'évaluer  
11                          ponctuellement le coût réel d'un  
12                          projet de construction d'infrastruc-  
13                          tures routières. Cette estimation  
14                          augmente le niveau de difficulté du  
15                          MTQ de pouvoir déterminer si le  
16                          ministère paie le juste prix lors de  
17                          l'octroi des soumissions. La situation  
18                          actuelle permet seulement au MTQ  
19                          d'évaluer le coût de construction en  
20                          utilisant la moyenne provinciale et/ou  
21                          régionale et en se basant sur le  
22                          profil historique.

23           Encore là, où vous prenez ces informations?

24           R. Je peux répondre à ça. J'ai personnellement  
25           constaté ces choses-là. Dans un premier temps au  
26           début, au début de notre intervention sur le  
27           terrain, j'ai rencontré comme je disais  
28           précédemment des sous-ministres adjoints à la  
29           retraite. Eux m'ont fait mention de ça.

30                           Au début je n'étais pas certain, j'étais un  
31                          petit peu à la recherche de plus d'informations. Et  
32                          au fur et à mesure que le temps s'est passé,  
33                          j'étais sur le terrain, je posais des questions. Où  
34                          sont les estimateurs? Qui a estimé le projet? Est-

1 ce qu'il y a quelqu'un, où sont les estimateurs au  
2 MTQ?

3 Et malheureusement il n'y en avait pas ou  
4 s'il y en avait ils étaient en très, très, très  
5 minime quantité. Mais ce que j'ai eu comme réponse  
6 à toutes les questions que j'ai posées, c'est qu'il  
7 n'y en avait pas. Je trouve ça malheureux que,  
8 parce que ça n'aide pas à comptabiliser des jobs si  
9 on se fie seulement juste au volet de conception.

10 Estimer une job dans la vraie vie, c'est là  
11 que tu sais où est-ce que tu t'en vas, tu sais, ça  
12 fait que des estimateurs spécialisés, ils peuvent  
13 jouer un très grand rôle puis avec le temps on  
14 s'est aperçu qu'ils pourraient aussi avoir autre  
15 que des banques historiques pour avoir...

16 On avait fait des suggestions, monsieur  
17 Duchesneau peut-être peut en parler un peu,  
18 d'améliorer ça. On avait rencontré des gens  
19 spécialisés dans l'estimation et qui nous avaient  
20 donné des renseignements, de l'information, on  
21 trouvait ça très intéressant. C'est la situation  
22 que j'ai constaté sur le terrain.

23 M. JACQUES DUCHESNEAU :

24 R. C'était une de nos recommandations en fin de  
25 rapport et c'est une des premières recommandations  
26 que le ministère a tenté là d'apporter et on parle  
27 d'à peu près mille (1000) nouveaux emplois à être  
28 créés au ministère.

29 Donc l'exode du savoir, de l'expertise a  
30 été, si vous voulez, attaqué dès les premiers  
31 moments après le dépôt du rapport par le ministère.

32 Q. [315] Si on va à la page suivante, s'il vous plaît.  
33 On y retrouve une autre situation. Or :

34 Auparavant, le MTQ était le plus grand

1 bureau d'ingénierie au Québec, mais  
2 aujourd'hui la déstructuration des  
3 services au profit des firmes de  
4 génie-conseil a mis le ministère dans  
5 une situation précaire. Il arrive  
6 souvent que les firmes de génie-  
7 conseil nous envoient des plans et  
8 devis en disant advienne que pourra,  
9 les ingénieurs ou techniciens du MTQ  
10 les corrigeront. Mais la plupart du  
11 temps, on n'a pas le temps de les  
12 corriger.

13 Il y a eu les belles années du MTQ où  
14 il y avait un contrôle des chantiers  
15 et des dépenses, mais tout ça est  
16 derrière nous. On n'a plus de regard  
17 critique sur les travaux, les employés  
18 plus expérimentés ont quitté, et le  
19 transfert d'expertise au MTQ n'a plus  
20 le temps de se faire.

21 Depuis 10 ans, les firmes de génie-  
22 conseil ont envahi le ministère, et  
23 nous on n'a pas eu le temps de  
24 transférer les connaissances, de  
25 coacher, d'enseigner ce qui se passe  
26 sur le terrain. C'est vrai qu'il y a  
27 plus d'estimateurs de projets, et ce  
28 n'est pas surprenant.

29 Or, encore là, l'origine de cette citation...

30 M. MARTIN MORIN :

31 R. L'origine de cette citation, encore une fois, c'est  
32 un constat que j'ai fait personnellement sur le  
33 terrain, dans la région de l'Estrie, et les gens,  
34 surcharge de travail, en discussion avec eux,



1 écouter, il arrivera ce qu'il pourra, on va faire  
2 ce qu'on peut, on n'a pas le temps de vérifier ça,  
3 et caetera. C'est vraiment le... C'est vraiment du  
4 mot à mot, il n'y a pas grand-explication autre à  
5 ajouter que ça. Ça a été constaté par moi-même sur  
6 le terrain.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[316]** Vous avez entendu « il arrivera ce qu'il  
9 arrivera, on fera ce qu'on... On fait ce qu'on  
10 peut, puis il arrivera ce qu'il arrivera »?

11 R. Bien, c'est parce que les gens, à un moment donné,  
12 quand les documents entrent, ou les soumissions, la  
13 préparation des appels d'offres, ils manquent de  
14 temps pour les corriger. O.K.? Ça fait que, vu  
15 qu'ils n'ont pas le temps de les corriger, ils font  
16 une révision, une révision qui devrait normalement,  
17 selon les chargés de projet, ce n'est pas mon  
18 estimation personnelle, c'est selon les chargés de  
19 projet, une révision qui normalement pourrait  
20 prendre une semaine ou deux, ils vont la faire dans  
21 une heure. Ça fait que, c'est dans ce sens-là.

22 Q. **[317]** Oui mais: « il arrivera ce qu'il arrivera, »  
23 là, on ne parle pas seulement de coûts, là. On  
24 parle de conséquences qui peuvent être possibles  
25 relativement à...

26 R. Je comprends très bien ce que vous dites, Madame la  
27 Présidente.

28 Q. **[318]** ... aux matériaux employés, par exemple.

29 R. Et je comprends très bien ce que vous dites.

30 Q. **[319]** Et c'est ce que vous avez entendu. Des gens,  
31 au ministère des Transports, ont dit : « Il  
32 arrivera ce qu'il arrivera. »

33 R. Ils manquent de temps, ils ne peuvent pas, ils ne  
34 pouvaient pas arriver. C'est ce qu'ils m'ont dit.

1 Je répète tout simplement ce qu'ils m'ont dit.

2 M. JACQUES DUCHESNEAU :

3 R. Mais c'était aussi mentionné par les firmes de  
4 génie qui envoyaient ça. En fait, ils déplaçaient  
5 le fardeau...

6 M. MARTIN MORIN :

7 R. Aussi.

8 M. JACQUES DUCHESNEAU :

9 R. ... sur les épaules des gens du ministère.

10 Q. **[320]** Qui ça?

11 R. Les firmes d'ingénierie. Ce qu'on dit ici :

12 Il arrive souvent que les firmes de  
13 génie-conseil...

14 Donc, les gens qui sont censés nous conseiller,  
15 ... nous envoient des plans et devis  
16 en se disant advienne que pourra, les  
17 ingénieurs ou techniciens...

18 M. MARTIN MORIN :

19 R. Du MTQ.

20 M. JACQUES DUCHESNEAU :

21 R. ... du MTQ vont les corriger.

22 Alors, ça revient à toute la question de  
23 l'imputabilité dont on parle...

24 Q. **[321]** Êtes-vous en train de dire que aussi, les  
25 firmes privées n'ont pas les ressources nécessaires  
26 pour être capables de faire de bons plans et devis?

27 R. Ah, je pense qu'elles les ont. Mais ce que je vous  
28 dis, c'est que les firmes d'ingénierie ont perdu  
29 cette imputabilité-là. Je vais dire comme quelqu'un  
30 du ministère m'a déjà dit : il y a le bâton et la  
31 carotte. Mais en matière d'imputabilité, on a la  
32 carotte mais jamais le bâton. Et donc,  
33 effectivement, non seulement on prépare les plans  
34 et devis pour le ministère, mais on met le fardeau

1 sur les gens du ministère pour trouver les failles.

2 Q. **[322]** Ça... C'est quelque chose d'assez important,  
3 mais...

4 R. Et préoccupant.

5 Q. **[323]** Bien, très préoccupant.

6 R. Oui.

7 Q. **[324]** Est-ce que vous avez le nom des compagnies  
8 que vous avez vues dire ça?

9 R. Bien, ces informations, on a le nom de quelqu'un au  
10 ministère qui nous l'a dit, souhaitant conserver  
11 l'anonymat, on a d'autres personnes qui  
12 corroborent, notamment des anciens du ministère,  
13 Luc Bergeron et Bernard Caron, je crois qu'ils  
14 étaient des directeurs territoriaux, ou sous-  
15 ministres...

16 M. MARTIN MORIN :

17 R. Chefs de... Luc Bergeron, Bernard Caron...

18 Q. **[325]** Alors monsieur Bergeron...

19 R. Bernard Caron...

20 Q. **[326]** ... et monsieur Caron étaient qui?

21 R. Moi j'ai...

22 M. JACQUES DUCHESNEAU :

23 R. C'est ça, c'était des cadres supérieurs.

24 Q. **[327]** Du MTQ?

25 R. Je pense... Oui, du MTQ, dans la région de  
26 Montréal. J'ai la note ici, qui... Quel est son  
27 titre... Je n'ai pas le titre. Mais pas SMA, parce  
28 que j'ai transigé avec monsieur Gagnon, donc peut-  
29 être...

30 MME ANNIE TRUDEL :

31 R. (Inaudible).

32 M. MARTIN MORIN :

33 R. C'est des chargés, des chefs de (inaudible).

34 M. JACQUES DUCHESNEAU :

1 R. Oui. Bernard Caron était le directeur territorial à  
2 l'époque.

3 Q. **[328]** Alors, ces personnes-là ont constaté ces  
4 choses-là?

5 R. Mais ce n'est pas seulement eux. Ça nous a été dit  
6 maintes et maintes fois.

7 Q. **[329]** Bon. Mais je comprends, là, que vous avez des  
8 informateurs qui veulent préserver leur anonymat,  
9 et je comprends ça.

10 R. Oui.

11 Q. **[330]** Mais les compagnies au sujet desquelles, qui  
12 employaient ce stratagème-là, est-ce que vous les  
13 avez?

14 R. Oui, mais je pourrais vous... On pourrait vérifier  
15 avec la personne qui désire garder l'anonymat, et  
16 vous donner l'information sous scellés. On...

17 Q. **[331]** Non, mais...

18 R. Oui. Le...

19 Q. **[332]** Ah bon. Est-ce que... Est-ce que vous voulez  
20 dire...

21 R. Puis le nom de la compagnie... Oui oui.

22 Q. **[333]** Voulez-vous dire que le nom de la compagnie  
23 est...

24 R. On a le nom de la compagnie, si vous voulez, le nom  
25 de la compagnie c'est Genivar. Dans ce dossier-là,  
26 cette citation-là, la compagnie impliquée était  
27 Genivar.

28 Q. **[334]** Donc, qui disait advienne que pourra, le  
29 ministère des Transports va corriger le tir au  
30 besoin. C'est ça?

31 R. « Advienne que pourra » est entre guillemets. Donc,  
32 c'est... Ça devrait être le verbatim de ce qui a  
33 été dit.

34 Q. **[335]** Est-ce que vous savez dans quel contrat?

1 R. Je ne l'ai pas avec moi.

2 M. MARTIN MORIN :

3 R. (Inaudible).

4 M. JACQUES DUCHESNEAU :

5 R. Oui? Est-ce que tu as ça? On va vous trouver  
6 l'information.

7 Q. **[336]** Merci.

8 MME ANNIE TRUDEL :

9 R. (Inaudible) voir les notes de madame (inaudible).

10 M. JACQUES DUCHESNEAU :

11 R. Oui.

12 M. MARTIN MORIN :

13 R. Si vous me permettez, quand ces choses-là sont  
14 dites, c'est un feeling, un sentiment qu'on a,  
15 c'est qu'il y a une surchauffe. Dans le sens qu'il  
16 y a beaucoup de contrats qui sont en attente, il y  
17 a une grande demande, il y a des attentes du  
18 gouvernement, du ministère des Transports, qui est  
19 créée, compte tenu de toutes les nouvelles  
20 infrastructures à aménager et à mettre en place, et  
21 les firmes de génie se sentent l'obligation,  
22 probablement à cause de différentes pressions dont  
23 je n'ai pas la réponse, là, mais on voyait que  
24 c'était ça.

25 Ce n'est pas une question de mal faire, là.  
26 C'est une question qu'il y a beaucoup de pression  
27 pour amener les choses à terme. Je pense que moi,  
28 c'est ce sentiment-là que j'ai eu lorsque ces  
29 choses-là m'ont été communiquées. Ce n'est pas dans  
30 le but de faire dérailler le train, là. C'est dans  
31 le but tout simplement d'être productif, mais être  
32 productif, il faut aussi ne pas dépasser la mesure,  
33 pour être sûr qu'on reste avec un facteur de  
34 sécurité, un facteur de... qui nous amène aussi à

1 être logique au niveau des coûts estimés pour  
2 toutes ces choses-là. Toutes les soumissions.

3 M. JACQUES DUCHESNEAU :

4 R. Vous savez, on en a mis beaucoup sur les épaules  
5 des ingénieurs et des techniciens du MTQ. Je pense  
6 qu'il faudrait faire la part des choses. Quand on  
7 va chercher un expert pour nous faire un travail,  
8 il y a une partie de la responsabilité, sinon  
9 l'ensemble de la responsabilité, qui lui incombe  
10 aussi.

11 Me CLAUDE CHARTRAND :

12 Q. **[337]** Si on passe à l'autre citation, plus basse,  
13 alors c'est dans le même sens toujours :

14 Nous sommes devenus des spécialistes  
15 en gestion de projet. Nous n'avons  
16 plus le temps de faire des  
17 estimations, de la surveillance, ou  
18 encore de vérifier les prix. Si on  
19 recule en 2007, on regardait les plans  
20 et devis de façon détaillée. Ça  
21 pouvait nous prendre deux ou trois  
22 jours pour un seul projet.  
23 Aujourd'hui, c'est à peine si l'on  
24 consacre une heure à vérifier les  
25 plans et devis. Ça part immédiatement  
26 en appel d'offres. C'est dû au manque  
27 de temps, mais aussi au fait que  
28 depuis la commission d'enquête sur le  
29 viaduc de la Concorde, on n'a plus le  
30 droit de toucher aux plans et devis  
31 réalisés par les firmes de génie-  
32 conseil, sinon on devient imputable.

33 M. MARTIN MORIN :

34 R. Oui.

1 Q. **[338]** Alors, quelle est l'origine de cette...

2 R. Ça c'est, évidemment, des discussions avec les  
3 chargés de projet, les chefs de service. C'est le  
4 discours qu'ils tenaient. Et ça, je l'ai constaté  
5 personnellement. C'est un... Je l'ai rencontré, je  
6 dirais peut-être à quatre, cinq reprises, et moi  
7 personnellement, j'avais de la misère avec ça, là,  
8 mais c'est ce que c'est qu'ils ont dit, et je n'ai  
9 pas apporté de commentaires. J'ai pris le message  
10 qui a été lancé, puis on en a discuté réunion  
11 d'équipe et on est ici maintenant.

12 Q. **[339]** Alors l'autre citation suivante, on arrive  
13 dans le chapitre « Danger de la perte en projet et  
14 en expertise » :

15 Depuis 2006, nous avons plusieurs  
16 ingénieurs et techniciens qui sont  
17 partis. Ils n'ont jamais été  
18 remplacés. Pourtant, la valeur des  
19 contrats dans notre direction  
20 territoriale a considérablement  
21 augmenté. On donne presque tous nos  
22 projets aux firmes de génie-conseil.  
23 Pendant ce temps, parce qu'on a moins  
24 de personnel, on ne va plus sur le  
25 terrain, on fait davantage de tâches  
26 administratives, et l'on perd  
27 lentement nos acquis. Plus ça va,  
28 moins on sait de quoi on parle.

29 Alors, pouvez-vous nous indiquer l'origine, de  
30 quelle direction territoriale on parle?

31 R. Oui. C'est, encore là ça touche la rencontre, une  
32 rencontre qui avait lieu avec monsieur Bernard  
33 Caron, district de Montréal et monsieur Doris  
34 Mercier, chef de projet district de Montréal. Ça a

1 été rapporté dans un rapport, et ça a été discuté à  
2 la réunion d'équipe pour finalement aboutir à  
3 l'endroit où on parle.

4 M. JACQUES DUCHESNEAU :

5 Bien, un commentaire, c'est un commentaire général  
6 où on parle, finalement, de gestion administrative  
7 des projets beaucoup plus que de gestion technique  
8 des projets, comme on avait avant. Et encore là,  
9 cette mesure-là a été soulevée au ministère, qui a  
10 agi avec l'embauche des mille (1 000) personnes.  
11 Donc c'est, finalement, c'est un même thème sous  
12 plusieurs variations, mais le problème est  
13 intimement lié à la perte d'expertise.

14 Q. [340] Alors à la page suivante, 31, c'est la même  
15 chose, on arrive avec des statistiques.

16 Précédemment, Mademoiselle, la page 31... Madame,  
17 la page 31. Ici. Alors :

18 En 10 ans, le MTQ a perdu toute  
19 expertise technique au profit des  
20 firmes de génie privé. Comme nous ne  
21 sommes plus capables de recruter des  
22 ingénieurs au ministère, il sera  
23 difficile de renverser la situation.  
24 Il faudra compter cinq à 10 ans pour  
25 récupérer 25 % de l'expertise  
26 nécessaire au bon fonctionnement du  
27 MTQ.

28 Alors quelle est la source de cette information?

29 M. JACQUES DUCHESNEAU :

30 R. Encore là, plusieurs témoignages, c'est toujours la  
31 même chose qui revient, ce n'est pas juste  
32 d'embaucher des gens, parce que ces gens-là ne sont  
33 pas capables d'opérer dès le lendemain, l'expertise  
34 va prendre du temps. Et c'est là le recul qu'on a



1           souligné au ministre, qui doit être, justement,  
2           regardé rapidement. Alors qu'on ne pense pas, parce  
3           que l'embauche de mille (1 000) personnes, demain  
4           matin, va régler le problème à court terme, le  
5           problème va être encore là, on va être encore  
6           dépendant des firmes de génie-conseil extérieures.

7           Q. **[341]** Si on passe à la page suivante : « Le  
8           favoritisme dans les estimations ». Alors :

9                               *Un ingénieur prévoit 1000 chargements*  
10                              *de terre contaminée sur un site alors*  
11                              *qu'il sait pertinemment que seul 100*  
12                              *chargements seront nécessaires. En*  
13                              *communiquant cette information à un*  
14                              *entrepreneur ciblé, il peut lui faire*  
15                              *miroiter l'économie de 9000*  
16                              *chargements...*

17           LA PRÉSIDENTE :

18           Neuf cents (900).

19           Me CLAUDE CHARTRAND :

20           Neuf cents (900), pardon.

21                              *... 900 chargements qui avantagera sa*  
22                              *soumission.*

23           Alors pouvez-vous nous donner l'origine, est-ce que  
24           c'est un cas réel?

25

26           M. JACQUES DUCHESNEAU :

27           R. C'est un cas réel qui est présentement devant les  
28           tribunaux, donc les accusations ont été portées.

29           Q. **[342]** Et est-ce que vous êtes en mesure, si des  
30           accusations ont portées, de nous identifier de quel  
31           cas il s'agit?

32           R. J'ai une note ici que c'est le dossier Faubourg  
33           Contrecoeur.

34           Q. **[343]** Et qui est visé, quel est l'ingénieur, la

1 firme d'ingénierie?

2 R. De mémoire je ne sais pas. Je crois que c'est... Je  
3 vais confirmer avant de vous le... La firme c'est  
4 Catania et l'endroit où c'était, les terres  
5 contaminées étaient déposées c'était Écolosol. Et  
6 je cherche la firme de génie. J'ai une idée, mais  
7 je pense que c'est... Je vais vous revenir là-  
8 dessus pour être bien sûr.

9 M. RENAUD LACHANCE :

10 Q. **[344]** Juste une chose. Le Faubourg Contrecoeur en  
11 quoi ça a un lien avec le ministère des Transports?

12 R. Ça n'a pas de lien avec le ministère des  
13 Transports. Cependant, on a eu, là où les terres  
14 contaminées devaient aller, on a eu beaucoup  
15 d'informations de gens du secteur qui nous disaient  
16 qu'il y avait tellement peu de terre contaminée  
17 qu'on cherchait de la terre contaminée partout  
18 parce qu'on avait peur que notre équipe aille  
19 prendre des carottes du terrain où on se serait  
20 aperçu que, finalement, la terre n'était pas si  
21 contaminée.

22 Q. **[345]** O.K. L'autre chose. En haut de cet exemple-  
23 là, si on lit le texte c'est écrit :

24 *Les témoignages que nous avons*  
25 *recueillis laissent même croire qu'au*  
26 *moment de la préparation des plans et*  
27 *devis, des ingénieurs conseils et des*  
28 *employés du Ministère favoriseraient*  
29 *certaines entrepreneurs leur*  
30 *fournissant des informations*  
31 *privilégiées qui leur permettront de*  
32 *présenter une offre à plus bas prix.*

33 Combien de dossiers comme ça vous avez eus où on  
34 vous a dit que c'étaient des ingénieurs, soit de la

1 firme privée, soit du Ministère, qui donnaient une  
2 information privilégiée pour avantager certains  
3 soumissionnaires?

4 R. Encore là, il faut se rappeler de notre mandat qui  
5 n'était pas de trouver des coupables, mais ça nous  
6 a été dit encore là à maintes et maintes reprises.  
7 Notamment que des entrepreneurs venaient voir le  
8 Ministère et savaient à combien le Ministère avait  
9 évalué tel projet. Bien, cette information-là  
10 aurait toujours dû être secrète et ça surprenait  
11 les gens du Ministère que quelqu'un arrive puis  
12 dise : « Bien, on sait que vous l'avez évalué à  
13 quarante millions (40 M\$), on est à trente-neuf  
14 millions (39 M\$). Comment ça se fait que vous ne  
15 nous donnez pas le projet? » Mais cette donnée-là  
16 devrait être secrète, elle ne l'était pas.

17 Donc, oui, on a soupçonné une certaine, un  
18 certain copinage entre des firmes de génie-conseil,  
19 certaines firmes de génie-conseil et certains  
20 entrepreneurs. Si on a cette information pour finir  
21 l'équation, naturellement on nuit à la concurrence,  
22 à une saine concurrence entre les autres personnes  
23 qui n'ont pas cette information privilégiée.

24 Q. **[346]** Mais vous dites vous l'avez entendu à maintes  
25 reprises. Vous n'avez pas le mandat des enquêtes  
26 policières, mais sans avoir ce mandat-là, lorsqu'on  
27 vous disait dans ces dossiers précis est-ce que ou  
28 c'était on vous dit ceci, mais sans vous pointer  
29 des dossiers précisément. Et si on vous en  
30 pointait, combien, c'était pour combien de  
31 contrats?

32 R. Encore je vous répète qu'on n'était pas là pour,  
33 nous, trouver des coupables dans certains dossiers.  
34 Mais à peu près tous les directeurs territoriaux

1           pourraient venir vous raconter des histoires comme  
2           celle-là. Moi, cette information-là précise me  
3           vient de monsieur Jacques Gagnon qui était sous-  
4           ministre associé responsable de Montréal et de la  
5           région. Et il m'avait raconté un cas où quelqu'un  
6           était rentré dans son bureau en lui disant : « Il  
7           faut que tu me donnes le contrat parce que je suis  
8           plus bas d'un million (1 M\$) de ce que vous avez  
9           déjà prévu. » Alors, lui, il trouvait ça un peu  
10          saugrenu.

11                        Et quand on en a parlé autour de la table,  
12          il semble que tout le monde parmi les enquêteurs  
13          avait entendu la même histoire.

14          Q. **[347]** Donc c'est courant que les gens donnent de  
15          l'information privilégiée selon ce qu'on vous a  
16          dit?

17          R. Bien oui. Et quand j'avais vu à un moment donné  
18          qu'il y avait une firme d'ingénierie qui était  
19          prête à acheter une grosse firme de construction,  
20          un entrepreneur, j'ai dit mais là ça va à  
21          l'encontre de toute logique parce qu'un va être  
22          capable de donner l'information à l'autre.

23                        On a même, dans la région du Bas-Saint-  
24          Laurent, des firmes de génie qui ont une partie  
25          aussi entrepreneur.

26          M. MARTIN MORIN :

27          R. Oui, exact. Dans ce cas-là, Bas-Saint-Laurent, il y  
28          a une firme d'ingénieurs qui avait à son emploi une  
29          personne comme ingénieur et cette même personne-là  
30          avait une entreprise et lorsqu'il est arrivé un  
31          contrat était au courant. Elle a soumissionné pour  
32          avoir la job, elle l'a eue. Elle était bien placée  
33          pour l'avoir. Et ça a été amené à l'attention du  
34          Ministère et, par la suite, je crois que ça a été

1 déterminé qu'il n'y avait pas eu de faute grave là.  
2 Mais je ne suis pas sûr. Il faudrait vérifier le  
3 résultat, mais de mémoire j'y vais comme ça.

4 Q. **[348]** Et donc l'enquête concluait à l'effet qu'il  
5 n'y avait pas eu de dommages?

6 R. Oui, c'est ça.

7 M. JACQUES DUCHESNEAU :

8 R. L'enquête du Ministère, pas notre enquête.

9 M. MARTIN MORIN :

10 R. L'enquête du Ministère.

11 Q. **[349]** Non, non, c'est ça. L'enquête du Ministère  
12 avait confirmé qu'il n'y avait pas de faute???

13 R. L'enquête avait été référée au Ministère pour leur  
14 information et c'est... c'est suite à cela qu'ils  
15 avaient constaté, mais, nous, on n'était pas  
16 d'accord avec ça parce qu'on trouvait qu'il y avait  
17 un conflit d'intérêt très... très visible.

18 Q. **[350]** Juste une dernière question. Donc, le  
19 monsieur Caron que vous avez rencontré, sous-  
20 ministre associé parlait de...

21 M. JACQUES DUCHESNEAU :

22 R. Monsieur Gagnon.

23 Q. **[351]** Gagnon, donc parlait d'un cas précis...

24 R. Oui.

25 Q. **[352]** ... où il concluait que c'était une  
26 transmission d'informations privilégiées là qui  
27 avait fait en sorte que la personne est allée le  
28 rencontrer, puis il avait dit « c'est moi qui vais  
29 l'avoir ».

30 R. Bien honnêtement, moi, ça manquait à ma culture,  
31 mais c'était dans mes premières rencontres au sein  
32 du ministère et ça venait de se passer quelques  
33 jours avant. Alors, donc il m'a donné cet exemple-  
34 là qui, effectivement, est un peu... est un peu

1 bizarre. Et on l'a aussi dans plusieurs endroits  
2 dans le document. Les gens pour eux, c'est un droit  
3 « on est le plus bas soumissionnaire, vous devez  
4 nous le donner », mais...

5 Q. **[353]** Mais, ce qui était... ce qui est en jeu  
6 derrière ceci, c'est le fait qu'il y a de  
7 l'information privilégiée qui est communiquée à  
8 certains joueurs de l'industrie plutôt qu'à  
9 d'autres.

10 R. Tout est là.

11 Q. **[354]** Vous dites que vous, on vous a raconté un cas  
12 et les autres... vos autres enquêteurs vous en ont,  
13 autour de la table, ont soulevé qu'eux aussi  
14 avaient entendu ça là.

15 R. C'est fréquent. Si on a à pousser... Vous savez,  
16 l'UAC a eu son histoire dans le temps, dix-huit  
17 (18) mois. On n'a pas pu pousser chacune de nos  
18 enquêtes. Mais là, ça vous revient à vous de  
19 poursuivre ce filon-là. Mais, bien évidemment qu'il  
20 y a des gens... c'est indéniable qu'il y a des gens  
21 qui reçoivent de l'information qu'ils ne devraient  
22 pas recevoir, si on veut être dans une saine  
23 concurrence.

24 M. MARTIN MORIN :

25 R. J'aimerais apporter un correctif à ce que j'ai dit  
26 il y a quelques minutes. La compagnie qui était  
27 visée, c'est la compagnie DemAction. Le contrat a  
28 été annulé et il est en retour d'appel d'offres.  
29 DemAction n'a pas eu la soumission à la fin. Je ne  
30 sais pas qui l'a eue, mais ce n'est pas eux.

31 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

32 Q. **[355]** O.K. Donc, l'appel d'offres a été annulé là.

33 R. Oui, c'est ça. Il l'avait gagnée, mais l'appel  
34 d'offres a été annulé.

1 Q. **[356]** O.K.

2 M. JACQUES DUCHESNEAU :

3 R. C'est la preuve qu'on nous écoute.

4 Me CLAUDE CHARTRAND :

5 Q. **[357]** Simplement pour... à la suite des questions.

6 Au niveau des fuites qui avantagent inévitablement  
7 les soumissionnaires, est-ce que vous avez, dans  
8 vos enquêtes, on vous a dit à quel niveau ces  
9 fuites-là proviennent? Est-ce que ça provient des  
10 directions territoriales? Est-ce que ça provient  
11 d'ingénieurs isolés, de chargés de projet? Est-ce  
12 qu'on...

13 R. Bien, la fuite, à moins qu'on me corrige là, ne  
14 venait pas du ministère. C'est que le ministère en  
15 est la victime finalement. S'il y a entente secrète  
16 ou divulgation d'informations secrète, ça se fait  
17 entre certaines firmes de génie-conseil et certains  
18 entrepreneurs.

19 Q. **[358]** Alors, ça allait direct des firmes aux  
20 entrepreneurs sans transiter par le ministère des  
21 Transports.

22 R. Écoutez, on peut vous confirmer ça, si on regarde  
23 un tableau un peu plus loin, quand on regarde des  
24 bordereaux, comment se fait-il que quelqu'un sait  
25 quelle a été la prévision du ministère au dollar  
26 près. Il faut que quelqu'un...

27 LA PRÉSIDENTE :

28 Q. **[359]** Mais, c'est... Alors, donc comment est-ce que  
29 les firmes elles-mêmes peuvent se divulguer cette  
30 information-là?

31 R. Bien, c'est parce que le ministère fait faire ses  
32 plans et devis par des firmes de génie.

33 M. MARTIN MORIN :

34 R. Les bordereaux sont préparés par les firmes de

1 génie, ils sont amenés pour autorisation pour la  
2 conception au ministère. Et tant qu'à moi, toutes  
3 les réponses sont bonnes de ce que vous avez  
4 souligné, Maître Chartrand, il y a toujours des  
5 possibilités dans tous les... des avenues dans tout  
6 cela.

7 M. JACQUES DUCHESNEAU :

8 R. L'exemple, on le trouve un peu plus loin, on va y  
9 revenir, mais un béton pour un mur de soutènement,  
10 le ministère prévoit quatre mille sept cent  
11 cinquante (4 750 \$) (sic). On a quatre  
12 soumissionnaires, un à cent deux mille (102 000 \$),  
13 un à cent onze mille (111 000 \$), un à quarante-  
14 deux mille sept cent cinquante (42 750 \$), le même  
15 prix qui avait été prévu par l'estimation du  
16 ministère, puis un autre à cinquante-cinq mille  
17 (55 000 \$).

18 Dites-moi comment le soumissionnaire 3 est  
19 en mesure de savoir que, dans un projet de  
20 plusieurs millions de dollars, on a quarante-deux  
21 mille sept cent cinquante dollars (42 750 \$) pour  
22 un mur de soutènement? Moi, je ne le sais pas.  
23 Bien, je m'en doute, mais je... je ne suis pas  
24 l'expert. Mais, quand on regardera le tableau plus  
25 en détail tantôt, vous allez voir qu'il y a  
26 plusieurs informations de la sorte là qui peuvent  
27 nous... à tout le moins, nous interroger.

28 Me CLAUDE CHARTRAND :

29 Q. **[360]** Madame, si vous voulez nous amener à la...  
30 C'est ça, ici. Alors, on est dans la planification  
31 des imprévues et dépassements. Alors, je vous cite  
32 l'extrait suivant, la citation qui apparaît au  
33 milieu de la page :

34 Sur le chantier, l'entrepreneur



1 constate que le travail de  
2 défrichement d'un boisé pour dégager  
3 l'espace requis pour une bretelle  
4 d'échangeur a été sous-estimé, qu'il  
5 manque des matières premières : de la  
6 terre pour ériger un remblai, des  
7 agrégats qui entrent dans la  
8 composition de l'asphalte, qu'il  
9 manque de produits : rails, rails de  
10 protection pour sécuriser la route,  
11 hauts mats et pochettes d'éclairage.  
12 Il soumet donc à l'ingénieur  
13 responsable du chantier des avenants  
14 pour pouvoir réaliser ces travaux.

15 Alors, pouvez-vous nous expliquer, nous donner  
16 l'origine et expliquer ce dont il est question dans  
17 cette citation?

18 R. Oui. Monsieur Martin va nous donner l'information.

19 M. MARTIN MORIN :

20 R. C'est un dossier qui se passe à la direction Est de  
21 la Montérégie, un dossier qui porte le numéro 2011-  
22 01001. Et si on veut l'expliquer, c'est qu'au  
23 départ l'estimation... Je vais devoir le relire.  
24 C'est le résumé exact de ce qui a été noté dans le  
25 rapport d'enquête. Maintenant quel lien qu'on fait  
26 avec ça, au niveau des imprévus et des  
27 dépassements?

28 C'est évident que lorsque ces imprévus et  
29 ces dépassements-là ont lieu, il y a... je ne  
30 dirais pas, de façon incontournable, mais de façon  
31 très fréquente, une intention d'aller chercher des  
32 montants additionnels au niveau des extra. O.K.? Et  
33 lorsqu'on... par exemple, lorsqu'on estime que  
34 déboiser... je n'irai pas avec les chiffres, je



1 son bordereau de soumission, sauf  
2 qu'en cours de travaux cet  
3 entrepreneur procédait à la coupe deux  
4 cent vingt et un (221) arbres de plus  
5 de cent cinquante millimètres (150 mm)  
6 et réclame maintenant la somme de cent  
7 quarante-sept mille neuf cent treize  
8 dollars (147 913 \$) plus les intérêts.  
9 Ce qui équivaut à un dépassement de  
10 l'ordre de plus de sept mille pour  
11 cent (7 000 %). Le surveillant et le  
12 Ministère ont proposé diverses formes  
13 de règlement mais sans succès. La  
14 dernière offre était de deux cents  
15 dollars (200 \$) l'arbre, représente un  
16 estimé des coûts en régie pour un  
17 ouvrage semblable pour un grand total  
18 de quarante-trois mille six cents  
19 dollars (43 600 \$).

20 M. JACQUES DUCHESNEAU :

21 R. En fait, ce qu'on nous dit c'est que la firme de  
22 génie avait prévu peu d'arbres et là on s'était  
23 donné des montants unitaires importants puis quand  
24 on est revenus, on a dit : « Là ce n'est plus  
25 quelques arbres mais deux cents (200) », et vu que  
26 le prix unitaire avait été gonflé, ça nous amène à  
27 un extra de quarante-trois mille (43 000 \$). C'est  
28 une des tactiques qui est utilisée souvent.

29 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

30 Q. **[364]** Mais j'ai lu des choses par rapport à des  
31 situations concernant les arbres dans le passé.  
32 Est-ce que c'est possible que ce soit une question  
33 d'interprétation, qu'est-ce qu'est un arbre isolé,  
34 un arbre regroupé plutôt qu'une question d'erreur

1 dans le plan et devis?

2 M. MARTIN MORIN :

3 R. Il y a sûrement une distinction à faire, des arbres  
4 isolés...

5 Q. **[365]** Mais, dans ce cas-là, est-ce que c'est ça qui  
6 s'est passé dans votre dossier?

7 R. ... et puis on parle aussi de grandeur...

8 Q. **[366]** Est-ce que c'est cette situation-là?

9 R. Je pense que vous avez raison...

10 M. JACQUES DUCHESNEAU :

11 R. La question c'est que...

12 M. MARTIN MORIN :

13 R. Excusez, Monsieur Duchesneau. Il existe arbres  
14 isolés versus arbres regroupés.

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[367]** C'est ça. Donc, si je comprends bien, ce  
17 n'est pas tant une erreur d'un plan et devis qu'une  
18 question d'interprétation entre l'entrepreneur et  
19 celui qui a fait... c'est Genivar, et celui qui a  
20 fait les plans et devis sur qu'est-ce que... est-ce  
21 que c'est des arbres regroupés ou des arbres  
22 isolés, dans votre dossier? Plutôt que des erreurs  
23 qui permettent à l'autre, avec un bordereau  
24 débalancé d'aller chercher de l'argent de plus, là.

25 R. Il y a sûrement des deux parce que lorsqu'on parle  
26 d'un montant d'arbres isolés versus arbres  
27 regroupés, il y a quelqu'un à quelque part qu'il  
28 faut qu'il mette un montant d'argent pour faire la  
29 coupe d'un ou deux ou trois ou quatre arbres.  
30 Maintenant, s'ils sont isolés, j'imagine qu'à  
31 l'unité, ça revient... c'est vraiment une opinion  
32 personnelle, j'imagine que ça revient plus cher. Et  
33 s'ils sont regroupés, la coupe peut engendrer moins  
34 de coûts. Maintenant est-ce que c'est une

1 interprétation ou une erreur d'interprétation dans  
2 les devis? Je ne suis pas en mesure...

3 Q. **[368]** Une erreur d'interprétation ou une question  
4 d'interprétation...

5 R. Oui.

6 Q. **[369]** ... entre l'entrepreneur et le ministère et  
7 la firme de génie civil...

8 R. Et, en même temps, il est nécessaire... je crois,  
9 il est nécessaire, pour un entrepreneur, lorsqu'il  
10 veut soumissionner dans un projet, de bien  
11 connaître le travail qu'il a à accomplir. Donc, en  
12 général, l'entrepreneur se rend sur les lieux pour  
13 examiner le travail à accomplir.

14 Q. **[370]** Oui, je sais, mais donc, on comprend là que  
15 ce n'est pas nécessairement une erreur dans les  
16 plans et devis, là. Il y a eu des plans et devis,  
17 un estimé puis là l'entrepreneur prend le contrat  
18 puis n'a pas la même interprétation est-ce que  
19 c'est des arbres isolés ou des arbres regroupés,  
20 c'est ça votre situation si je comprends votre  
21 point de vue?

22 M. JACQUES DUCHESNEAU :

23 R. Mais, Monsieur le Commissaire, si on mandate une  
24 firme de génie pour nous faire les plans et devis,  
25 eux devraient savoir si ce sont des arbres isolés  
26 ou des arbres regroupés. Est-ce que ça a été fait?  
27 Ils sont mandatés par le ministère pour préparer  
28 justement cet estimation.

29 M. MARTIN MORIN :

30 R. Si vous me permettez :

31 Or, il appert que selon les  
32 estimations au bordereau concernant  
33 l'abattage et l'essouchement d'arbres  
34 de plus de cent cinquante (150)

1 millimètres, six pouces, il était  
2 prévu que trois arbres isolés devaient  
3 être abattus et que le paiement pour  
4 l'abattage,

5 etc. Il y a trois arbres et deux cent vingt et un  
6 (221) arbres, là.

7 Q. **[371]** Je veux sortir de ce cas-là isolé pour dire  
8 que ce n'est pas nécessairement que c'est parce  
9 qu'un entrepreneur dit que c'est ça qu'il y en  
10 avait deux cent cinquante (250), qu'il a raison par  
11 définition. J'imagine que le ministère a droit de  
12 répondre à cet entrepreneur-là pour dire « bien  
13 selon nous ce n'est pas notre façon de voir,  
14 d'interpréter les choses » et là c'est une  
15 situation comme on en a dans bien des contrats où  
16 des gens peuvent avoir des points de vue  
17 différents...

18 R. Exact.

19 Q. **[372]** ... et se retrouvent devant les tribunaux...

20 R. Exact.

21 Q. **[373]** ... si ça doit se rendre jusque là?

22 R. Ils auront le droit de s'expliquer ou de fournir  
23 des détails j'imagine.

24 Q. **[374]** C'est ça.

25 M. JACQUES DUCHESNEAU :

26 R. Mais j'ai peut-être l'esprit plus tordu, Monsieur  
27 le Commissaire, mais encore là entre trois arbres  
28 et deux cent vingt et un (221) arbres, l'écart est  
29 trop grand pour que ça passe inaperçu. Sans nommer  
30 de noms, j'y vais de façon hypothétique, ne prenons  
31 pas ce contrat-là.

32 Est-ce qu'une firme de génie qui ferait une  
33 estimation pour le ministère connaissant qu'il y a  
34 deux cent vingt (220) quelques arbres à abattre

1 n'en mette que trois permettant au constructeur  
2 d'avoir un prix unitaire important pour l'enlever  
3 et qui peut se multiplier?

4 C'est une version à peu près identique à  
5 celle du nombre de chargements de terre dont je  
6 vous parlais tantôt. On dit qu'il y en a mille  
7 (1000), mais en réalité il y en a cent (100). C'est  
8 quand il y a un écart entre l'estimation qui est  
9 faite et ce que l'entrepreneur va rencontrer sur le  
10 terrain, c'est là qu'il y a une possibilité qu'il y  
11 ait des extras qui soient demandés, qui ne  
12 devraient peut-être pas l'être si le travail avait  
13 été fait de la bonne façon dès le départ.

14 Q. **[375]** Et le prix payé par le ministère en  
15 supplément c'est un prix qui était décidé par  
16 l'entrepreneur dans son bordereau?

17 R. Dans son bordereau.

18 Q. **[376]** Ce n'est pas les prix normés, bien je vous  
19 dis j'ai lu un petit peu sur le sujet, ce n'est pas  
20 des prix normés déjà par le ministère, ces choses-  
21 là quand c'est des arbres regroupés ou des arbres  
22 isolés?

23 M. MARTIN MORIN :

24 R. Sauf qu'en cours de travaux cet  
25 entrepreneur procédait à la coupe de  
26 deux cent vingt et un (221) arbres  
27 réclamant maintenant la somme de cent  
28 quarante-sept mille deux cent treize  
29 dollars (147 213 \$).

30 Est-ce que, je n'ai pas fait le calcul mathémati-  
31 que?

32 Q. **[377]** Non, non, mais est-ce que c'est des prix  
33 normés, lorsqu'on a des arbres isolés ou des arbres  
34 regroupés, ce n'est pas le ministère qui a déjà

1 dans ses normes, « voici le prix que je donne » et  
2 non pas nécessairement le prix du bordereau?

3 R. Je comprends.

4 Mme ANNIE TRUDEL :

5 R. Si je peux me permettre.

6 Q. [378] Peut-être, non?

7 R. Pardon. Si je peux me permettre, parce que j'ai  
8 analysé les bordereaux de tous les soumissionnaires  
9 dans ce dossier-là. En fait c'est que les  
10 soumissionnaires qui n'étaient pas les plus bas  
11 soumissionnaires ont soumissionné un prix, non, il  
12 n'était pas tarifé, donc un prix raisonnable pour  
13 enlever un arbre.

14 Tandis que celui-ci a soumissionné un prix  
15 qui était beaucoup plus haut, si ma mémoire est  
16 bonne, trois fois plus haut que ce que les autres  
17 avaient soumissionné. Peut-être qu'il pensait que  
18 ça concernait un regroupement et non un arbre, sauf  
19 qu'il ne s'est pas gêné rendu sur place pour dire :

20 Ah, bien moi ça s'adressait, ça  
21 concernait trois arbres et là il y en  
22 a deux cent vingt-deux (222).

23 Donc son prix beaucoup plus haut qui aurait pu en  
24 effet comprendre un regroupement d'arbres, bien il  
25 a demandé en extra pour les cent quatre-vingt-dix-  
26 huit (198) autres arbres qui manquaient.

27 Donc je pense que c'est là la différence,  
28 s'il pensait vraiment que c'était un regroupement  
29 et il ne s'est pas gêné pour demander la différence  
30 en extra à son montant qu'il avait identifié dans  
31 son bordereau qui était beaucoup plus haut.

32 M. MARTIN MORIN :

33 R. « De plus », je vais vous lire :

34 Le surveillant et le ministère ont



1                   proposé différentes, diverses formes  
2                   de règlement, mais sans succès. La  
3                   dernière offre est revenu à deux cents  
4                   (200 \$) l'arbre.

5                   Si ça avait normé, le ministère n'aurait pas  
6                   procédé à des règlements comme ça.

7                   LA PRÉSIDENTE :

8                   Il est un peu plus de trois heures (3 h). Donc nous  
9                   sommes rendus à la pause. Nous allons suspendre.

10                  SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12                  REPRISE DE L'AUDIENCE

13                  Me CLAUDE CHARTRAND :

14                  Or, nous étions à la page 34. Page 34, s'il vous  
15                  plaît. Merci. Or, toujours dans le même, dans le  
16                  chapitre « Les imprécisions sans conséquence sur  
17                  l'imputabilité ».

18                  M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19                  Q. [379] Si vous me permettez, à la page 33, on n'a  
20                  pas commenté le paragraphe qui suit l'exemple. On  
21                  lit :

22                                On doit évidemment s'étonner que les  
23                                contrats des entrepreneurs  
24                                s'alourdissent d'une série d'avenants,  
25                                mais plus encore que les mêmes firmes  
26                                de génie-conseil soient souvent  
27                                associées à ces dépassements de coûts  
28                                et à ces imprévus.

29                  Donc vous avez fait des corrélations entre  
30                  certaines firmes de génie-conseil qui avaient été  
31                  utilisées pour les plans et devis ou la  
32                  surveillance des chantiers et des avenants qui  
33                  étaient accordés. Donc, certaines d'entre elles  
34                  font en sorte que leur travail nécessite plus

1 souvent des avenants que d'autres?

2 M. JACQUES DUCHESNEAU :

3 R. C'était l'objectif des deux cents (200) dossiers  
4 dont je vous parlais tantôt, d'aller chercher du  
5 renseignement et d'avoir un portrait global, plutôt  
6 que d'être très pointu sur un dossier en  
7 particulier. Nous ce qu'on regardait principalement  
8 et c'était le mandat qu'on avait, c'était de  
9 comprendre quels étaient les stratagèmes et comment  
10 les gens qui faisaient affaire avec le MTQ s'y  
11 prenaient pour mettre ces stratagèmes en place.

12 Q. **[380]** Et c'est des données qui vous ont été  
13 fournies par le ministère des Transports en disant  
14 « bon dans tel contrat il y a eu des avenants ».  
15 Vous avez identifié les firmes de génie-conseil qui  
16 étaient impliquées, soit dans la préparation des  
17 plans et devis, soit dans la surveillance des  
18 travaux, puis vous avez pu constater que certaines  
19 firmes sont plus souvent reliées à l'existence  
20 d'avenants reliés au contrat?

21 R. Il est facile de voir des tendances.

22 Q. **[381]** Oui?

23 R. C'est le...

24 Q. **[382]** Et c'est des travaux que le ministère des  
25 Transports ne faisait pas auparavant...

26 R. Non.

27 Q. **[383]** ... et c'est vous qui avez...

28 R. Non, on a à peu près...

29 Q. **[384]** ... pris l'initiative de faire ces travaux-  
30 là?

31 R. On a à peu près cinquante (50) boîtes de documents  
32 là pour chacune, au total, pour les firmes, les  
33 deux cents (200) firmes dont je vous parlais  
34 tantôt. Il faut vraiment prendre dossier par

1 dossier et avoir les tendances.

2 D'ailleurs dans une des propositions qu'on  
3 faisait, ce n'était pas d'avoir une banque de  
4 données, mais un entrepôt de données. C'est une  
5 firme d'ingénierie de Laval qui était venue nous  
6 expliquer la différence entre un entrepôt et une  
7 base de données. Et l'entrepôt nous permettait  
8 justement de voir les tendances.

9 Et je vous ai parlé de « SIRICO » la  
10 semaine passée, le système italien. C'est  
11 exactement ça. Quand on comprend les tendances, on  
12 est en mesure de voir là où on a des signaux  
13 d'alarme dans l'octroi de contrats. Il y en a qui  
14 ne font même pas d'efforts. Je vous dis, les mêmes  
15 montants sont repris d'une firme à l'autre dans une  
16 même soumission. Alors si on analysait, on  
17 regardait ça à la loupe, je vous dis que c'est très  
18 révélateur.

19 Q. **[385]** Et est-ce que ces avenants-là étaient, là  
20 c'est relié à des contrats financièrement  
21 significatifs ou plutôt de toutes sortes, de  
22 toutes...

23 Mme ANNIE TRUDEL :

24 R. Si je peux me permettre...

25 Q. **[386]** Oui?

26 R. ... Monsieur le Commissaire, on avait, ça fait  
27 longtemps qu'on travaille sur ce genre d'analyse  
28 là. J'en fais encore aujourd'hui. Or, oui, on a vu  
29 des tendances depuis longtemps. Maintenant comme  
30 vous le dites, il s'agit de les identifier  
31 clairement par région ou par entreprise.

32 C'est encore ce qu'on est en train de  
33 faire. Je peux vous affirmer d'emblée que oui ça  
34 existe, oui, on a des preuves. Il y a certaines

1 régions on a terminé de faire l'analyse. D'autres  
2 on est encore en train de faire l'analyse.

3 Mais oui, il y a des entreprises, des  
4 firmes de génie qui quand c'est eux qui font, dans  
5 certaines régions, là je ne peux pas parler pour la  
6 totalité du Québec, dans certaines régions quand  
7 c'est eux qui font les plans et devis, il y a  
8 souvent des extras, puis j'irais même jusqu'à dire  
9 que les extras c'est avec certains entrepreneurs,  
10 pas nécessairement avec tous les entrepreneurs.

11 Q. **[387]** Pas avec tous les entrepreneurs. Et dans  
12 cette analyse-là, donc finalement il y a des  
13 erreurs dans les plans et devis, ça pourrait être  
14 des erreurs que ça amène des avenants. Il y a des  
15 situations aussi peut-être un peu inhabituelles  
16 qu'on a constaté sur notre territoire. Ces  
17 situations-là normalement devraient affecter  
18 l'évaluation de la qualité lorsqu'on, lorsqu'on  
19 fait un autre appel d'offres pour cette firme de  
20 génie. Est-ce que vous avez pu voir si les cotes de  
21 qualité du rendement pour ces firmes-là étaient  
22 affectées dans d'autres appels de propositions où  
23 ils ont soumis?

24 R. Bien en fait pour ce qui est, vous parlez des  
25 évaluations.

26 Q. **[388]** Oui? Non, dans d'autres appels d'offres...

27 R. Je pense qu'on va revenir.

28 Q. **[389]** ... on réévalue la qualité quand c'est la  
29 qualité/prix qui peut intervenir?

30 R. Mais ça aussi c'est un sujet je crois qui va venir  
31 un peu plus loin, qui est problématique aussi.  
32 Rares sont les firmes qui sont évaluées. Encore  
33 plus rares sont les firmes qui sont évaluées de  
34 façon négative. C'est, mais on pourra en reparler

1 un peu plus loin, mais c'est un processus qui est  
2 extrêmement ardu. Et les gens du ministère en  
3 direction territoriale s'ils peuvent éviter de  
4 s'embarquer dans ce processus-là ils le font.

5 M. JACQUES DUCHESNEAU :

6 R. Puis il y a aussi, Monsieur le Commissaire, il y a  
7 un intérêt aussi pour la firme de génie qui est  
8 malveillante d'avoir des extras parce qu'il est  
9 payé au pourcentage du montant global du projet.  
10 Alors s'il y a des extras, il gagne plus. Alors que  
11 c'est contre-productif de faire des erreurs d'une  
12 certaine façon.

13 Me CLAUDE CHARTRAND :

14 Q. **[390]** Et à ce moment-là quand vous avez fait ces  
15 constats-là à l'époque de l'UAC, est-ce que vous  
16 étiez en mesure à ce moment-là de faire un  
17 recoupage entre ces firmes de génie-conseil et les  
18 entrepreneurs?

19 Mme ANNIE TRUDEL :

20 R. Dans certaines, comme je vous disais, dans certains  
21 territoires qui étaient plus évidents parce que  
22 c'était des plus petits territoires puis il y a  
23 beaucoup moins de joueurs, oui, mais pas dans tous  
24 les territoires. Ce n'est pas une constatation que  
25 je pouvais faire officiellement là à la grandeur du  
26 Québec.

27 Q. **[391]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
28 fournir ces constatations-là?

29 R. Je préfère revoir le résultat de mes analyses si  
30 vous le permettez évidemment.

31 M. JACQUES DUCHESNEAU :

32 R. Mais à tout le moins ce qu'on peut vous dire, c'est  
33 que s'il y a une tendance à maintenir, c'est peut-  
34 être de poursuivre ce genre de travail là, un

1 travail de moine, mais je pense que ça pourrait  
2 aider grandement la Commission.

3 Q. **[392]** À la page suivante, je vous indiquais de nous  
4 amener « Imprécisions sans conséquence sur  
5 l'imputabilité ». Or, vous avez la citation  
6 suivante :

7 Les plans et devis peuvent contenir  
8 des zones grises, imprécisions,  
9 omissions volontaires ou erreurs de  
10 prix de quantités de certains items.  
11 Cette façon de procéder est  
12 avantageuse parce qu'elle prépare le  
13 terrain à d'éventuels avenants, donc à  
14 des dépassements de coûts lors de la  
15 phase d'exécution des travaux. Ces  
16 avenants profitent alors à  
17 l'entrepreneur général et sous forme  
18 de pourcentage ou de rétrocommission à  
19 la firme de génie-conseil.

20 Alors, c'est fondé sur quoi cette constatation-là?

21 R. Bien tout de suite, je vais laisser mes collègues  
22 poursuivre par la suite. On peut s'attendre qu'un  
23 ingénieur soit en mesure d'évaluer combien de  
24 ciment ça prend pour une lisière de deux pieds de  
25 large par cinquante (50) pieds de long par dix  
26 pieds de haut j'imagine. On a même vu des cas où ce  
27 calcul-là était mal fait.

28 Je ne suis pas un expert en la matière, je  
29 me dis, il me semble que c'est l'enfance de l'art  
30 pour quelqu'un qui est un expert dans ce domaine-  
31 là. Et dans ce cas précis là, ça avait amené un  
32 avenant au contrat. Pour moi c'était inacceptable.  
33 Mes collègues peuvent.

34 Q. **[393]** Madame Trudel?

1 Mme ANNIE TRUDEL :

2 R. Oui. Bien en fait ça c'est un ex-ingénieur qui nous  
3 a dit ça. Présentement au moment où on se parle  
4 j'ai des collègues qui tentent de communiquer avec  
5 des sources à savoir si on peut les identifier.  
6 Donc dès que je vais avoir la confirmation, je vais  
7 identifier son nom avec plaisir.

8 Q. **[394]** Et donc c'est la source d'information...

9 R. Voilà.

10 Q. **[395]** ... qui vous a parlé de cette façon de  
11 faire...

12 R. Oui.

13 Q. **[396]** ... de ce stratagème-là. Si on passe à la  
14 page suivante :

15 Le MTQ a trop materné les firmes  
16 d'ingénieurs conseils et cela a  
17 engendré un manque d'imputabilité. Il  
18 est souhaitable qu'un jour le MTQ soit  
19 en mesure de donner un mandat à une  
20 firme et que celle-ci soit imputable  
21 de l'ensemble de sa gestion et en  
22 assume la responsabilité globale.

23 Monsieur Duchesneau, vous en aviez parlé un petit  
24 peu plus tôt?

25 M. JACQUES DUCHESNEAU :

26 R. Oui.

27 Q. **[397]** Quelles sont les bases de ce constat-là  
28 également?

29 R. Bien, c'est tes commentaires, Martin.

30 M. MARTIN MORIN :

31 R. Le MTQ a trop materné les firmes d'ingénieurs-  
32 conseils. C'était suite à une rencontre que j'avais  
33 tenue... on vient de m'apprendre que je peux  
34 maintenant mentionner le nom, c'est le sous-

1 ministre adjoint, monsieur Jean-Louis Loranger, qui  
2 est à la retraite. Que j'ai rencontré en compagnie  
3 de nos enquêteurs et nous avons été en mesure  
4 vraiment de... d'obtenir cette information-là.  
5 C'était son opinion, c'était sa façon de voir les  
6 choses. C'est tout de même un monsieur qui a passé,  
7 je pense, tout près de trente-cinq (35) ans au  
8 ministère et c'était sa vision.

9 Q. **[398]** Si on enchaîne avec l'arbitraire, les  
10 évaluations, les sanctions...

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :  
12 Si vous me permettez.

13 Q. **[399]** Sur la question des avenants, je reviens un  
14 petit peu dans le texte, allez à la page 18. À la  
15 page 18 du texte.

16 M. JACQUES DUCHESNEAU :

17 R. Page 18, c'est l'homologation.

18 Q. **[400]** Tout juste avant la section « Homologation ».

19 R. On n'a pas les mêmes pages, Monsieur...

20 Q. **[401]** C'est ça. Donc, tout juste avant la section  
21 « Homologation ».

22 Me CLAUDE CHARTRAND :

23 Q. **[402]** Regardez l'écran. Vous l'avez à l'écran.

24 R. O.K.

25 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

26 Q. **[403]** Dans les faits c'est... c'est encore un peu  
27 plus haut, là.

28 R. Oui.

29 Q. **[404]** Donc, c'est écrit :

30 Certains entrepreneurs obtiennent des  
31 contrats sous la limite inférieure  
32 prescrite par le ministère, après quoi  
33 ils ne ratent pas une occasion de  
34 demander des extras et des avenants,



1                    puis le cas échéant de soumettre des  
2                    réclamations. Or de tels abus se  
3                    manifestent parfois même avant le  
4                    début des travaux.

5                    Est-ce que c'est par des analyses que... ou c'est  
6                    des cas que vous avez constatés, certains  
7                    entrepreneurs précis cotent plus bas que l'offre  
8                    prescrite puis demandent des extra et des avenants,  
9                    c'est des dossiers que vous avez regardés, c'est  
10                    des analyses que vous avez faites?

11                   R. C'est le mot qui circule. Il y a des soumissions  
12                   qui sortent actuellement en bas du prix... de  
13                   l'estimation faite par le Ministère tout simplement  
14                   pour aller remplir les carnets de commandes, ce que  
15                   je vous disais tantôt, et par la suite il y a des  
16                   gens, à l'intérieur de la firme, qui ne font que  
17                   ça, surveiller la moindre faille du Ministère pour  
18                   faire des avenants, des réclamations par la suite.  
19                   Ce qui fait, en bout de ligne, grimper le prix.  
20                   Donc, vous allez obtenir le contrat à bas prix mais  
21                   peut-être que notre coût final, une fois le travail  
22                   complété, va être supérieur à ce que peut-être le  
23                   deuxième soumissionnaire avait présenté au  
24                   Ministère. C'est pour ça que toute l'idée du plus  
25                   bas soumissionnaire, c'est un leurre, en autant que  
26                   je suis concerné.

27                   Q. **[405]** Mais donc, vous avez identifié certains  
28                   entrepreneurs. Parce que la semaine dernière...

29                   R. Oui.

30                   Q. **[406]** ... à la Commission, le ministère des  
31                   Transports a déposé une étude où il démontre d'un  
32                   point de vue statistique, que lorsqu'un contrat est  
33                   accordé à un prix sensiblement inférieur à l'estimé  
34                   du Ministère, il ne donne pas plus d'avenants en

1           bout de piste pour le coût total du contrat. C'est  
2           une étude statistique, là, qui a été déposée la  
3           semaine dernière.

4           R. Hum hum.

5           Q. **[407]** Vous, je comprends que vous avez... pas fait  
6           d'étude statistique mais vous avez identifié, par  
7           vos travaux, certains entrepreneurs qui ont ces  
8           pratiques-là...

9           R. Oui.

10          Q. **[408]** ... de coter en bas puis d'aller demander  
11          plus d'avenants?

12          R. Oui.

13          Q. **[409]** O.K.

14          Mme ANNIE TRUDEL :

15          R. En fait, si je peux me permettre, il y a un dossier  
16          qui va revenir plus tard. Il y a même un de nos  
17          collaborateurs qui nous a identifié deux personnes  
18          de deux firmes qui, elles, sont spécialisées à ne  
19          faire que ça, chercher les failles dans les plans  
20          et devis pour pouvoir demander des avenants. Ils  
21          sont même soupçonnés d'être payés dix pour cent  
22          (10 %) ... une commission de dix pour cent (10 %)  
23          sur la quantité d'avenants qu'ils vont chercher.  
24          Ces deux personnes-là nous ont été identifiées par  
25          notre collaborateur.

26          Me CLAUDE CHARTRAND :

27          Q. **[410]** On va les retrouver tout à l'heure?

28          R. Oui.

29          LA PRÉSIDENTE :

30          Q. **[411]** Ah! bon. Est-ce que vous allez nommer ces  
31          firmes-là?

32          R. Les firmes? Bien sûr.

33          Q. **[412]** Qui sont spécialisées dans ça?

34          R. Bien sûr. Maintenant ou quand on va être rendus là?

1 Me CLAUDE CHARTRAND :

2 Q. **[413]** Bien, on peut peut-être le faire maintenant,  
3 ça sera...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Attendez juste un instant, je vois que maître  
6 Boucher est debout.

7 Me BENOÎT BOUCHER :

8 Madame la Présidente, si vous me permettez. Je veux  
9 revenir aussi peut-être juste un petit peu en  
10 arrière et poser une question, si vous me  
11 permettez. Le procureur a posé une question au  
12 témoin, lui demandant si des analyses avaient été  
13 faites, si elle avait ces analyses-là. Le témoin  
14 répond : « Bien, je vais d'abord regarder les  
15 analyses pour voir si je veux les produire ou pas  
16 ou si je peux les produire ou pas », je n'ai pas  
17 trop bien compris sa réponse.

18 Il me semble que si le procureur de la  
19 Commission demande un document et si ce document-là  
20 existe, il serait au bénéfice de tous de pouvoir  
21 voir ce document-là. Et s'il y a une analyse là-  
22 dedans qui puisse intéresser la Commission, bien,  
23 qu'on puisse la voir aussi et peut-être y répondre,  
24 si tant est qu'on ait besoin d'y répondre. Mais il  
25 me semble... il me semble un peu... comment dire?  
26 peu commun que le témoin puisse décider si, oui ou  
27 non, il produira un document.

28 LA PRÉSIDENTE :

29 Alors, si vous me permettez, je n'ai pas compris  
30 que maître Chartrand voulait déposer le document.  
31 Mais si vous voulez que le document soit déposé,  
32 vous aurez tout le loisir de le faire le moment  
33 venu.

34 Me BENOÎT BOUCHER :

1 Mais vous comprenez bien mon intervention, c'est  
2 qu'elle dit : « J'ai le document et je vais voir si  
3 je peux ou veux le produire »...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ce n'est pas ce que j'ai compris qu'elle avait dit.  
6 J'ai compris qu'elle a dit : « Avant de le  
7 déposer... », mais peut-être que je me trompe, là,  
8 « Avant d'y revenir, je voudrais regarder plus en  
9 profondeur ce que j'ai comme données. »

10 Q. **[414]** Peut-être pouvez-vous nous éclairer, Madame  
11 Trudel?

12 Mme ANNIE TRUDEL :

13 R. Oui, tout à fait. C'est que vous m'avez demandé  
14 d'identifier les firmes en question et je vous ai  
15 demandé la permission de revoir mes dossiers pour  
16 pouvoir vous répondre.

17 Me CLAUDE CHARTRAND :

18 Et, si vous me permettez à mon tour d'intervenir,  
19 je vais consulter les documents. La raison pour  
20 laquelle je n'ai pas exigé immédiatement le dépôt  
21 des documents c'est, une fois avoir consulté les  
22 documents, on va être en mesure d'évaluer si ça  
23 peut compromettre les enquêtes qui sont  
24 actuellement en cours, compte tenu ce que madame  
25 Trudel vient de nous mentionner, à l'effet qu'elle  
26 travaille encore là-dessus actuellement.

27 Me BENOÎT BOUCHER :

28 Je veux bien, sauf qu'on laisse entendre qu'une  
29 situation existe, on dit qu'on a une analyse pour  
30 le démontrer et on laisse ça comme ça. Je vous  
31 avoue que ça me met un peu mal à l'aise. S'il y a  
32 une analyse et que ça démontre un fait, bien, je  
33 pense qu'il est de l'intérêt de tout le monde de  
34 voir ce document-là; à moins, effectivement, qu'il

1 soit protégé par un privilège, mais qu'on nous le  
2 dise aussi.

3 Me CLAUDE CHARTRAND :

4 On va faire l'exercice, Maître.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Je comprends que quand on parle de l'analyse, dont  
7 je viens de poser la question, la page 18, là,  
8 celui qui faisait référence au fait que certains  
9 entrepreneurs obtiennent un contrat sous la limite  
10 inférieure et puis obtiennent des avenants plus par  
11 la suite, c'est de cette analyse-là, notamment,  
12 dont on parle?

13 Me BENOÎT BOUCHER :

14 Ce n'était pas de celle-là dont il était question  
15 quand le témoin a dit qu'on ne savait pas si, oui  
16 ou non, on pouvait la produire. C'était plutôt la  
17 relation entre les firmes d'ingénieurs et la quête  
18 d'extra, là.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous avez raison, Maître Boucher. Est-ce que c'est  
21 terminé pour ce qui est de la page 18?

22

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Oui.

25 LA PRÉSIDENTE :

26 Q. **[415]** Mais, parce qu'on est à la page 18 et que  
27 tout de suite après il y a la rubrique  
28 « L'homologation », je voudrais juste revenir sur  
29 ce sujet-là. Vous avez dit plus tôt que vous  
30 n'étiez pas certain que l'homologation... Monsieur  
31 Duchesneau, que l'homologation était favorable au  
32 MTQ. Et, notamment, vous avez dit qu'en Ontario, il  
33 y avait des produits similaires qui étaient trente  
34 pour cent (30 %) moins cher et qu'il y avait un

1 monopole qui est en train de s'installer, et de la  
2 collusion entre entreprises concertées. Mais on se  
3 comprend que l'homologation d'un produit, en soi,  
4 n'a rien de mauvais, parce que c'est ce qui permet  
5 d'utiliser des produits de qualité et de s'assurer  
6 de la norme, d'une bonne norme dans l'utilisation  
7 des produits. C'est exact?

8 M. JACQUES DUCHESNEAU :

9 R. Mais si à équipement égal on est capable d'avoir un  
10 meilleur prix, l'homologation empêche d'aller  
11 chercher ce meilleur prix, évidemment. C'est-à-dire  
12 que si un lampadaire...

13 Q. **[416]** Oui, mais l'homologation permet aussi de  
14 faire... c'est-à-dire l'homologation d'un produit,  
15 c'est-à-dire que ça nous prend tant d'agglomérat  
16 pour mettre dans une composition d'un certain  
17 produit pour avoir une qualité d'un produit fini,  
18 l'homologation comme telle ne dessert pas  
19 nécessairement le Ministère.

20 R. Dans l'exemple...

21 Q. **[417]** Parce qu'elle permet... oui, c'est ça.

22 R. Excusez-moi. Mais, dans l'exemple que vous donnez,  
23 vous avez raison.

24 Q. **[418]** O.K.

25 R. Mais si on prend un lampadaire de trente mètres  
26 (30 m), qu'on place sur des autoroutes, est-ce que  
27 le même lampadaire, selon l'information qu'on avait  
28 eue, est trente pour cent (30 %) moins cher en  
29 Ontario mais qu'on dit : « Non, on ne peut pas  
30 prendre celui que tu nous proposes parce qu'il n'a  
31 pas été homologué », là il faut se poser la  
32 question si le même lampadaire va donner la même  
33 puissance électrique pour éclairer l'autoroute.  
34 Mais si c'est la même chose puis on peut l'avoir,

1 c'est un frein, finalement, à une saine  
2 concurrence.

3 Q. **[419]** Je comprends.

4

5 Me CLAUDE CHARTRAND :

6 Q. **[420]** Donc, c'est le processus d'homologation pour  
7 laquelle... qui est utilisé qui serait, selon vous,  
8 déficient?

9 R. Déficient... j'imagine que tout système a ses bons  
10 et ses mauvais côtés. La question est : c'est que  
11 si quelqu'un veut amener un nouveau produit, est-ce  
12 qu'il peut le faire? On dit : « Non, c'est long  
13 avant de faire homologuer un produit », mais si ce  
14 fournisseur de lampadaire est l'unique au Québec,  
15 c'est-à-dire qu'il y a seulement une compagnie qui  
16 vend ce lampadaire, il faut se poser la question  
17 « comment on en est arrivé là » parce que ça met un  
18 frein à une saine concurrence. Et ça empêche aussi  
19 les entrepreneurs en construction de faire affaires  
20 avec d'autres personnes. Et si je suis la compagnie  
21 qui fournit ce type de lampadaire-là et qu'il n'y a  
22 pas personne d'autre qui le fait au Québec, bien  
23 évidemment, tout le monde va venir cogner chez nous  
24 pour avoir des lampadaires, donc ça me permet  
25 d'avoir un contrôle sur quel entrepreneur en  
26 construction va obtenir le projet.

27 Je donne un chiffre là, si ça vaut  
28 cinquante mille (50 000 \$) un lampadaire et que  
29 t'es pas mon ami, mais je vais peut-être te le  
30 vendre soixante quelques mille et si t'en as  
31 plusieurs, bien, ça t'enlève la possibilité de  
32 soumettre une proposition au Ministère parce que tu  
33 vas perdre tout ton profit à cet endroit-là. Alors,  
34 tout ce que je dis, c'est un signal d'alarme, les

1 fournisseurs font partie de l'équation, si on veut  
2 regarder la collusion dans son ensemble.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [421] Merci.

5 Me CLAUDE CHARTRAND :

6 Q. [422] Si on revient à la page 34, on était rendu au  
7 chapitre « Arbitraire et évaluation... Arbitraire  
8 des évaluations et sanctions ». Alors, vous nous  
9 présentez la citation suivante :

10 Un autre problème est assurément que  
11 le MTQ n'a mis en place aucun système  
12 pour sanctionner les firmes de génie-  
13 conseil qui font de la mauvaise  
14 conception des plans et devis et qui  
15 permettent des avenants qui n'en  
16 finissent plus. Ces firmes ne  
17 fonctionnent pas avec la peur du  
18 bâton, mais avec une carotte en avant  
19 d'eux.

20 Alors, quote, unquote, citation entre guillemets.

21 Quelle est l'origine de ce passage?

22 Mme ANNIE TRUDEL :

23 R. En fait, ce sont les mêmes notes dont on a fait  
24 référence précédemment, prises par la rédactrice  
25 qui a parlé à des gens qui travaillent au MTQ.

26 M. JACQUES DUCHESNEAU :

27 R. Oui. Et j'ai moi-même rencontré cette personne qui  
28 effectivement, pour des raisons évidentes, veut  
29 garder l'anonymat, qui me parlait du ERF,  
30 l'évaluation de rendement des fournisseurs  
31 notamment, où l'évaluation, pour éviter des  
32 problèmes administratifs, on s'arrange toujours  
33 pour être... avoir une note de cinquante (50) et  
34 plus. Et si j'arrive à quarante-sept (47), il y a





1                   pour bien tout documenter, cela  
2                   demande un volume de travail  
3                   extraordinaire. On ne peut pas se dire  
4                   insatisfait d'une firme sans fournir  
5                   un argumentaire solide et sans penser  
6                   aux impacts que cela peut représenter.  
7                   C'est incroyablement compliqué et  
8                   lourd à gérer, surtout quand on manque  
9                   de temps pour tout. Plusieurs chargés  
10                  de projet préfèrent donc de ne pas se  
11                  lancer dans l'élaboration d'une  
12                  critique négative.

13                Avez-vous des exemples de cette citation?

14                R. Oui. Mêmes personnes, puis Martin va sûrement vous  
15                reparler aussi de d'autres cas, mais c'est... le  
16                fardeau est vraiment sur les ingénieurs, les  
17                techniciens au MTQ de bâtir un dossier pour  
18                dénoncer un fournisseur de service là qu'il soit  
19                une firme de génie ou constructeur. Et c'est  
20                fastidieux et ça demande beaucoup de temps. On  
21                parle de plusieurs années pour contester une  
22                réclamation pour dire l'insatisfaction qu'on peut  
23                avoir face à une firme de génie ou face à un  
24                entrepreneur en construction. Et le fardeau est  
25                vraiment sur les fonctionnaires du Ministère.

26                Q. **[426]** Et l'origine de cette information-là, ça vous  
27                vient d'un chargé de projet? À partir de quelle  
28                origine?

29                R. C'est une... c'est parce que j'ai peur de  
30                l'identifier. Je pourrais vous donner le nom...

31                Q. **[427]** C'est un employé du Ministère.

32                R. C'est un employé du Ministère rencontré à plusieurs  
33                reprises.

34                Q. **[428]** Que vous avez documenté dans un dossier.

1 R. Exactement.

2 Q. **[429]** À la page suivante, alors, la citation qui  
3 apparaît au haut de la page :

4 Il faut être solide et patient. J'ai  
5 dû consacrer deux ans de travail  
6 acharnés pour démontrer que le coût de  
7 l'item en question était surestimé. Un  
8 blâme a même été envoyé à la firme de  
9 génie-conseil. Au moins cela a porté  
10 fruit et le montant a été coupé de  
11 moitié. Mais, il aura fallu deux ans  
12 de travail. Est-ce que ça signifie  
13 qu'il faut régulièrement faire des  
14 contre-expertises pour avoir de la  
15 qualité et des prix justes.

16 C'est une citation qui vous vient d'où?

17 R. Même personne, passer de quatre millions (4 M\$) à  
18 deux millions (2 M\$), donc cet employé-là a fait  
19 sauver deux millions (2 M\$) au gouvernement. Et  
20 c'est...

21 Q. **[430]** Êtes-vous en...

22 R. ... et c'est cette personne qui en a subi les  
23 conséquences, d'une certaine façon, en d'autres  
24 mots. Et on l'a vu pendant nos dix-huit (18) mois  
25 de travail, l'information des gens de terrain, elle  
26 est là, encore faut-il qu'on aille leur demander  
27 leur opinion. On n'avait aucune notion comment  
28 fonctionnait le Ministère, ce sont les gens du  
29 Ministère, des gens de terrain qui nous ont montré  
30 comment ça fonctionnait et là où étaient les  
31 failles. Ça, c'est un exemple parmi tant d'autres.

32 Q. **[431]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous  
33 identifier dans quel dossier, quel contrat ce  
34 dossier fait référence?

1 R. Je vais vous soumettre, par respect pour la  
2 personne, je peux vous soumettre le nom et... aux  
3 Commissaires, le nom de la personne, son endroit de  
4 travail. Bien évidemment, si je poursuivais, elle  
5 pourrait être identifiée et elle ne veut pas subir  
6 de conséquence négative de l'information, mais elle  
7 sera sûrement agréablement surprise de parler à des  
8 gens de la Commission.

9 Q. **[432]** Vous avez mal compris ma question. Ce n'est  
10 pas la personne qui vous a donné l'information,  
11 mais bien le dossier là où on a pu finalement faire  
12 couper de moitié les... le prix du contrat pour la  
13 firme de génie-conseil.

14 R. Je ne l'ai pas, mais cette personne pourrait nous  
15 le dire.

16 Q. **[433]** On n'a pas le nom de la firme de génie-  
17 conseil non plus.

18 R. Je ne l'ai pas ici, je ne l'ai pas dans mes notes.

19 Q. **[434]** Est-ce que vous êtes en mesure de...

20 R. Ah! Je vais vous trouver la réponse.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[435]** Je retiens tout de même votre offre.

23 R. Super.

24 Me CLAUDE CHARTRAND :

25 Q. **[436]** Alors, on arrive au chapitre des  
26 entrepreneurs. Si vous voulez nous amener... nous  
27 amener à la citation, page 37. Bon. Je comprends  
28 que vous avez, dans les pages précédentes, fait  
29 état des divers facteurs propices à la collusion.  
30 On comprend, par les notes de bas de page, que ça  
31 vous vient de source ouverte ça.

32 M. JACQUES DUCHESNEAU :

33 R. Source ouverte, étude en profondeur faite par la  
34 firme Cirano, l'OCDE, notamment.

1 Q. [437] Et si on va à la citation qui est en page 37  
2 :

3 *Un seul entrepreneur répond à un appel*  
4 *d'offres avec une soumission de 35 %*  
5 *supérieure à l'estimation. Le*  
6 *Ministère refuse la proposition puis*  
7 *relance un appel d'offres scindé en*  
8 *deux. Le même entrepreneur dépose*  
9 *alors une soumission pour une partie*  
10 *de contrat avec sept fois un écart de*  
11 *37 % supérieur à l'estimation. Par*  
12 *manigance, il demande aussi à un*  
13 *soumissionnaire ami de proposer à son*  
14 *tour un prix bien plus élevé.*  
15 *Convaincu de ne plus être en situation*  
16 *de seule offre conforme, il émet alors*  
17 *ce commentaire au chargé de projet :*  
18 *« Maintenant que je ne suis plus seul*  
19 *et que j'ai le prix le plus bas, vous*  
20 *n'avez d'autre choix que de me*  
21 *prendre! » Et le ministère a décidé de*  
22 *reporter encore le projet.*

23 Êtes-vous en mesure de nous donner l'origine de  
24 cette citation et nous expliquer dans quel contexte  
25 et quel dossier cette situation s'est produite?

26 M. JACQUES DUCHESNEAU :

27 R. Je peux vous dire d'abord mon premier commentaire.  
28 C'est qu'il faut être effronté un peu quand on sait  
29 que le Ministère est le client et celui qui paie  
30 pour arriver avec une phrase comme ça. Si je  
31 vendais n'importe quel produit, je ne suis pas sûr  
32 que je parlerais comme ça à mon client. Ça c'est  
33 mon premier commentaire.

34 Mais monsieur Morin va vous donner plus

1 d'information. C'est un dossier qui a été, qui est  
2 encore ouvert, je crois.

3 M. MARTIN MORIN :

4 R. Oui, exact.

5 M. JACQUES DUCHESNEAU :

6 R. Oui.

7 M. MARTIN MORIN :

8 R. Dossier qui est encore ouvert, donc on va peut-être  
9 faire attention pour nommer les noms. Mais c'est un  
10 dossier qui touche le déneigement dans la région de  
11 Chaudière-Appalaches et, effectivement, les  
12 démarches ont été un appel d'offres, deux appels  
13 d'offres, trois appels d'offres, et par la suite on  
14 est arrivé à ce point-là.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[438]** Il faut d'autant plus être prudent que je ne  
17 pense pas que le déneigement tombe nécessairement  
18 sous notre contrat, sous notre mandat.

19 R. Merci.

20 Me CLAUDE CHARTRAND :

21 Alors...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[439]** Ce dossier-là en tant qu'Unité anticollusion,  
24 est-ce que vous avez regardé la possibilité de  
25 collusion dans votre enquête? Je vois que vous avez  
26 un rapport d'enquête comme vous disiez.

27 M. JACQUES DUCHESNEAU :

28 R. Oui.

29 Q. **[440]** Est-ce que vous avez regardé la possibilité  
30 de collusion puis, si oui, qu'est-ce que vous avez  
31 conclu?

32 M. MARTIN MORIN :

33 R. On a examiné le dossier. On est allé rencontrer les  
34 personnes qui étaient mentionnées. On a fait notre

1           bout de chemin et on n'a pas été en mesure de  
2           prouver la collusion, mais, de toute évidence, il y  
3           avait eu certaines... notre opinion c'est qu'il y  
4           avait eu certaines manigances qui avaient été  
5           faites pour en arriver là.

6                        Mais de là à dire qu'on référerait le bureau,  
7           qu'on référerait le dossier pour enquête au Bureau de  
8           la concurrence.

9           Q. **[441]** Oui.

10          R. On n'en était pas prêt à le faire parce qu'il nous  
11          manquait des éléments.

12          Q. **[442]** Donc, votre enquête n'était pas terminée.  
13          Vous n'avez pas conclu qu'il n'y avait pas de  
14          collusion, vous avez seulement pas fini votre  
15          enquête. Dans votre rapport c'est ce qui est écrit.

16          R. Mais en matière de collusion, on en vient à une  
17          position lorsqu'on a fait un bout de chemin. Mais  
18          on espère toujours être en mesure d'avoir d'autres  
19          collaborateurs qui vont nous amener des  
20          informations additionnelles. Et l'enquête était  
21          encore ouverte, celle-ci elle a été, avait été  
22          transférée à un autre département pour enquête,  
23          pour suivi. Et c'est pour ça que là, nous, à ce  
24          moment-là on s'est retirés.

25                        Lorsque notre position ou la façon dont on  
26          opérait lorsqu'on faisait des enquêtes à l'UAC,  
27          lorsqu'on rencontrait des gens, lorsqu'on devenait  
28          en position d'évaluer que le dossier méritait une  
29          attention d'un service de police de juridiction ou  
30          encore d'un organisme d'application de la loi autre  
31          qu'un service de police de juridiction, notre  
32          approche était d'arrêter nos démarches et de les  
33          confier à une autre organisation.

34          Q. **[443]** Et est-ce que ce dossier-là a été confié à

1 d'autres?

2 R. Oui, il a été confié à d'autres.

3 Q. **[444]** Il a été confié à d'autres.

4 R. Oui.

5 Q. **[445]** Puis dans votre conclusion dans votre rapport  
6 d'enquête vous concluez qu'il y a...

7 R. On conclut que...

8 Q. **[446]** ... toujours un risque de possible collusion.

9 R. C'est ça. Puis on a confié le dossier à un autre  
10 parce qu'on ne voulait pas faire d'ingérence au  
11 niveau des enquêtes, soit criminelles ou soit dans  
12 un autre domaine comme le Bureau de la concurrence  
13 par exemple.

14 Q. **[447]** O.K. C'est quoi le numéro de dossier de  
15 celui-ci?

16 M. JACQUES DUCHESNEAU :

17 R. 2100713. Et ça montre encore une fois les limites  
18 du travail qu'on faisait qui était vraiment de  
19 comprendre un système et non pas d'accuser des  
20 gens. Je pense qu'il est important de le  
21 repréciser.

22 M. MARTIN MORIN :

23 R. C'est sûr qu'il aurait été possible d'aller plus  
24 loin puis d'en recueillir de la preuve. J'en ai  
25 déjà recueilli de la preuve dans ma vie, mais ce  
26 n'était pas notre mandat.

27 Me CLAUDE CHARTRAND :

28 Q. **[448]** Au paragraphe suivant c'est un sujet qu'on a  
29 déjà abordé. Alors :

30 *Il arrive toutefois qu'un groupe*  
31 *restreint s'entende pour déjouer le*  
32 *système d'appels d'offres.*

33 Alors est-ce que ça réfère aux mêmes commentaires  
34 que vous avez faits un peu plus tôt relativement à





1           Présidente, qu'on réserve, compte tenu qu'il est  
2           près de quatre heures (16 h), qu'on réserve le  
3           sujet à demain.

4           Me BENOÏT BOUCHER :

5           Madame la Présidente. Madame la Présidente, s'il  
6           vous plaît. Juste une dernière précision, si vous  
7           me permettez.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Oui.

10          Me BENOÏT BOUCHER :

11          Il a été question à plusieurs reprises que des  
12          informations seraient fournies et je ne sais pas  
13          comment, comment on est organisé pour recevoir les  
14          informations en tant que partie. Est-ce que  
15          l'information est tout simplement donnée à la  
16          Commission et ça va apparaître sur le site sur la  
17          passerelle ou...

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Je pense que nous allons revenir sur ces  
20          informations-là demain.

21          Me CLAUDE CHARTRAND :

22          Demain matin, oui.

23          Me BENOÏT BOUCHER :

24          Alors à chaque occasion où on a parlé d'un document  
25          ou d'une information...

26          LA PRÉSIDENTE :

27          Oui.

28          Me BENOÏT BOUCHER :

29          ... on y reviendra.

30

31          LA PRÉSIDENTE :

32          Et encore une fois, Maître Boucher, s'il y avait  
33          quelque chose qui était omis, il vous sera loisible  
34          de poser la question.

1 Me BENOÎT BOUCHER :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors à demain matin.

5 AJOURNEMENT

6

7 SERMENT

8 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON, CLAUDE MORIN et  
9 JEAN LAROSE, sténographes officiels, certifions que  
10 les feuilles qui précèdent sont et contiennent la  
11 transcription d'un enregistrement numérique, hors  
12 de notre contrôle et est au meilleur de la qualité  
13 dudit enregistrement, le tout conformément à la  
14 loi.

15  
16 Et nous signé,

17

18

19

20 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)

21 Sténographe officielle

22

23

24

25 Claude Morin (Tableau #200569-7)

26 Sténographe officiel

27

28

29

30 Jean Larose (Tableau #254493-8)

31 Sténographe officiel